

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES



TRIBUNE D'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE



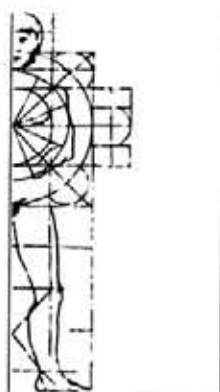
La S.A.D.G., histoire
d'une société d'architectes
Première partie :
1877 - 1939
par Marie-Jeanne Dumont

Marie-Jeanne Dumont

la S.A.D.G.

Histoire d'une société d'architectes

Première partie :
1877-1939



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES ARCHITECTES



Voici plus d'un siècle, le 28 janvier 1877, une poignée de jeunes architectes, formés dans les ateliers de la rue Bonaparte, créèrent «l'Amicale des architectes diplômés par le gouvernement» qui devait, par la suite, devenir la «Société des architectes diplômés par le gouvernement».

Une grande société d'architectes était née.

Elle devait, par le nombre croissant et la qualité de ses membres, la force de ses idées et la portée de ses actions, rayonner non seulement en France mais bien au-delà de ses frontières.

Elle fut pour de nombreuses générations d'architectes nourris de la culture et de l'esprit de l'Ecole des Beaux-Arts, non seulement son prolongement naturel et spirituel, mais surtout un lieu de réflexion, de rencontres et d'amitié.

Dans le cadre de la Tribune d'histoire de l'architecture, la Société Française des Architectes a confié à Marie-Jeanne Dumont, historienne, le soin de jeter un regard précis et sans complaisance sur le passé de notre association au travers de ses originalités, de ses actions officielles, de ses efforts constants pour la reconnaissance du diplôme comme de l'identité culturelle et sociale de l'architecte D.P.L.G.

Cette première page d'histoire, de 1877 à 1939, permettra au lecteur de découvrir tous les acteurs, présidents, conseillers et membres célèbres ou méconnus, de Deslignières à L. Bonnier, qui ont contribué par leur talent, leur courage et leur dévouement, à la gloire de notre Société et à la défense de ses idées.

Héritière d'un capital d'histoire, de culture et d'amitié dont elle est comptable et dont la sauvegarde doit être une de ses préoccupations majeures, la Société Française des Architectes, tout en restant fidèle à cette tradition, s'est tournée résolument vers l'avenir en adaptant ses activités aux techniques les plus contemporaines de la communication.

Le programme éclectique des conférences d'histoire et d'actualité de l'architecture, le travail de ses commissions, les voyages d'études et les rapports renouvelés avec les architectes étrangers font chaque jour davantage de la Société Française des Architectes un lieu privilégié de débat architectural et du souci d'architecture.

Si les architectes, parmi ceux qui concourent à la qualité de la vie, veulent être reconnus comme de véritables et authentiques créateurs, ils devront inlassablement, comme par le passé, non seulement exiger l'enseignement de très haut niveau qui leur est indispensable, mais assumer eux-mêmes la gestion de leur savoir et l'affirmation de leur rôle dans la société.

Paris, mars 1989
Claude Ducoux
Président
de la Société Française
des Architectes

SOMMAIRE

5	Introduction
7	UN DIPLOME POUR LES ARCHITECTES
7	Les travaux de la Société centrale
11	L'Ecole des Beaux-Arts et la réforme de 1863
15	L'Ecole centrale d'architecture et le premier diplôme d'architecte
16	Le diplôme de l'Ecole des Beaux-Arts
21	DE L'ASSOCIATION AMICALE DES ARCHITECTES DIPLOMES PAR LE GOUVERNEMENT A LA S.A.D.G.
21	Un diplôme controversé
23	La création de l'Amicale, 1877-1989
27	De l'amicale à la Société professionnelle, 1890-1900
33	Vers la reconnaissance d'utilité publique, l'ère de Louis Bonnier. 1900-1914
45	L'ENTRE-DEUX-GUERRES
45	Années de guerre, 1914-1918
48	« L'Union sacrée » : Fédération et associations au service de la reconstruction des régions dévastées.
53	La reconstruction des régions libérées
55	La loi Liouville et la défense du titre d'architecte
56	Assurances et bureaux de contrôle : la protection professionnelle
61	La vie de la Société dans les années vingt
64	Enseignement
67	La vie de la Société dans les années trente
73	Où l'on reparle d'une réforme de la profession
76	LE CODE GUADET
78	LES PUBLICATIONS DE LA S.A.D.G.
79	LES PRESIDENTS DE LA S.A.D.G.



L'École des Beaux-Arts. Couverte en 1875 d'une grande verrière, la cour centrale du Palais des études reçut, en 1876, un musée des plâtres destiné à l'instruction des élèves. Parmi les statues se trouvaient deux fragments d'architecture, dont un angle du Parthénon.

Martial Mariaud qui, alors que l'association existait à peine, en rédigea le premier historique à l'intention des nouveaux adhérents.

Marcel Deslignières qui prit l'initiative de réunir tous les documents relatifs au diplôme et à l'origine de la Société dans un bulletin paru en 1906 et aujourd'hui introuvable.

Louis Bonnier qui rédigea une histoire de la SADG pour le grand recueil publié en 1910 à l'occasion de la millième adhésion.

Introduction

C'est pour avoir douté de l'utilité du nouveau titre qui leur était décerné par l'Ecole des Beaux-Arts au terme de leurs études, que quelques architectes, en 1877, fondèrent l'amicale qui devait devenir la *Société des architectes diplômés par le gouvernement*. Leur diplôme, qui avait été créé dix ans auparavant, était alors si controversé, si dangereux aux yeux de certains, que Viollet-le-Duc, Anatole de Baudot ou Emile Trélat n'hésitèrent pas à partir en guerre pour le discréditer, que les représentants les plus autorisés de la profession comme Emile Vaudremer ou Charles Garnier (ceux-ci protégés par le super-diplôme qu'était le Grand Prix de Rome) le jugeaient inutile. Ce fameux diplôme était d'ailleurs si peu attrayant pour les élèves qu'en neuf ans il n'en avait été décerné que neuf, et presque tous à d'anciens élèves.

L'Association amicale voit le jour dans l'indifférence la plus complète. Pendant quinze ans, la défiance et le dédain de la principale société professionnelle du moment, la très élitiste Société centrale, qui prétendait représenter seule les intérêts des architectes dignes de ce nom, la réduisent au rôle d'une amicale de joyeux convives n'ayant pas voix au chapitre - «le nouveau ne parle qu'à son tour et son tour ne vient jamais», selon la vieille formule en vigueur dans les ateliers de l'Ecole - alors que la vocation professionnelle de la S.A.D.G. était inscrite dans les motifs mêmes de sa fondation : promotion du diplôme et défense des intérêts des diplômés. Il lui faut près de trente ans pour s'émanciper de sa vénérable aînée et, forte du nombre toujours croissant de ses adhérents, devenir au début du siècle l'organisme professionnel le plus important, plus actif, plus nombreux, plus écouté que ses homologues, la Société nationale, l'Union syndicale ou l'Association provinciale.

La profession alors n'était pas réglementée, libre le port du titre et l'exercice du métier qui n'était soumis, comme les professions commerciales, qu'au versement d'une patente. C'était pour se distinguer des «margoulin», entrepreneurs, commis de géomètres ou conducteurs de travaux qui prenaient le titre d'architecte, pour offrir aux clients une garantie de compétence et d'honorabilité – ou leur apparence du moins – que les sociétés professionnelles avaient commencé à se multiplier à la fin du siècle, formant autant d'ordres indépendants. Il s'agissait aussi – et ce dernier motif sera prépondérant dans l'entre-deux-guerres – de faire valoir des intérêts catégoriels en vue de la grande réorganisation professionnelle, qui était à l'ordre du jour depuis 1840 et sur le point d'aboutir à la fin des années trente. C'est finalement le maréchal Pétain, on le sait, qui devait mettre un terme à «l'anarchie corporative» en instituant l'Ordre des architectes, en 1940.

La S.A.D.G. assumait jusque là tous les rôles qui seront après guerre dévolus à l'Ordre. Le contrôle de compétences était assuré par l'origine même des membres, tous diplômés de l'Ecole. Le contrôle d'honorabilité était à charge d'un conseil de discipline jugeant des infractions au code de déontologie de la société. A ses adhérents, la S.A.D.G. offrait des conseils juridiques, une documentation technique avec essais de matériaux nouveaux, cours pratiques sur la comptabilité ou le métré, bureau de placement pour les jeunes à la recherche d'un emploi. C'était également un centre culturel organisant voyages, congrès, conférences, concours, distribuant des récompenses, publiant un bulletin, des ouvrages techniques, et patronnant une revue. Elle restait enfin l'amicale des débuts, assurait le lien entre les anciens élèves de l'Ecole, de banquet en enterrement scandait la vie de ses adhérents. Comme les autres sociétés, elle jouait également son rôle de *lobby* défendant l'accès à la profession. « Architecte S.A.D.G. » était un titre recherché au début du siècle, que l'on inscrivait volontiers à côté de sa signature sur les façades des immeubles construits.

De 1900 à 1939, la S.A.D.G. est de toutes les discussions sur la défense du titre, la réglementation de la profession, l'harmonisation des taux d'honoraires, le code de déontologie, la réforme de l'enseignement, l'élaboration des séries de prix, la création d'assurances mutuelles, etc. Beaucoup plus que la vie interne de la Société – rivalités, festivités, anecdotes, pour lesquelles la documentation manquait — ce sont donc toutes les questions touchant l'histoire de la profession qui seront abordées ici.

L'Ordre des architectes, qu'elle avait appelé de ses vœux, et qui voit le jour en 1940, paradoxalement la vide d'une partie de sa substance. L'organisme corporatif unique prenait en charge petit à petit toutes les questions professionnelles. La S.A.D.G. créa bien une section syndicale, s'occupa du statut des professions libérales qui se mettait en place, mais l'essentiel du travail se faisait ailleurs dorénavant : à l'Ordre les questions professionnelles, au C.S.T.B. les questions techniques, dans d'autres organismes, publics aussi, les questions d'enseignement. La S.A.D.G. se replia petit à petit sur ses fonctions premières d'amicale culturelle, encore dynamique et nombreuse puisqu'elle atteint un effectif de plus de deux mille adhérents au début des années soixante, mais non plus militante.

La création de l'Ordre marque une date importante dans l'histoire de la profession et une véritable rupture dans l'histoire de la S.A.D.G.. Elle nous a paru justifier le découpage de ce travail en deux parties :

1. De la naissance de la S.A.D.G. à la création de l'Ordre des architectes - 1877-1940.
2. De la création de l'Ordre des architectes à nos jours - 1940- 1988.

La matière, d'ailleurs, imposait ce prolongement du travail. Malgré la disparition de la presque totalité des archives et des collections de la S.A.D.G. (je n'ai pu retrouver qu'une douzaine de dossiers concernant les années trente, et rien qui fût antérieur, à l'exception des procès verbaux), il reste encore, à travers le bulletin, les ouvrages existants, le témoignage des anciens, assez de traces pour alimenter ces deux fascicules qui ne sont d'ailleurs qu'une introduction à l'histoire d'une société qui joua un rôle central dans la vie professionnelle des architectes un siècle durant.

UN DIPLOME POUR LES ARCHITECTES



Composition et dessin de M. Louis Bonnier.

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

Avant que le diplôme de l'Ecole des Beaux Arts ne fût institué - furtivement - en 1867, avant que les premiers architectes «diplômés» en France ne sortent, en 1868, de l'Ecole centrale d'architecture (aujourd'hui Ecole spéciale), la question du diplôme et la réforme de l'enseignement, plus généralement l'organisation de la profession, étaient à l'ordre du jour depuis déjà longtemps.

La question avait été présentée par Charles Gourlier aux membres fondateurs de la Société centrale des architectes français, en 1840. Comparant la profession, que la Société proposait d'unir et de défendre, aux médecins, aux avocats et autres «professions privilégiées», les architectes demandaient, dans l'intérêt du public que l'exercice de cette profession fût également soumis à l'obtention d'un certificat de capacité. Pour ce faire, une réforme de l'Ecole des Beaux Arts était préconisée, qui aurait transformé l'Ecole en une faculté spéciale comme celles de médecine ou de droit, avec un enseignement élargi. De discussion en discussion, la Société centrale adopta une position plus radicale, elle se rallia à la thèse du diplôme obligatoire, acquis de droit aux premiers et seconds Grands Prix de Rome, et de niveau équivalent à trois médailles de première classe de l'Ecole des Beaux Arts, mais sans obligation de scolarité dans cette école. Le diplôme aurait été délivré par le Ministre de l'Intérieur ou des Travaux Publics. Ce diplôme aurait accrédité les architectes d'un grand corps des Bâtiments civils, équivalent pour l'architecture du corps des Ponts et Chaussées ; c'était du moins le rêve de quelques architectes des Bâtiments civils, dont Gourlier, las de voir la prépondérance prise par les ingénieurs dans tous les travaux de l'Etat.

Il avait fallu six ans de délibérations pour aboutir à ces propositions ambitieuses. Des démarches entreprises alors auprès des pouvoirs publics pour faire aboutir le projet reçurent un accueil favorable et une ordon-

Abréviations utilisées dans les notes :

L'Architecte	Ae
L'Architecture	Ar
L'Architecture d'aujourd'hui	AA
Bulletin de l'Association amicale des Architectes diplômés par le gouvernement puis de la Société des architectes diplômés par le gouvernement	BSADG
Encyclopédie d'architecture	E.A.
Gazette des architectes et du bâtiment	G.A.B.
Gazette des Beaux-Arts	G.B.A.



L'hémicycle de l'Ecole des Beaux-Arts. Aménagé, comme le reste du palais des études, par Duban, dans les années 1830-40. Sur le pourtour, un tableau, réalisé en 1840-41 par Paul Delaroche, représente l'assemblée des plus grands artistes de tous les temps, sous la présidence des Grecs : Apelle, Ictinus et Phidias. Devant eux, une Renommée lance des couronnes de lauriers en direction de l'assistance comme pour désigner les génies de demain. Afin d'entretenir des liens avec l'Ecole et les futurs diplômés, la S.A.D.G. organisa souvent des conférences dans l'hémicycle et notamment, en 1903, un exposé de Georges Picot sur le mouvement des habitations à bon marché en France.

nance était sur le point d'être signée lorsqu'éclata la révolution de 1848. La Société centrale ne crut plus possible de faire passer l'institution d'un diplôme obligatoire auprès du nouveau gouvernement. Elle jugea prudent de se replier sur la demande très modeste d'un diplôme facultatif qui, lui-même, ne faisait plus l'unanimité, comme devait le rappeler Deslignières dans un rapport sur l'histoire du diplôme :

« (...)l'état des esprits a changé, l'opposition gagne du terrain et les censeurs de la Société expriment l'avis que le diplôme devrait être facultatif et exigible seulement pour les architectes employés par l'Etat, les grandes administrations et les tribunaux.

Le travail primitif subit une profonde modification ; le principe même du diplôme, après une vive discussion aux assemblées générales d'octobre et de novembre 1849, n'est adopté qu'à une faible majorité, et un vote de la dernière de ces assemblées renvoie au conseil l'étude de quelques mesures de détail relatives à l'organisation des Bâtiments Civils. Ce travail n'a probablement jamais été achevé, car, en 1853, MM. Rohault, Labrousse et Bal-

tard, vice-Président et secrétaire de la Société centrale, adressent à S.E. le Ministre d'Etat une lettre dans laquelle ils rappellent les efforts faits par la Société depuis sa fondation et le projet d'ordonnance de 1846. Cette lettre se termine ainsi :

« C'est au nom de la société centrale des Architectes que les soussignés, membres actuels de son bureau, ont l'honneur de vous supplier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien vous faire représenter les antécédents de cette affaire, les pièces qui y sont relatives, le texte de l'Ordonnance précitée, et d'aviser, dans votre sagesse, aux mesures à prendre pour une organisation régulière et constitutive du corps des architectes et particulièrement pour la création du diplôme ».

Le ministre a-t-il daigné faire attention à la requête de nos confrères ? C'est peu probable, puisque le 30 juin 1854, le président de la Société M. Gilbert, disait à l'assemblée générale :

« Nous n'osons concevoir encore aucun espoir prochain d'obtenir l'institution du diplôme¹. »

Dans l'espoir de faire aboutir une question qu'il avait étudiée pendant plusieurs années au sein de la Société centrale et qui était à l'origine même de sa fondation, Adolphe Lance rédigea, dans la revue qu'il dirigeait, *l'Encyclopédie d'Architecture*, une série d'articles retraçant toutes les étapes du projet². Nouvelles études au sein de la Société :

« M. Victor Baltard secrétaire principal de la Société centrale, chargé par celle-ci d'un rapport sur le mémoire de M. Lance, écrit dans son compte rendu pour le premier semestre de 1855 :

« Cette brochure a été envoyée à tous les membres de la Société, MM. les Ministres d'Etat, de l'Intérieur, des Travaux publics et des Cultes, aux administrations compétentes, aux journaux, en un mot à toutes les personnes qui par leur position et leurs attributions peuvent aider la Société à obtenir le résultat qu'elle désire. Déjà de précieux témoignages de bon vouloir et d'adhésion nous sont parvenus et nous font espérer que nos efforts n'ont pas été perdus. »

M. Hermant tente de rouvrir le débat en 1856 ; il demande que de nouvelles démarches soient faites et aussi qu'une commission permanente revoie, modifie, s'il y a lieu, les travaux antérieurs. Le rapport qui donne l'analyse de sa proposition montre pourquoi elle a été repoussée : « Des causes nouvelles auraient pu faire naître des besoins nouveaux ; mais ces causes se sont-elles produites depuis le 10 décembre 1853... ? N'y aurait-il pas risque d'arriver sans raisons suffisantes à des conclusions en contradiction avec les précédentes ? La Société agirait-elle avec prudence si elle soumettait aujourd'hui à l'administration un second travail différent de celui présenté il y a peu de temps ? Cette versatilité dans l'opinion de ses membres lui serait-elle favorable ? Nous ne le pensons pas. »

En 1861, une nouvelle démarche est faite auprès de l'autorité supérieure pour la saisir encore de la question du diplôme, et en 1862 cette démarche est rappelée au comte Walewsky, Ministre d'Etat, par le président de la Société, M. Gilbert, membre de l'Institut³. »

La Société centrale, du reste, changeait petit à petit. Son recrutement très sélectif, par cooptation, et ses positions tendaient, à la rapprocher de l'Académie jusqu'à en faire une sorte de succursale, selon les mots de Viollet-Le-Duc fils, alors qu'elle avait été créée pour en être le contrepoids⁴. Un fonctionnement oligarchique et formaliste la réduisait d'ailleurs à l'impuissance et à la routine, comme devait le montrer au terme d'un rapport très sévère l'un de ses membres éminents, Davioud, qui ne s'étonnait pas que ce « cénacle », d'« esprits somnolents », ait été « forcé de végéter au milieu de l'indifférence publique⁴. »

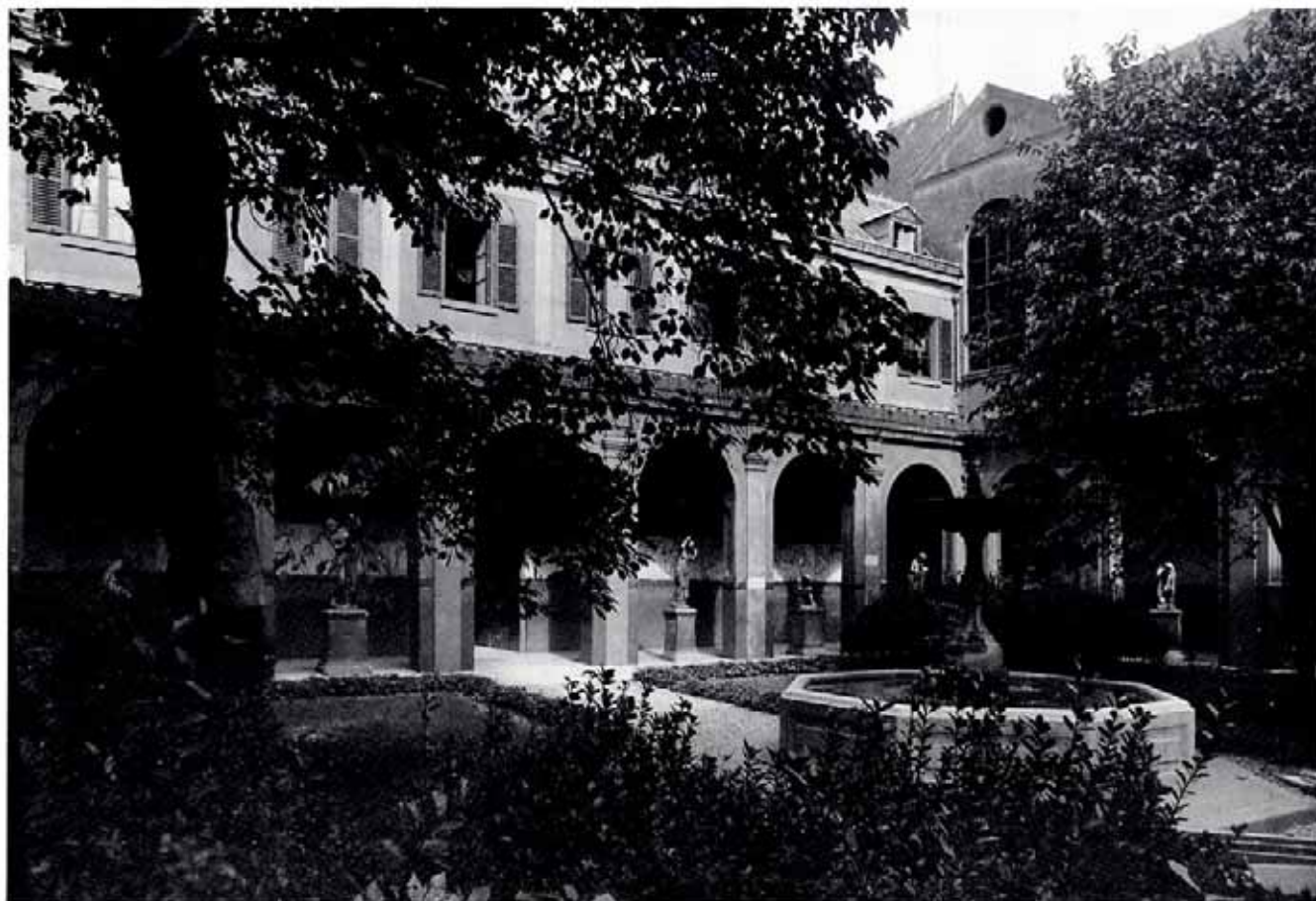
Envolé le rêve d'un grand corps d'architectes fonctionnaires diplômés, certains, comme Adolphe Lance, se seraient contentés d'un diplôme universitaire délivré par l'Ecole, venant simplement sanctionner des études. Encore eût-il fallu que l'enseignement des Beaux-Arts consentit à s'adapter :

¹ B.S.A.D.G. 1898, p. 14-15.

² Adolphe Lance, « Du diplôme d'architecte », E.A. 1^{er} août, p. 113 sqq. 1^{er} nov. 1854, p. 167, 1^{er} mars 1855, p. 33-39. 1875, p. 18.

³ B.S.A.D.G. 1898, p. 14-15.

⁴ G. Davioud, « Mémoire présenté à la commission d'initiative sur les moyens propres à augmenter la notoriété de la Société » B.S.C., juillet 1871, p. 64-91. Ce réquisitoire sévère d'un nouveau membre de la Société a été complaisamment repris par Viollet-le-Duc fils qui, rendant compte de ce mémoire dans sa propre revue, lui a donné une publicité dont la Société centrale se serait bien passée : « La Société centrale jugée par un de ses membres » G.A.B., 1869-70, p. 297-306. Fondateur de la S.C. en 1840, Viollet-le-Duc père en avait démissionné en 1854, avec les membres de sa tendance.



La cour du mûrier. Cloître au décor polychrome pompéien. Au mur se trouve la copie de la frise du Parthénon et des fragments d'antique sur les piédestaux.

⁵ Adolphe Lance. *E.A.*, 1855, p. 36-37.

« Si l'enseignement officiel de l'architecture était organisé de façon plus complète et surtout plus pratique, ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de greffer le diplôme d'architecture sur notre Ecole des Beaux-Arts ; mais, par malheur, on n'y peut songer. L'Ecole est comme le corps des architectes, elle est fort malade, et son état exige aussi de prompts secours. En effet, l'insuffisance de l'enseignement académique n'est plus aujourd'hui un secret pour personne (...). La preuve c'est qu'on n'est pas architecte quand on a terminé ses études académiques (...) et, malheureusement, ce n'est pas seulement l'expérience qui manque aux jeunes architectes comme aux jeunes ingénieurs et aux jeunes médecins, c'est l'instruction ⁵. »

Il manquait à l'Ecole, selon Adolphe Lance, l'enseignement du dessin ; de la statique et de la mécanique ; de la physique et de la chimie appliquées à l'art de bâtir ; de la construction ; de la jurisprudence, administration et comptabilité du bâtiment, de l'histoire de l'architecture. Faisaient défaut, en outre, les stages pratiques sur chantier. Si telles étaient les lacunes de l'enseignement à l'Ecole des Beaux-Arts, on peut légitimement se demander quel en était le contenu ?

L'ECOLE DES BEAUX-ARTS ET LA REFORME DE 1863



Les loges. Vignette de Louis Bonnier.

«Au second, une immense galerie garnie, dans sa longueur, d'une table sur laquelle on déjeunait. A droite et à gauche, des loges, sortes de cabines sans porte, meublées d'un haut tabouret et d'une table pour dessiner. En face de l'occupant, à travers un châssis aux vitres poussiéreuses, le ciel, les tuyaux de cheminées et les toits, soit du quai Voltaire, soit de la rue Jacob suivant le côté où l'on se trouvait. Des murs peints en gris, crasseux et éraillés, si rapprochés qu'on les touchait en étendant les bras.

Dès que le dernier arrivant était entré, (...) on verrouillait les portes, et un inspecteur lisait le programme.»

F. Jourdain
L'Atelier Chantorel

Jusqu'en 1863, l'Ecole des Beaux-Arts est, en effet, une école supérieure tout à fait singulière puisqu'elle ne dispense ni enseignement, ni diplôme. Il ne s'agissait pas d'une école à proprement parler, mais d'une sorte de maison d'examens. Les jeunes gens qui se destinaient à la profession d'architecte s'inscrivaient directement auprès des professeurs d'ateliers libres, extérieurs à l'école, et payants. Ils y étudiaient le projet sous la férule des anciens, et bénéficiaient des conseils et corrections du maître qui passait à l'atelier une ou deux fois par semaine. Une fois dégoûtés, ils se présentaient au concours pour l'entrée en seconde classe de l'Ecole, puis, étant admis, aux concours d'émulation organisés, tous les mois, à l'Ecole : enfermés en «loges» pendant douze heures, les élèves devaient faire, sur un programme donné, une esquisse qui était, ou non, suivie d'un «projet rendu» à faire en un mois à l'atelier. Chaque concours donnait lieu à l'attribution de médailles et de mentions. Un concours particulier ouvrait l'accès à la première classe où le nombre de places était limité à cinquante. A cette élite étaient réservés d'autres concours, toujours selon la même organisation. Ces épreuves étaient jugées par un jury désigné par l'assemblée de la section d'architecture de l'Académie. Il était dispensé très peu de cours magistraux, d'ailleurs destinés aux seuls élèves de seconde classe : mathématiques, perspective, construction et histoire étaient professés dans un amphithéâtre à peu près désert puisqu'aucun enjeu scolaire n'était associé à ces cours. Chaque année, après des épreuves éliminatoires, les élèves les plus brillants se présentaient au concours du Grand Prix, consécration suprême des études. Ces champions, les «logistes», s'affrontaient deux mois durant sur un programme donné. Tout se passait donc comme si l'Ecole des Beaux-Arts décernait bien un diplôme. Mais il n'y avait qu'un seul diplômé par an : le Grand Prix de Rome. Celui-ci partait cinq ans en Italie étudier l'antique. A son retour, il était sûr de pouvoir entrer dans

le service des Bâtiments civils, d'abord comme inspecteur des travaux (le temps de se familiariser avec la construction), puis comme architecte, chargé des grosses réparations, de l'aménagement ou de l'agrandissement d'un bâtiment civil. Il pouvait espérer, au cours de sa carrière, quelques commandes prestigieuses de l'Etat qui lui donneraient l'occasion de montrer son talent.

Pour les autres, aucun titre ne venait sanctionner les études, sinon quelques mentions érotiques portées sur les annuaires : « logiste », ou Second Grand Prix, ou médailles de première classe... Pour apprendre le métier, tous devaient « faire la place » chez des confrères, des ingénieurs, des architectes d'affaire ou des entreprises, y apportant « les bribes d'une instruction architecturale mi-hautaine, mi-soumise ».

L'Ecole des Beaux-Arts formait donc des professionnels du concours, des vendeurs hors-pair, de merveilleux aquarellistes, non des architectes à proprement parler. Viollet-le-Duc, l'autodidacte, n'avait que sarcasmes pour cette ignorance des élèves prétendus instruits, mais qui ne savaient que « machiner un plan, dresser une façade ayant quelque tournure, et laver leurs dessins d'une façon séduisante ».

Mais l'ignorance pratique, « l'indigence de l'esprit »⁸ des élèves, souvent notée, n'était pas encore le reproche principal fait à l'Ecole des Beaux-Arts. Ce que le clan « diocésain » et les rationalistes ne pouvaient souffrir, c'était la mainmise de l'Académie sur l'enseignement, l'exclusivisme qui ne connaissait comme source d'inspiration et objet d'études que l'architecture gréco-romaine, au point d'interdire toute autre étude, qui, par le système des concours d'esquisses répétés, encourageaient la copie servile des formes, l'utilisation de recettes susceptibles de plaire à un jury connu d'avance et réputé pour son étroitesse d'esprit⁹. Dans son rapport préliminaire à la réforme de 1863, le comte de Nieuwerkerke, surintendant des Beaux-Arts, résuma ainsi les perversions du système :

« Cette sorte de filière, où doivent passer les jeunes artistes, semble fondée sur une opinion qui ne mérite guère d'être discutée, à savoir qu'avec de la patience et de la mémoire on atteint le but. Qu'arrive-t-il ? Entré à l'Ecole avec des dispositions très prononcées, avec un sentiment personnel déjà original peut-être, l'élève ne tarde pas à reconnaître les goûts et les préférences de ses juges. Pour lui, il s'agit de réussir ; c'est donc à leur plaisir qu'il faut s'attacher ; il sacrifiera son sentiment personnel, pour prendre la manière qu'il sait approuvée, et qui seule peut lui procurer des succès.

Si l'on doute d'un pareil résultat, qu'on examine les ouvrages des candidats aux grands prix : on sera frappé de la ressemblance qu'ils ont les uns avec les autres. Les meilleurs ne se recommandent guère que par des qualités négatives. Et, en effet, monsieur le ministre, comment pourrait-il en être autrement ? Nous sommes loin de nier que les juges soient équitables, mais ils partent d'un principe essentiellement faux. Pour une assemblée de professeurs habitués dans leurs discussions à se faire des concessions réciproques (c'est le cas pour toutes les compagnies), animés d'ailleurs par un certain esprit de corps, les défauts d'un ouvrage produisent plus d'impression que ses qualités. Sur les défauts tous sont d'accord ; les qualités sont toujours contestées. Le prix est à celui qui a le moins de défauts, non pas à celui qui a les plus grandes qualités. En d'autres termes, la médiocrité honnête a les plus belles chances de succès¹⁰. »

Avant que les diocésains n'aient à en souffrir, l'application des doctrines de l'Académie, le recrutement trop homogène des jurés, avaient déjà mis à l'index plusieurs générations de dissidents, pourtant issus de l'Ecole, comme Duban, Constant-Dufeux, Vaudoyer et surtout Labrousse. En 1856, celui-ci, « fatigué, déclara à ses élèves qu'il était forcé d'abandonner son atelier, d'où, déclarait-il en son discours d'adieu, étaient parties, vingt ans plus tôt, « les premières protestations contre un enseignement officiel devenu exclusif, aveugle, funeste¹¹. » En 1860, l'Ecole refusait d'inclure l'architecture médiévale au programme des cours d'histoire de l'art. A partir de cette date, les campagnes de presse de Viollet-le-Duc contre l'Ecole se firent plus violentes.

⁶ Emile Trélat. « Les fruits de la doctrine de l'Académie ». *G.A.B.* 1863-1864, p. 289.

⁷ E. Viollet-le-Duc. « L'Ecole ». *G.A.B.* 1869-70, p. 156.

⁸ V. Ruprich-Robert. *Reflexions sur l'enseignement de l'architecture en 1881*. Paris, Morel, 1882, p. 42.

⁹ Le service des édifices diocésains avait été créé en 1848 auprès de la Direction générale des Cultes. Pour entretenir tout ce patrimoine, en grande partie médiéval, des églises, on avait fait appel à des architectes experts en architecture romane et gothique. Par extension on désignait par « diocésains » le clan des architectes néogothiques, souvent disciples de Viollet-le-Duc.

¹⁰ « Rapport à son excellence le maréchal de France, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts. » *GAB*, 1863, p. 193.

¹¹ Cité par Louis Hauteceur. *Histoire de l'architecture classique en France* t. VII, p. 294.



Médailles décernées par l'Ecole Impériale et Spéciale des Beaux-Arts à Edmond Paulin pour le cours de construction et le projet rendu. Des médailles étaient ainsi distribuées lors des nombreux concours de l'Ecole. Une première médaille donnait droit à 2 ou 3 valeurs, une mention à 1 valeur. Il fallait avoir obtenu douze valeurs en première classe pour pouvoir se présenter au concours du diplôme.

¹²
Sur les protestations d'élèves contre les jugements de l'Académie avant la réforme de 1863 : *GAB*, 1862, p.477-478. *GAB*, 1863.

Usant de l'estime et de la confiance que lui portait l'Empereur, Viollet-le-Duc le persuada de l'urgence d'une réforme de cette institution. La situation tendue à l'Ecole même, où les élèves avaient protesté contre les résultats du Grand Prix et chahuté les membres de l'Académie, rendait le moment opportun¹². Le 13 novembre 1863, Napoléon III signait le décret de réforme de l'Ecole des Beaux-Arts.

L'exposé des motifs, rédigé par Nieuwerkerke, résumait les critiques déjà formulées à l'encontre des méthodes en vigueur, soulignait les dangers de la situation et proposait, pour y remédier, de soustraire presque entièrement l'Ecole au contrôle de l'Académie, pour la mettre sous l'autorité - impartiale - du ministère.

Le ministre des Beaux-Arts avait maintenant à charge de nommer le directeur de l'Ecole (poste nouvellement créé pour remplacer le président élu par le collège des professeurs), les membres du Conseil supérieur de l'enseignement (chargé de conseiller le directeur et d'organiser l'enseignement), ainsi que les professeurs. Des ateliers intérieurs à l'Ecole étaient créés à raison de trois par discipline, ateliers gratuits qui devaient être dorénavant le lieu d'un véritable enseignement du projet et du dessin d'architecture et non plus d'une course aux médailles, sur esquisses. Tous les concours, en effet, étaient supprimés à l'exception du Grand Prix. Les récompenses devaient être attribuées sur rapport du chef d'atelier en fonction des progrès accomplis par l'élève dans les exercices d'atelier (une sorte de contrôle continu, en quelque sorte). Les cours scientifiques étaient multipliés et renforcés : les architectes étaient tenus de suivre, comme avant, des cours de mathématiques, de perspective et de descriptive, qui étaient complétés par un cours de construction incluant l'administration, la jurisprudence et la comptabilité du bâtiment, un cours de géologie, physique et chimie, un cours d'archéologie et un cours d'histoire de l'art et d'esthétique. Le Grand Prix de Rome demeurait, mais il était maintenant ouvert à tous, élèves ou non, et son jugement était confié à un jury tiré au sort dans une liste d'architectes où les professeurs n'étaient pas représentés. La durée du séjour à Rome était ramenée à quatre ans, et la limite d'âge abaissée à 25 ans, ceci pour décourager les « médiocrités patientes » et permettre aux lauréats d'entrer plus jeunes dans la vie active¹³.

Les nominations qui suivirent de peu partageaient les nouveaux postes entre tenants de l'Académie (Lefuel et Gisors au Conseil supérieur, Paccard comme chef d'atelier), les rénovateurs (Constant-Dufeux) et les diocésains (Laisné, Millet à la chaire de construction, Viollet-le-Duc à la chaire d'histoire de l'art). Ce dernier nom, en particulier, déclencha des réactions passionnelles chez les élèves architectes.

Notant ses souvenirs quarante ans plus tard, à la demande de la S.A.D.G., Julien Guadet, qui était élève à l'époque de la parution du décret,

¹³
Texte du décret. *GAB*, 1863, p. 192-196.

¹⁴ Julien Guadet. « A l'Ecole des Beaux-Arts. Souvenirs de 1863 » S.A.D.G. *Recueil publié à l'occasion de la millième adhésion...Paris, 1911, p. 23-37.*

¹⁵ Ibid. p. 32 Mais Guadet n'explique pas en quoi les motivations des étudiants étaient autres.

¹⁶ Viollet-le-Duc fils G.A.B. 1689-70, p. 298.

¹⁷ Viollet-le-Duc fils, G.A.B. 1869-70 p. 148-150, 156-163. Quelques années plus tard cependant, c'est Emmanuel Brune, ingénieur et architecte G.P.R. qui assurera le cours de construction à la grande satisfaction des architectes.

¹⁸ Ibid. p. 150 et « la question de l'enseignement de l'architecture » G.A.B., 1872, p. 145. E. Trélat. G.A.B. 1863-64, p. 289-291. V. Ruprich-Robert. *Réflexions sur l'enseignement de l'architecture en 1881.* Paris, Morel, 1882. Fantz Jourdain. *L'atelier Chantorel.* Paris 1892. René Binet. « L'enseignement de l'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts » B.S.A.D.G. 1904, p. 178-191.

Quant à Viollet-le-Duc, il ne désarmait pas *Entretiens sur l'architecture* Paris, 1868. Quatorzième entretien : « Sur l'enseignement de l'architecture ». Après l'échec de sa réforme de 1863, Viollet-le-Duc avait opté pour une position diamétralement opposée, celle de la non-intervention de l'Etat dans les questions artistiques, et la multiplication des écoles privées.

¹⁹ Ar. 1926, p. 4. L'anecdote est racontée par Nénont à propos de l'atelier Questel.

retrouvera intacte toute l'indignation de sa jeunesse pour évoquer la révolte qui suivit la publication du texte :

« Ils commencent à être plutôt rares ceux qui ont pu être acteurs ou témoins des luttes presque héroïques que les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts eurent à soutenir en 1863 contre un véritable coup d'état inattendu qui vint apporter des menaces de destruction contre l'enseignement et les études des arts, et souleva alors une émotion profonde manifestée par des résistances presque désespérées. L'Ecole en est sortie finalement saine et sauve, et pourrait ainsi revendiquer, elle aussi, la devise du vaisseau de la Ville de Paris : *Fluctuat nec mergitur*. Mais ce ne fut pas sans peine¹⁴. »

Avec Jean-Louis Pascal, il organisa la révolte, fit signer à tous les élèves une pétition les yeux fermés (le texte, qui aurait pu ne pas remporter tous les suffrages, était tenu secret), multiplia les démarches auprès des académiciens et des proches du pouvoir et participa au grand chahut qui accueillit la première leçon de Viollet-le-Duc. Les incidents se reproduisirent chaque semaine jusqu'à ce que, de guerre lasse, le grand théoricien n'abandonnât la place. L'Académie, qui inspirait les étudiants si elle ne les manipulait pas directement (ceux-ci étaient choqués qu'on puisse les soupçonner de travailler pour « les vieux pourris de l'Institut » selon le mot du Prince Napoléon, cité par Guadet¹⁵), n'était pas restée inactive non plus et, multipliant les démarches, harcelait le ministre de recours judiciaires et d'articles de presse.

Finalement, le décret fut maintenu, complété seulement de mesures transitoires pour la classe d'âge des plus de vingt-cinq ans que les nouveaux textes avaient privée subitement de l'espoir du Grand Prix. Mais le ministre qui, en publiant ce décret libéral, n'avait pas prévu une telle levée de boucliers, se désintéressa de son application et ne put empêcher qu'une véritable « restauration », conduite au sein du Conseil supérieur de l'Ecole par Lefuel et Gisors, ne rétablît petit à petit toutes les anciennes coutumes, au point « d'annihiler radicalement », selon Viollet-le-Duc, l'effet escompté de la réforme¹⁶. Ce furent d'abord les concours d'émulation qui furent rétablis, plus tard la limite d'âge repoussée à trente ans comme auparavant, les jurys enfin recomposés avec les chefs d'ateliers. La Troisième République, peut-être sensible à l'ancienne lutte de l'Institut contre l'Empire, paracheva la restauration en rendant à l'Académie des Beaux-Arts le jugement des Grands Prix. Seuls les cours magistraux qui « en somme, ne nuisaient pas », comme osa l'écrire Guadet, furent maintenus. On se contenta de provoquer la démission du professeur de construction, Eugène Millet, sous prétexte qu'il contrecarrait la doctrine des chefs d'ateliers en enseignant que « l'art ne doit pas se séparer de la structure »¹⁷. Son cours, amputé de sa partie juridique et économique, fut ensuite confié à un ingénieur qui n'eut garde de s'immiscer dans les débats doctrinaires.

« Total : néant », fut la conclusion lapidaire de Viollet-le-Duc. L'Ecole retourna à ses anciennes traditions, dénoncées avec plus de vigueur que jamais par Viollet-le-Duc et ses épigones : « les élèves, tout entiers à leur médailles, ayant sans cesse (...) devant les yeux la grosse dragée du Prix de Rome, (...) se contentent d'assimiler ces ficelles, ces procédés de facture, ce style de convention, ce détachement de toute pensée et de toute originalité qui composent le fond de l'enseignement »¹⁸. La tendance académique regagnait du terrain à l'Ecole, à chaque vacance de poste. Dans les ateliers, on faisait jurer solennellement aux nouveaux « haine à Viollet-le-Duc » sur un exemplaire du Grand Durand¹⁹. S'il y eut un résultat à cette révolution manquée, il est d'abord dans l'antagonisme exacerbé des deux camps. Ceux qui avaient pu s'associer en 1840, pour fonder un organisme professionnel visant à réunir tous les architectes compétents, la Société centrale, étaient désormais irréconciliables. Diocésains et rénovateurs quittèrent la Société centrale qui avait pris fait et cause contre la réforme, et les deux clans poursuivirent les hostilités par presse interposée, pendant près de trente ans.

Cette situation critique n'est pas étrangère aux malentendus et aux reproches qui seront faits quelques années plus tard aux deux « diplômés » d'architectes créés.

L'ECOLE CENTRALE D'ARCHITECTURE ET LE PREMIER DIPLOME D'ARCHITECTE



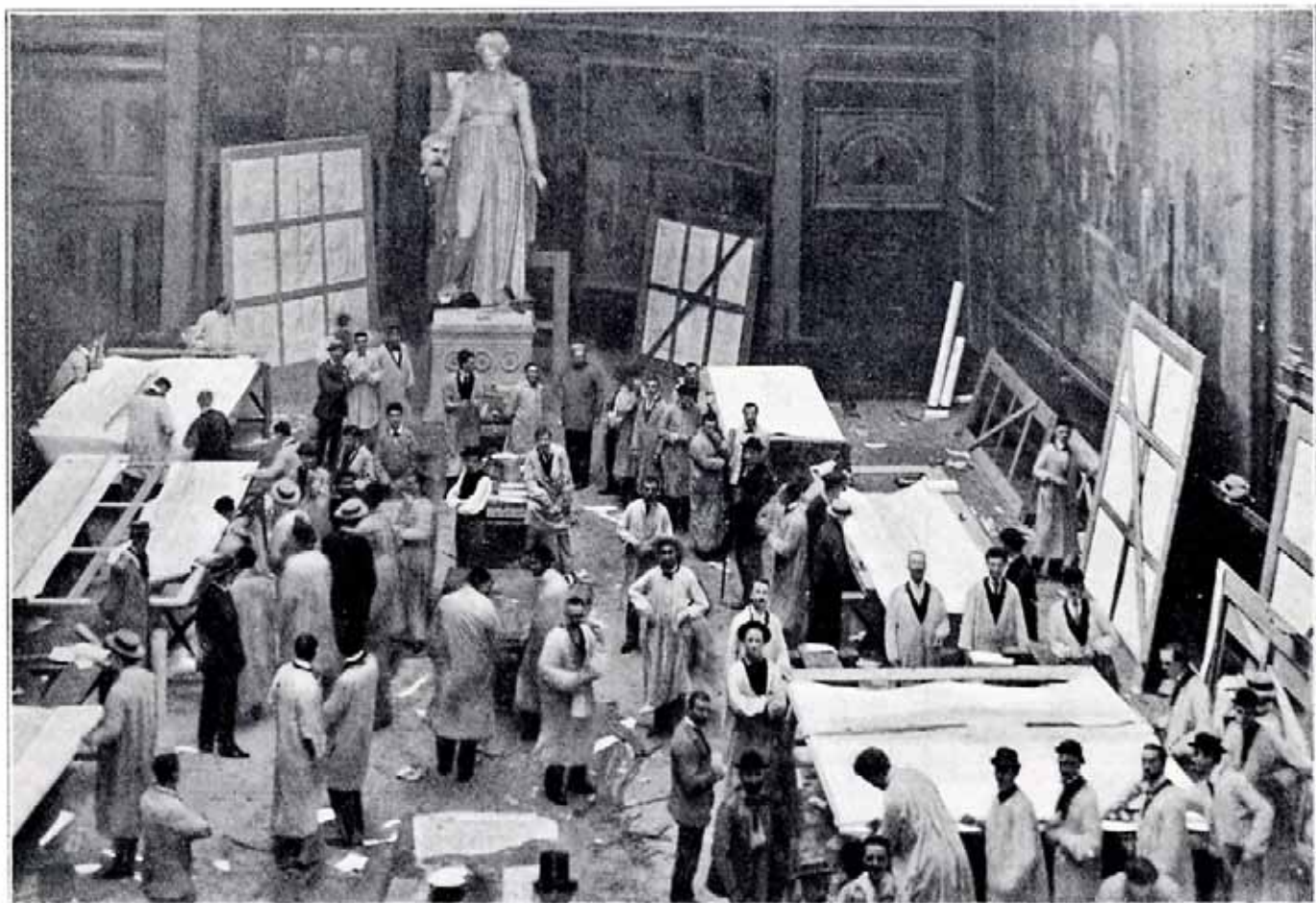
²⁰ E. Trélat. *L'Ecole centrale d'architecture*. Paris, Morel, 1864. Cité par Viollet-le-Duc. *G.A.B.* 1864-65, p. 179.

²¹ Théodore Lachez. *Enseignement de l'architecture. L'Ecole impériale et spéciale des Beaux-Arts, section d'architecture. L'Ecole centrale d'architecture et ses parallèles avec son modèle cité l'Ecole impériale et centrale des Arts et manufactures.* Paris, 1868.

²² *L'Ecole spéciale d'architecture. Centenaire. 1865-1965.* Paris, s.d. L'Ecole centrale d'architecture avait pris le nom d'Ecole spéciale quelques années plus tard.

C'est pour avoir suivi attentivement la polémique de 1863 et adhéré d'enthousiasme aux arguments et aux propositions de Viollet-le-Duc qu'Emile Trélat avait décidé de fonder une école libre d'architecture. Lui-même était centralien et professeur de construction au Conservatoire des Arts et Métiers. Mais, pour avoir été quelques années auparavant architecte départemental, il avait eu l'occasion de constater avec quelle facilité les ingénieurs supplantaient partout les architectes, vu l'ignorance que professaient ces derniers pour les moyens de leur art, et leur persistance à rétrécir le champ de leur action : « Toutes les fois qu'un art professionnel se destitue dans ses moyens, il diminue sa portée. Ses tendances s'accourcissent, ses horizons se voilent et il ne fonctionne plus que dans un champ rétréci. Ses maîtres, éloignés des actualités vivantes du temps, par l'ignorance même des moyens qui permettent de les aborder, se replient vers le passé, y choisissent un idéal exclusif et y cantonnent l'art tout entier. (...) Sous l'influence des plus grands maîtres ainsi dévoyés, on voit tout un monde d'artistes glisser insensiblement des devoirs existants du jour dans les rêveries creuses des temps qui ne sont plus »²⁰. Pour prévenir cette déqualification professionnelle, il fallait un enseignement adapté. Et puisque l'Ecole des Beaux-Arts se retranchait dans l'exclusivisme académique, Trélat avait décidé de faire surgir une nouvelle école à côté, comme l'Ecole centrale, « école de l'industrie libre, avait surgi en face de l'Ecole Polytechnique »²¹. Comme tous les ingénieurs, Trélat ne comprenait pas la durée si longue des études aux Beaux-Arts et pensa que trois ans étaient suffisants pour « préparer complètement à la profession d'architecte ». Il élaborait un programme effectivement ambitieux où sciences et techniques tenaient une grande place (physique, chimie, histoire naturelle et géologie, hygiène, perspective, histoire des civilisations, économie politique, construction, stéréotomie, résistance des matériaux, comptabilité, législation, histoire de l'architecture et théorie). L'architecture proprement dite était enseignée dans deux « ateliers ». Huit heures de présence par jour étaient requises, partagées entre les cours magistraux, le dessin et l'architecture. Sur ces bases, une société était constituée en 1864, qui trouva chez les ingénieurs, les savants, les professions libérales, l'essentiel de ses souscripteurs. En novembre 1865, l'Ecole centrale d'architecture ouvrait ses portes pour accueillir 54 élèves. Quelques architectes, partisans des réformes, et Viollet-le-Duc lui-même, avaient souscrit, mais Trélat ne put persuader ce dernier d'enseigner dans cette école embryonnaire, que sa scolarité trop courte condamnait à jouer les seconds rôles derrière les Beaux-Arts. Viollet-le-Duc lui confia cependant les planches analytiques sur la structure des bâtiments des différentes époques, préparées sans doute pour son cours d'esthétique de l'Ecole des Beaux-Arts²².

En 1868, l'Ecole décernait des diplômes d'architectes à une première promotion de neuf élèves, parmi lesquels Charles-Albert Gautier, qui deviendra l'un des fondateurs de la S.A.D.G. Gautier, en effet, avait choisi, comme beaucoup de ses camarades plus tard, de poursuivre des études de composition plus poussées à l'Ecole des Beaux-Arts, confirmant ainsi les pronostics pessimistes qui voyaient dans l'Ecole spéciale une petite école, sans commune mesure avec son aînée. Cependant le succès ne se démentait pas, incitant malgré tout l'Ecole des Beaux-Arts à réagir.



Elèves préparant les châssis pour un rendu dans la salle Melpomène de l'Ecole des Beaux-Arts, vers 1910. C'est dans cette salle que se tenaient les jurys des concours de l'Ecole.

LE DIPLOME DE L'ÉCOLE DES BEAUX ARTS

Il peut paraître paradoxal que la plus jeune des écoles d'architecture ait décerné le premier diplôme d'architecte. Il l'est certainement que ce soit un sculpteur qui ait pris l'initiative d'en instituer un pour les élèves de l'école des Beaux Arts. Nul doute que la création de l'Ecole centrale n'ait précipité les choses et facilité la tâche des partisans du titre. Depuis longtemps, d'ailleurs, il était réclamé par d'anciens élèves de l'Ecole, surtout lorsqu'ils étaient installés en province, face à des clients, publics ou privés, pour qui le titre d'ancien élèves de première classe était peu évocateur. Approuvant la réforme de 1863, un architecte de province écrivait ceci :

« En qualité d'élève entré à l'Ecole en 1827, sorti en 1831 en première classe, à l'âge de vingt ans, sans avoir quitté un seul jour l'atelier du professeur Huyot, que je vénère à juste titre, je dois reconnaître qu'au moins à cette époque, l'enseignement de l'Ecole des Beaux-Arts était à peu près nul. A

la sortie de cette Ecole, mes premières tentatives d'exécution m'ont jeté dans un embarras déplorable, et quoique fils d'entrepreneur et initié dès l'enfance aux travaux de bâtiments, c'est à peine si après huit années de présence sur les chantiers, et particulièrement employées chez des entrepreneurs, j'ai pu, me trouvant un jour isolé en province, diriger utilement des ouvriers. S'il m'était permis d'émettre un désir, ce serait de conseiller aux élèves, vers la fin de leurs études, un stage avec présence réelle et assidue sur un chantier ; cette présence active devrait être constatée à la fois par des inspecteurs auxquels les stagiaires seraient subordonnés et par l'architecte directeur des travaux. Les mémoires, notes et observations diverses fournis par les élèves pourraient être appréciés par les juges ordinaires de l'Ecole et mériter des mentions et des médailles.

Puis enfin, comme titre d'études, sinon comme diplôme privilégié, au moins comme certificat d'aptitude, il conviendrait de délivrer un acte officiel constatant les années d'études et les récompenses obtenues, afin de s'en prévaloir au besoin auprès d'administrateurs qui jusqu'à présent connaissent moins l'Ecole des Beaux-Arts que les Ecoles des arts et métiers, de Châlons et autres lieux²³. »

En 1867, le statuaire Eugène Guillaume, alors directeur de l'Ecole, lançait l'idée auprès du Conseil supérieur de l'établissement :

« Chargé, en qualité de Directeur de l'Ecole, de faire notamment le règlement de la section d'Architecture, je n'eus pas beaucoup de peine à faire comprendre à l'Administration que l'enseignement de l'Ecole n'était pas conçu pour faire des Prix de Rome, mais bien pour former des Architectes ; que le concours pour le Grand Prix était ouvert à tout Français, où qu'il eût étudié ; que les études complètes de l'art de bâtir étaient longues, que l'on pouvait les commencer tard, être entravé dans leur cours par les causes les plus légitimes, tout en ayant les qualités nécessaires pour en tirer honorablement parti ; qu'enfin il importait de laisser l'Ecole des Beaux-Arts accessible jusqu'à l'âge de trente ans à ceux qui se désintéressaient du Prix de Rome expressément visé par le Décret.

En même temps, j'observais qu'il était nécessaire, pour qu'un Architecte exerçât dignement sa profession, qu'il eût par devers lui une sorte de témoignage qui justifiait qu'il avait fait un cours d'études complet. En somme, je demandai qu'un titre nouveau fût institué près l'Ecole des Beaux-Arts comme un encouragement au travail, comme une garantie de capacité et aussi comme un dédommagement. Ce titre était le Diplôme.

A vrai dire, le Diplôme n'était pas une nouveauté. Il était en puissance dans l'esprit de ceux qui avaient fondé la Société centrale des Architectes, et cette Société le réclamait depuis 1844. Le décret du 13 novembre 1863 n'en parlait pas, mais il n'en répondait pas moins à un besoin.

L'Administration accepta l'idée du Diplôme. Aussi le règlement de 1867 l'inscrivit-il dans l'ordre des récompenses et déterminait-il les conditions nécessaires pour l'obtenir. En outre, il était entendu que, pour concourir à son obtention, il suffisait d'avoir réuni, dans le passé, le nombre de valeurs réglementaires. C'était un appel aux anciens élèves de l'Ecole et il fut entendu.

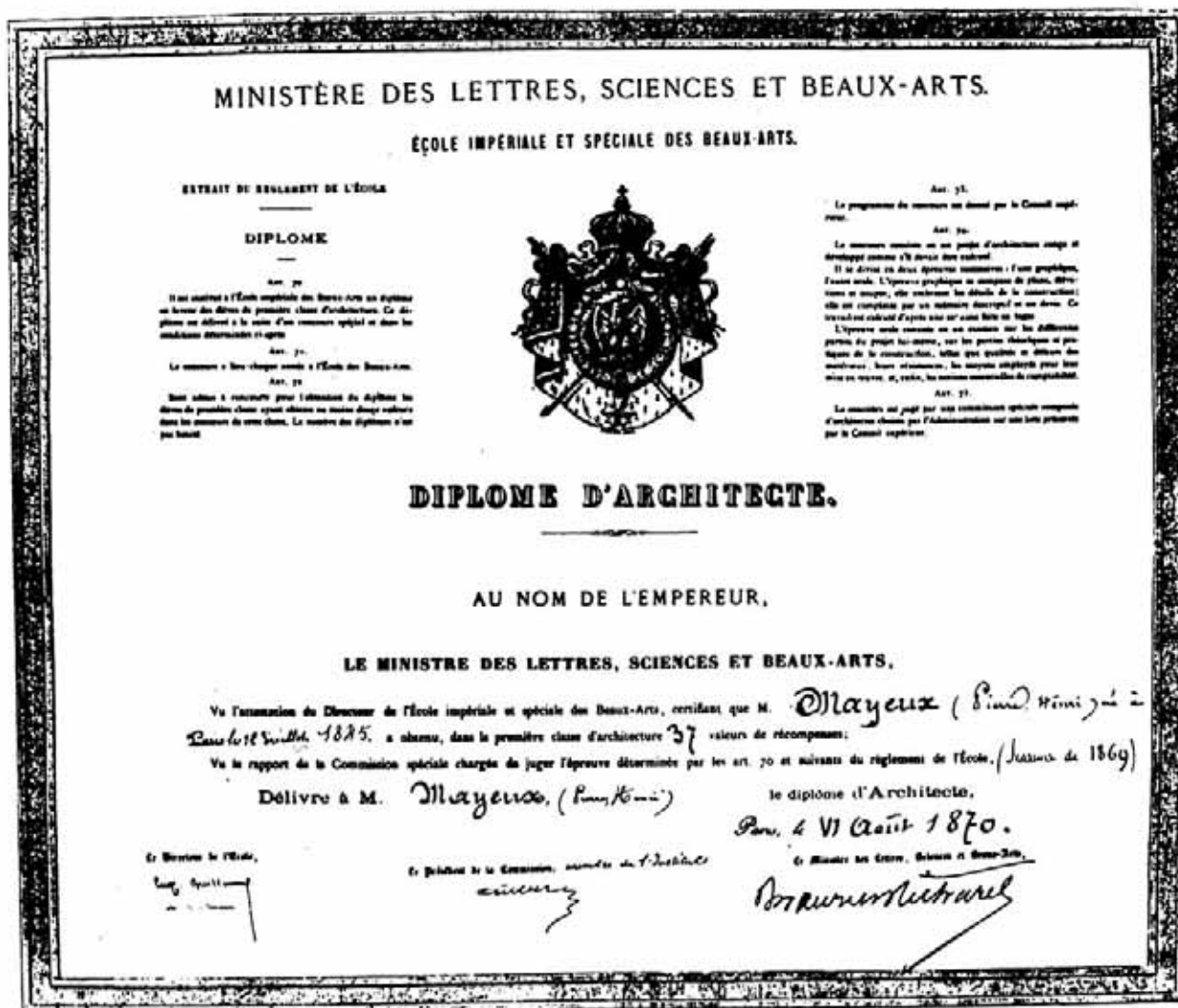
Cependant le règlement de 1867, et tout ce qu'il comprenait, n'existait qu'en vertu d'un arrêté. Il fallait, pour confirmer le nouveau titre, un acte plus considérable. Cet objet ne fut point perdu de vue et le Diplôme fut institué par Décret du 6 mars 1874.

J'ajouterai qu'une Commission fut formée à la Direction des Bâtiments civils pour examiner la valeur de cette attestation. Viollet-le-Duc était appelé à en faire partie et, sauf une observation de détail (stage sur les chantiers), il l'accepta complètement²⁴. »

C'est au nom de la modestie du titre à créer, qu'Eugène Guillaume avait réussi à le faire accepter, quasiment sans discussion, de l'administration. Il n'avait fallu qu'une seule réunion à une « commission du diplôme » réunie par lui en 1866, pour esquisser les modalités de l'examen²⁵. En 1869, au moment d'organiser le premier concours du diplôme, Nieuwerkerke, craignant peut-être une nouvelle levée de bouillottes de la part de l'Institut, s'enquit auprès de Lefuel de l'avis des architectes :

²³ *Annuaire de la S.A.D.G.*, 1902, p. VII-VIII.

²⁴ Arch. nat. (AJ⁵² 15) p.431-432. La « commission du diplôme » se réunit le 16 décembre 1866, sous la direction de Guillaume, avec Baude, Francoeur, A. Lenoir secr., Dupuy insp. Ni Lefuel, ni Gisors n'en firent partie.



Diplôme de la première promotion décerné à Henri Mayeux, en 1869. Ils étaient quatre diplômés cette année-là : Duprez, Julien, Mayeux et Petit, qui figureront tous parmi les fondateurs de la S.A.D.G.

« M. Lefuel répond que les membres de l'Institut sont très divisés sur cette question et que parmi les architectes du dehors, ceux, par exemple, qui composent la Société impériale d'architecture, dont il a l'honneur d'être président, il n'y en a pas trois sur cent qui approuveront la création du diplôme.

M. Guillaume fait observer que cette répugnance pour le diplôme n'est pas réfléchie : que le diplôme n'est après tout qu'un certificat d'études semblable à ceux qu'on délivre dans toutes les Ecoles, notamment à l'Ecole des Arts et Métiers.

M. Lefuel soutient, lui aussi, l'utilité du diplôme, rappelant qu'on en demanda la création en 1830. Les architectes, dit-il, n'ont pas les mêmes facilités pour se faire connaître que les sculpteurs et les peintres. (...) Le diplôme posera l'architecte : il sera pour le public une indication sûre en même temps qu'une garantie.

M. Couder assimile le diplôme qui sera délivré aux architectes à celui qui permet aux médecins et aux chirurgiens d'exercer leur art. M. le Président dit qu'il arrive souvent à l'administration de se trouver dans les villes de province en présence de certains architectes dont l'incapacité se révèle au

²⁶ Arch. nat. (AJ⁵² 16) Conseil supérieur d'enseignement de l'Ecole des Beaux-Arts. Procès-verbaux. Séance du 19 juin 1869. Quelques unes des phrases de Lefuel ont été citées par Jeanne Laurent. *A propos de l'Ecole des Beaux-Arts*. Paris, 1987. Celle-ci attribue l'initiative du diplôme à Lefuel, alors que les procès-verbaux montrent bien le rôle central d'Eugène Guillaume. C'est ce dernier que les diplômés reconnaîtront comme le « père du diplôme ». L'ouvrage de J. Laurent, en raison de son parti pris très anti-académique, doit être consulté avec prudence.

²⁷ Equivalences : premières médailles = 2 ou 3 valeurs. Mention = 1 valeur. Logiste = 2 valeurs. Second Grand Prix = 4 valeurs.

²⁸ Arch. nat. (AJ⁵² 16) Conseil supérieur d'enseignement de l'Ecole des Beaux-Arts. Procès-verbaux. Séance du 28 octobre 1868.

premier monument dont on leur confie de dessin. Il mettra fin à cet état de choses, et les Préfets, les Villes, les Communes seront informées qu'il sort de l'Ecole des Beaux-Arts des jeunes gens qui ont fait d'excellentes études et qui en peuvent témoigner.

M. Lefuel ne dissimule pas que le diplôme sera longtemps encore mal vu par les architectes, par la raison que l'architecte étant un peu savant, un peu ingénieur, un peu artiste, un peu inventeur de travaux, échappe ou croit échapper par ses qualités multiples à la classification qui serait établie par un diplôme. Les architectes qui ont passé par certaines épreuves, qui ont traversé les difficultés de la vie et qui ont réussi à les vaincre, trouvent tout simple que leurs successeurs fassent comme eux et ne soient pas installés d'emblée dans l'exercice de leur art.

M. Guillaume insiste sur ce que le diplôme ne sera qu'un certificat d'études, une attestation de capacité, mais plusieurs membres du Conseil lui répondent que le diplôme sera bien en réalité un diplôme d'architecture²⁸.

Malgré cette confusion toujours entretenue entre l'ancien « diplôme » discuté au sein de la Société centrale, titre qui eût été le passeport obligé pour l'exercice de la profession, et le nouveau diplôme créé par l'Ecole des Beaux-Arts, qui n'était qu'une simple constatation de travail, la décision était donc passée sans difficulté, et l'organisation de la première session se fit sans incident.

Le niveau du concours avait été placé très haut, puisqu'il fallait avoir obtenu douze valeurs de première classe pour s'y présenter, ce qui représentait un cursus complet avant le Grand Prix²⁷. Le programme de l'épreuve, défini la première année par Lefuel et Ballu, consistait en l'étude d'un projet relativement simple, mais dans tous ses détails d'exécution :

« dans le but de savoir quelles sont les connaissances pratiques que l'élève aura pu acquérir à l'Ecole soit par les études qu'il aurait faites en dehors. On a demandé aux postulants non pas un service imaginaire mais une composition susceptible d'être positivement et immédiatement appliquée. L'épreuve à laquelle on soumet les aspirants au diplôme doit les obliger à se rendre compte de la valeur des matériaux et de leur emploi, et conséquemment à entrer dans les détails concernant les divers corps d'état qui concourent à la construction d'un bâtiment. Laisant de côté pour cette fois la partie graphique et les élégances du dessin, M. Lefuel et Ballu ont supposé l'élève en présence d'un propriétaire qui désire savoir ce que l'on fera pour le mieux de ses intérêts et selon son goût²⁸. »

Cinq mois étaient laissés aux aspirants pour qu'ils puissent « s'informer des détails qu'on n'enseigne pas à l'Ecole : apprendre par exemple le mécanisme d'une serrure²⁸. Le projet était complété par un examen oral s'y rapportant. Les premières années, le sujet fut imposé par l'Ecole puis, à partir de 1888, laissé au choix des élèves comme pour les thèses universitaires. Rendu officiel par décret du 6 mai 1874, le diplôme fut en outre accordé de droit aux Grand Prix de Rome par arrêté du 27 juin 1887. Voici quel en était le programme au début des années quatre-vingt-dix :

Diplôme d'Architecte

ART. 57. - Les épreuves à la suite desquelles le Diplôme peut être accordé ont lieu chaque année à l'Ecole des Beaux-Arts, en juin et en décembre. Elles sont fixées et annoncées à l'avance par l'administration de l'Ecole.

ART. 58. - Pour être admis à ces épreuves, il faut avoir obtenu au moins dix valeurs en première classe, soit dans les concours du grand prix de Rome, soit dans les concours d'architecture de l'Ecole, soit dans le concours Rougevin ou le concours Godebœuf, une valeur dans les concours d'histoire de l'architecture, une valeur de figure dessinée et une valeur d'ornement ou de figure modelés.

Chaque candidat doit en outre produire un certificat constatant qu'il a suivi, pendant une année au moins, des travaux de construction sous la direction, soit d'un ingénieur de l'Etat, soit d'un architecte du Gouvernement, d'une administration publique, d'une administration privée, ou qu'il a dirigé personnellement des travaux.

Le Diplôme étant la consécration des études faites à l'Ecole des Beaux-Arts peut être obtenu par le candidat même après qu'il a dépassé la limite d'âge des études, à la condition expresse que les valeurs exigées par le règlement en vigueur, au moment de son séjour à l'Ecole, aient été acquises par lui avant cette limite d'âge.

ART.59.- Les épreuves comprennent une partie écrite, une partie graphique et une partie orale.

L'épreuve écrite consiste dans le développement de deux questions relatives, l'une à la législation du bâtiment, l'autre à la pratique des travaux. Chacune de ces questions est traitée en deux heures par les candidats, sous surveillance.

L'épreuve graphique consiste en un projet d'architecture conçu et développé comme s'il devait être exécuté. Il comprend les plans, coupes et élévations cotés; il embrasse tous les détails de la construction et doit être complété par un mémoire descriptif et un devis estimatif d'une partie de la construction.

L'épreuve orale consiste en un examen sur les différentes parties du projet lui-même, sur les parties théoriques et pratiques de la construction, sur l'histoire de l'architecture, sur les éléments de physique et de chimie appliqués à la construction, et enfin, sur les notions essentielles de législation du bâtiment et de comptabilité.

ART.60.- Chaque candidat fait choix d'un programme pour le projet à exécuter. Mais il tenu de soumettre son programme, au moment des sessions, à l'approbation des membres architectes du jury chargé de juger les épreuves, qui peuvent le rejeter ou en modifier les conditions, et indiquer l'échelle à laquelle le projet devra être exécuté.

Les conditions du programme adopté ne pourront pas être modifiées par le candidat.

Aucune limite de temps n'est assigné à l'exécution des projets.

ART.61.- Les épreuves sont jugées publiquement par un jury formé spécialement chaque année et composé de deux des professeurs d'architecture, chefs d'atelier à l'Ecole des Beaux-Arts, désignés par le sort, de deux professeurs chefs d'atelier, choisis en dehors de l'Ecole et désignés par le sort parmi ceux qui font partie du jury d'architecture, à titre permanent, du professeur de théorie de l'architecture, des professeurs de construction, de physique et de chimie, et de législation du bâtiment à l'Ecole des Beaux-Arts. La commission se réunit à l'Ecole sur la convocation du Directeur. Elle nomme un vice-président.

Le jury peut renvoyer un candidat à une session suivante, en demandant, soit des modifications, soit des adjonctions au projet, soit enfin de nouveaux examens oraux ou écrits.

Les motifs de la révision seront notifiés au candidat.

ART.62.- Le Diplôme d'architecte est décerné de droit aux lauréats du grand prix de Rome²⁹.

Le même rapport de Louis Bonnier propose une évaluation du temps nécessaire à des études complètes :

« Combien de temps le nouveau Diplômé a-t-il passé pour acquérir ce bagage qui va lui permettre d'entrer dans la lutte pour la vie avec une certaine confiance? Si nous en faisons le détail, nous voyons qu'il lui faut en moyenne se préparer pendant un an à l'admission à l'Ecole, passer deux ou trois ans en seconde classe, deux ans en première classe, et travailler au moins six mois son projet de concours final, sa soutenance de thèse. Total, six ans au minimum, et encore, en admettant un travail sérieux, continu, et la fortune nécessaire pour ne pas passer la moitié de la journée comme dessinateur chez un architecte plus ancien.

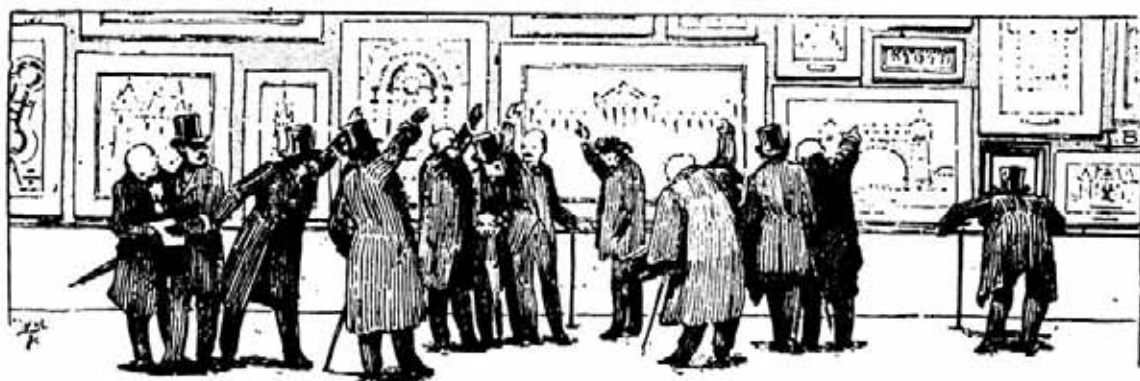
Est-ce à dire que pendant tout ce temps il vivra, suivant une autre légende, éloigné de tout enseignement pratique, ignorant des chantiers et de la construction courante? Au contraire, outre la nécessité qui oblige la plupart à gagner tout ou partie de leur existence par un travail d'inspecteur, au risque de prolonger de beaucoup le temps de leurs études, le programme même du Diplôme exige un stage minimum d'un an sur les chantiers³⁰. »

Ainsi, du grand bouleversement de 1863, rien n'était resté dans le contenu de l'enseignement, fors le diplôme qui aurait dû conclure des études menées selon les nouvelles méthodes.

²⁹ Louis Bonnier. « Le diplôme d'architecte ». Rapport présenté au nom de la S.A.D.G. au 4^e congrès international des architectes. B.S.A.D.G., 1898, p. 10-35.

³⁰ Ibid.

DE L'ASSOCIATION AMICALE DES ARCHITECTES DIPLOMES PAR LE GOUVERNEMENT



Composition et dessin de M. Louis Bonnier.

■ UN DIPLOME CONTROVERSE

Viollet-le-Duc, on l'aura compris, n'était pas sans rancune contre une institution qui l'avait insulté et avait ruiné ses projets pédagogiques. Il s'en prit au diplôme sitôt créé. Viollet-le-Duc tenait pour « désirable que les jeunes gens, en entrant dans la carrière de l'architecture, soient munis d'un *certificat d'études* constatant qu'ils savent ou ont prouvé qu'ils savaient les éléments de leur art. C'est tout ce que l'on peut exiger... »³¹. Mais ce titre devait, selon lui, pouvoir être délivré par toutes les écoles enseignant quelques rudiments d'architecture et notamment les écoles d'ingénieurs. Du diplôme de l'Ecole des Beaux-Arts, accordé « avec garantie du gouvernement », il craignait que ce titre ne confère à ses détenteurs des privilèges comme l'accès aux corps des Bâtiments civils, des Monuments historiques, et le monopole des commandes publiques. Et puisque l'Académie professait toujours à l'Ecole des Beaux-Arts des doctrines surannées et exclusives, le risque était de voir les diplômés « devenir le privilège d'une coterie qui serait en droit ainsi de devenir la maîtresse absolue de tout ce qui se construirait en France »³². Cette argumentation, plus tard, fut reprise par Julien Hénard. D'autres, comme Davioud, membre de la Société centrale, jugeaient le diplôme sinon nuisible du moins inutile. Il fallait attendre, selon lui, que ce soient les clients, les maîtres d'ouvrages, qui le réclament, non les architectes eux-mêmes dont les intentions pouvaient paraître suspectes. D'ailleurs, la responsabilité pénale de l'architecte, telle qu'elle était définie par le Code Civil, était très sévère, « ce qui équivalait aux plus dures conditions d'examen »³³.

Ces critiques, le plus souvent, donnaient au diplôme plus d'importance qu'il n'avait, en l'assimilant à l'ancien « diplôme obligatoire » si longuement étudié par la Société centrale. On ne s'était pas penché avec autant de malveillance sur le « diplôme » de l'Ecole centrale d'Emile Trélat. Mais tous les commentateurs d'alors, rationalistes ou diocésains, ou tout simplement non-académiciens, craignaient que le titre créé à la sauvette par l'Ecole des Beaux-Arts ne fût petit à petit investi des privilèges de l'hypothétique « diplôme obligatoire ». De cet amalgame, les diplômés joueront, comme on le verra, avec beaucoup d'habileté.

³¹ G.A.B. 1867, p.18.

³² Ibid.

³³ G.A.B. 1869-70, p.298

Association amicale des Architectes diplômés par le Gouvernement.

Liste Générale des Architectes diplômés par le Gouvernement

Abbreviations { S.C. — Membre faisant partie de la Société Centrale des Architectes.
Ex. — Membre ayant exposé au Salon.
L'indiquer au Secrétaire de l'Association les changements de domicile ou de titres ou qualités.

Année	Ordre	Noms.	Titres et Qualités	Adresses	Observations.
1869	1	Ch. Duprez	Inspecteur des Travaux de la Ville	Rue de Médecin, 1	S.C. Officier d'Académie
"	2	Julien	Arch. de la Ville de Paris	55, Avenue Marceau	S.C. Officier d'Académie
"	3	Mayeux	Architecte du Gouvernement	Rue Réaumur, 55	Ex.
"	4	Petit (Albert)	Arch. du Dép. de Seine-et-Oise	2, rue de Rouvray (Neuilly)	S.C.
1870	5	Montfort	"	5, rue de Bréa (Neuilly)	"
1872	6	Gaston Menard	"	9, rue de Beaujolois	S.C. Ex.
1876	7	Camut	Architecte du Gouvernement	6, rue Ventadour	Officier d'Académie Ex.
"	8	Droguier	Architecte du Gouvernement	121, Boulevard Péreire	Officier d'Académie Ex.
"	"	Dillon	"	"	Décédé.
"	9	Wallon	Architecte du Gouvernement	1, Rue Gay-Lussac	S.C. Ex.
1877	"	Corzé	"	"	Décédé.
"	10	Dauphin	Architecte du Gouvernement	24, rue Linné	Officier d'Académie Ex.
"	11	Gautier	Inspecteur des Bâtiments Civils	37, rue de Lille	Ex.
"	12	Laloux	"	2, rue de Solferino	Ex.
"	13	Parent	Arch. des Bâtiments Civils	59, rue Rodier	"
"	14	Roussi	Arch. de la Ville de Paris	147, Boulevard Voltaire	S.C. Ex.
"	15	Chibaut	Arch. de la Ville de Roubaix	Rue du Cuvier (Roubaix)	"
1878	16	Blavette	Inspecteur des Bâtiments Civils	5, rue de Poitiers	Ex.
"	17	Bonnenfant	Arch. des Travaux de la Ville de Paris	5 bis, rue de Solferino	"
"	18	Chancel (Abel)	Inspecteur des Bâtiments Civils	75, rue Blanche	Officier d'Académie Ex.
"	19	Cleret	"	7, rue de Moineau	Officier d'Académie Ex.
"	20	Dupézat	"	1, rue de Valois	"
"	"	Fauconnier	"	"	Décédé.
"	21	Jaffoux	"	113, rue des Remparts	Ex.

La liste des premiers lauréats du concours du diplôme. Des promotions encore très réduites en nombre. Des élèves parfois âgés, qui avaient repris le chemin de l'Ecole pour acquérir un titre, tel Charles Duprez, diplômé à 35 ans. La moyenne d'âge des diplômés reste élevée : à la fin du siècle elle était d'environ 27-28 ans.

CREATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES ARCHITECTES DIPLOMES PAR LE GOUVERNEMENT

Effet de ces critiques, ou tout simplement inutilité d'un titre qui se révélait moins avantageux que ne le supposaient ses détracteurs, les premières promotions sont très réduites : quatre lauréats en 1869, un en 1870. En 1876, les diplômés ne sont encore que neuf, alors que l'Ecole Trélat a déjà formé quarante-deux architectes. Pour défendre leur titre contre les attaques, comme pour le promouvoir auprès de l'administration, les neufs premiers diplômés éprouvèrent le besoin de se grouper, comme le rappelait l'un de ces pionniers, Marcel Deslignières, en 1892 :

«Le Diplôme est institué, si je ne me trompe, en 1867, il y a bientôt vingt-cinq ans ! A l'Ecole, cette création attire si peu l'attention qu'une dizaine d'années plus tard, en 1876, il n'existe que neuf Diplômés, soit une moyenne de un par an ! A cette époque, cependant, il faut croire que son importance et son avenir n'échappaient point à tous les yeux. Un artiste éminent l'attaquait dans le journal *le XIXe Siècle*, avec autant de violence que de talent. Les diplômés des promotions 1 et 2, jeunes et bouillants, s'émurent vivement de l'attaque, et chacun composa une réponse.

Plusieurs soirées se passèrent en discussions passionnées chez l'ami Hénard, avant que le texte définitif du premier article à déposer aux pieds du directeur Edmond About eût sa forme définitive.

Voilà, mes chers Camarades, l'embryon de notre Société. Le groupement est né du besoin de la défense. Après cet incident, Montfort, Julien, Hénard, notre regretté camarade Dillon, Wallon, Camut, et votre serviteur, songèrent à la création d'un lien entre tous les Diplômés, lien dont les bases furent posées le 28 janvier 1877, dans une réunion qui nomma notre ami Hénard Secrétaire du groupe, je devrais dire massier.

Après la bataille de 76, la paix fit songer au plaisir, et pour satisfaire le besoin de rendez-vous périodiques, c'est au banquet qu'on songea. J'ai retrouvé la petite circulaire signée Hénard, Julien, Deslignières, qui invitait les Diplômés à manœuvrer la fourchette chez Corazza, le 1er juin 1880.

Pendant cette agape fraternelle où l'on n'engendra point la mélancolie, il fut cependant question de se retrouver d'une façon régulière, autrement que pour banqueter.

Le germe se développait : des réunions partielles eurent lieu, un Règlement fut préparé, puis adopté le 23 juin 1882, par une première Assemblée Générale qui nomma un Comité dont l'ami Julien, si je ne fais erreur, fut le Président. Si vous ne croyez point, Messieurs, qu'on puisse regarder l'Association comme existant depuis 1877, c'est tout au moins à juin 1882, et non pas à 1884, qu'on doit faire remonter sa fondation ; à l'inverse de l'homme, les Sociétés ont grand avantage à avoir un âge respectable³⁴.

Plus tard, le même souci de respectabilité amènera la S.A.D.G. à fixer au 28 janvier 1877 son acte de naissance. Une date extrême puisque, ce jour-là, réunis à la demande de Félix Julien, les diplômés n'avaient fait qu'évoquer la nécessité d'une union, sans en fixer la forme, ni le titre, et s'étaient contentés d'envoyer une requête au directeur de l'Ecole pour lui demander de prendre en charge la défense des intérêts des diplômés.

C'est à partir de 1880-1881, au cours de plusieurs réunions, que l'esquisse est jetée d'une « association simplement amicale et ne présentant aucun caractère officiel »³⁵. C'est probablement aussi à cette date qu'est choisi le titre d'« association amicale des architectes diplômés par le gouvernement ». Pourquoi le gouvernement ? Aucun texte n'autorisait alors les diplômés à prendre ce titre et, en bonne logique, ils auraient dû s'intituler « diplômés de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts ». Mais l'invocation de ce génie tutélaire de l'architecture, le gouvernement, était bien du goût des architectes. Ceux qui recevaient des commandes publiques s'intitulaient alors volontiers « architecte

³⁴ B.S.A.D.G., 1892, P.116-117.

³⁵ Louis Bonnier, « La Société des architectes diplômés par le gouvernement » S.A.D.G. Recueil publié à l'occasion de la millième adhésion... Paris, 1911.

Association amicale des Architectes diplômés par le Gouvernement.

Rapport du Comité à l'Assemblée Générale du 27 Janvier 1883.

Messieurs,

L'Association amicale des Architectes diplômés existait de fait après l'assemblée générale du 23 Juin 1882. Un règlement avait été adopté, un comité était élu, mais il restait encore quelques dispositions à prendre. Ce fut l'œuvre réservée au Comité.

Conformément à l'article 5 du règlement, votre Comité a tenu ses réunions bi-mensuelles. Remercions en passant l'Administration des Beaux-Arts qui a toujours gracieusement mis à notre disposition un des amphithéâtres de l'Ecole.

Votre Comité a décidé tout d'abord que le règlement de notre association serait imprimé. Ce règlement avait été préparé et les articles successivement votés dans les réunions générales antérieures et il a été définitivement adopté dans l'assemblée du 3 Juin 1882. Un exemplaire de ce règlement sera adressé à chaque architecte diplômé, afin que chacun puisse l'étudier et faire par la suite telle proposition susceptible de

Le premier acte conservé de la Société : le rapport du comité à l'assemblée générale du 27 janvier 1883.



Le comité de l'Association amicale des architectes diplômés par le gouvernement en 1890. Sont assis à la table, au premier plan Josso; assis en face Davoust, Mayeux, Roussi et Dupuis. Debout derrière : Deslignières, Michelin, Wallon, X., Gautier, X., X.. La photo a été prise dans le premier local de l'association, 20 rue de la Chaise.

³⁶
A. Laprade. Cité in A.A.,
1937, 5, p. 89.

du gouvernement» : nul doute que c'est pour s'assimiler la fonction, pour faire oublier l'origine si controversée de leur titre que les premiers diplômés choisirent cet immodeste intitulé. Beaucoup plus tard, en 1914, le gouvernement donnera une base officielle à ce nom en créant le titre d'«architecte diplômé par le gouvernement» pour les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts (d'où les initiales D.P.L.G. encore en vigueur aujourd'hui). Albert Laprade, beaucoup plus tard, qualifiera ce titre «d'escroquerie de la part de ceux qui l'ont imaginé»³⁶.

Lors de l'assemblée générale du 23 juin 1882, les diplômés ratifièrent les statuts préparés par une commission de trois membres. On élut donc, pour la première fois, un président : F. Julien, un secrétaire-trésorier : Mariaud, un secrétaire-adjoint : Davoust, ainsi qu'un comité de douze membres. Par la suite, les statuts furent modifiés à plusieurs reprises pour s'adapter au plus grand nombre des adhérents et aux activités multiples de la Société.

Les premiers rapports multigraphiés conservés datent de 1883, et sont signés de Martial Mariaud, le secrétaire-trésorier, chez qui l'association avait élu domicile.

Pour le recueil commémoratif de la millième adhésion, Bonnier a évoqué ces temps héroïques :

« Il est difficile de se figurer aujourd'hui les timidités et les tâtonnements de cette lointaine époque où l'encaisse est de 48 fr. 55; où on discute, en assemblée générale, l'opportunité de faire inscrire la liste des diplômés à l'annuaire Sageret; où le rapport du secrétaire général, Mariaud, exulte parce



Le Comité de l'A.A.A.C. en 1891. De gauche à droite, assis : Josso, Destors, Wallon, Deslignières, Davoust, Redon. Debout : Michelin, Poupinel, Gautier, Bonnier, Mayeux, Gagey.

³⁷ L. Bonnier, op. cit. p. 7. L'adhésion des Grands Prix ne fut pas immédiate comme le laisse entendre Bonnier. Certains ne s'y décideront qu'après plusieurs années. Pour cette élite, les seuls clubs possibles étaient la Société centrale et l'Institut.

départemental. En 1883, il avait dit : « Ayons foi dans l'avenir, nous serons légion. » En 1884, le succès a dépassé ses espérances, les diplômés sont quatre-vingt-quatre !

Cependant la situation s'améliore peu à peu ; un arrêté du Préfet de la Seine donne un tiers des places de sous-inspecteurs des Services d'Architecture aux diplômés. Une pétition, appuyée par Anatole de la Forge, Clémenceau, Frédéric Passy, Germain Casse, etc., demande la mise au concours pour l'Exposition de 1889 et obtient celle du monument à la Révolution française.

Gautier réclame l'institution d'un bulletin. C'est l'année (1886) de la médaille d'honneur de Laloux, de la Bourse de voyage de Defrasse, du Grand-Prix de Pierre André.

Des polémiques continuent sur l'opportunité du diplôme, auxquelles sont mêlés Ruprich-Robert, César Daly, Marcel Daly, quand un arrêté de novembre 1887 confère de droit ce titre aux Grand-Prix qui, l'année suivante, adhèrent en masse.

Alfred Normand, Jules André, Charles Garnier, V. Louvet, Ginain, Vaudremer, Daumet, Moyaux, Chabrol, Guadet, Gerhardt, Pascal, Bénard, Leclerc, Dutert, Ullmann, Bernier, Marcel-Lambert, Loviot, Paulin, Blondel, Nénot, Girault, d'Espouy, Chedanne, grossissent les rangs de l'Association.

L'organisation du groupement se précise : Blavette propose la création de la médaille de la Société; Cléret et Mariaud, celle du timbre individuel. On constitue des commissions de concours publics et des expositions; le bulletin devient semestriel; on inaugure le premier local officiel dans un rez-de-chaussée de deux pièces, au fond d'une cour humide de la rue de la Chaise ³⁷.

DE L'AMICALE A LA SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE 1890-1900

³⁸
B.S.A.D.G. 1890, 2, p.16.

³⁹
Louis Bonnier. op. cit. p.9.

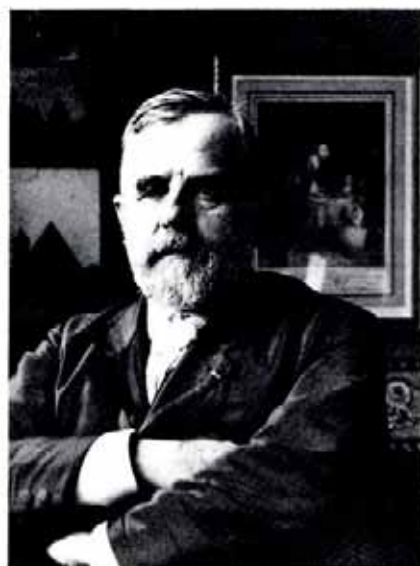
La location d'un local bien à soi, pour une association qui jusque-là se réunissait au domicile de l'un ou de l'autre de ses membres, est un événement. En juin 1890, l'association emménage dans un rez-de-chaussée humide, au 20 rue de la Chaise (7^e), et achète une table, douze chaises, un fauteuil, une armoire et une lampe à pétrole. «Davoust prend à son compte la fourniture des rideaux, Roussi offre une paire de chenêts»³⁸. C'est la fin de la « période initiale où le petit groupe des diplômés, hésitant, pauvre, isolé, timide, envié, combattu, s'efforce de gagner du temps, d'augmenter son effectif, ses ressources, ses relations et de prendre pied sur un terrain solide pour les luttes futures »³⁹. Installée dans ses meubles, l'association, dont les effectifs atteignaient maintenant deux cents, sort de l'expectative pour commencer à prendre part à des qualités aux débats qui agitent la profession.

En 1889, elle avait envoyé un délégué officiel au Congrès annuel des architectes français, organisé par la Société centrale, mais par prudence, lui avait interdit expressément d'ouvrir la bouche. Dès l'année suivante, c'est une position nettement corporatiste qu'elle défend au sein de la commission officielle du diplôme.

Pour remédier à l'isolement des architectes de province, il s'était formé en 1889 une Association provinciale, regroupant une vingtaine de sociétés locales d'architectes. Réuni en congrès à Bourges, ce « consortium » avait



Le Comité de l'A.A.A.C. en 1892. De gauche à droite, debout : Paulin, Bonnier, Destors, Roussi, Poupinel, G. Hénard, V. Laloux. Assis : Masson-Détourbet, P. Wallon, Deslignières, Léon Davoust.



Félix Julien (1840-1914) - Premier président de l'association, après adoption des statuts, en 1882-83. Félix Julien est l'auteur, notamment, de l'agrandissement de la Caisse des Dépôts, rue du Bac et quai Anatole France. Il fut longtemps professeur de perspective à l'Ecole des Beaux-Arts.



Charles-Albert Gautier (1846-1915). Il fait partie de la première promotion des diplômés de l'Ecole spéciale d'Architecture, avant de rentrer aux Beaux-Arts. Diplômé en 1877, il entre immédiatement dans les services d'architecture de la Ville, où il fera toute sa carrière. Il construisit notamment les serres de l'Exposition universelle de 1900, et le gymnase de l'avenue Jean-Jaurès. Toujours très actif au sein du Comité de la S.A.D.G. à ses débuts, il fut président en 1895. Fondateur et animateur des «Amants de la nature», Société d'architectes aquarellistes.



Marcel Deslignières (1847-1914) - Diplômé en 1876. Il se distingue d'abord aux Expositions universelles de 1878 et 1889, où il réalise des pavillons. Travaux diocésains de 1875 à 1902. Construit notamment le théâtre Antoine à Paris, des maisons de rapports, hôtels, villas, écoles, usines à Paris et en province. Le plus militant des fondateurs de la S.A.D.G.. Il est vice-président en 1886, président en 1887, 1888, 1891 et 1892.

mis à l'ordre du jour, comme l'un des problèmes les plus urgents, l'étude d'un « diplôme obligatoire » pour les architectes en exercice. Les provinciaux, en effet, ressentaient plus durement qu'à Paris la concurrence d'agents-voyers, d'ingénieurs des Ponts ou d'entrepreneurs qui, s'arrogeant le titre d'architecte, bénéficiaient dans les petites villes des postes d'architectes départementaux et monopolisaient à force d'entregent la commande publique. Le recours à des fonctionnaires, ingénieurs, conducteurs de travaux ou agents-voyers, était d'autant plus avantageux pour les municipalités que, ceux-ci n'assumant pas la responsabilité décennale prévue par le Code civil, leurs honoraires étaient moins élevés.

Par l'intermédiaire de la Société centrale, cette demande fut transmise au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts qui réunit une commission officielle en février 1890, trop tôt pour qu'une véritable concertation ait pu se faire entre les sociétés provinciales. Répondant en ordre dispersé, mal représentés au sein de la commission (3 membres sur 17), les provinciaux ne purent faire valoir leur revendication. On les soupçonnait de vouloir créer un titre qui serait décerné « confraternellement » entre membres d'une même société et risquait « de rappeler malencontreusement le souvenir d'une cérémonie trop célèbre »⁴⁰. La S.A.D.G. craignait de voir apparaître un diplôme au rabais, « contrefaçon » du diplôme des Beaux-Arts. Les ingénieurs redoutaient de se voir ainsi écarter d'un domaine, l'architecture, qui leur assurait des débouchés importants. Anatole de Baudot ne voulait entendre parler d'aucun diplôme

⁴⁰ P. Planat; « Le diplôme d'architecte », C.M. 15 février 1890, p. 220



Julien Guadet (1834-1908). Après avoir été l'un des meneurs de la révolte des élèves de l'Ecole contre la réforme de Viollet-le-Duc, Guadet dut à cette réforme des jurys d'obtenir le Prix de Rome en 1864. Très longtemps chef d'atelier puis professeur de théorie à l'Ecole, il rédigea pour ses élèves une somme pédagogique: *Eléments et théorie de l'architecture*, pendant eclectique du dictionnaire de Viollet-le-Duc. Il rédigea la première version du code des devoirs professionnels de l'architecte, et ne manqua pas une occasion de défendre le diplôme, au sein des organismes officiels, dans de nombreux articles et conférences. La S.A.D.G. lui vouait une reconnaissance particulière.

d'aucune sorte tant que l'enseignement n'aurait pas été réformé en profondeur. Les juristes démontraient qu'il serait anti-républicain d'établir ainsi un privilège corporatif, du moins tant que l'intérêt public ne serait pas en jeu, comme dans le cas de la médecine. Bref, la commission repoussa la proposition des provinciaux et vota contre le diplôme obligatoire et contre le diplôme facultatif. Mais le débat était lancé : pendant un an, les revues ouvrirent une sorte de tribune permanente sur le diplôme, publiant tous les points de vue et recueillant des témoignages parfois pathétiques des difficultés des architectes en province⁴¹.

Du diplôme obligatoire, les architectes de province avaient espéré qu'il stimulerait au moins l'enseignement de l'architecture dans les écoles régionales des Beaux-Arts. On leur répondait : créez les écoles, nous créerons le diplôme ensuite. Finalement, la commission se prononça, à titre privé, pour le développement d'un enseignement de l'architecture en province... Il faudra attendre quinze ans sa mise en place.

Quant aux architectes de province, ce malentendu avec Paris, la mauvaise volonté de la Société centrale, l'échec qui avait suivi, redoublèrent leur amertume, comme en témoigne la charge de Balthazard envoyée au journal *l'Architecture* en 1892 (p. 30-31). Ils se replièrent sur leur consortium, l'Association provinciale, seule susceptible, pensaient-ils, de faire entendre leur point de vue.

Les diplômés, eux, sortaient vainqueurs du baptême du feu : il n'y aurait pas de « contrefaçon », le diplôme de l'Ecole des Beaux-Arts restait l'unique titre possible (l'Ecole Trélat ne comptant pas à leurs yeux). Quant à donner des garanties professionnelles, séparer le bon grain de l'ivraie, organiser une discipline professionnelle, Guadet conseillait aux sociétés d'architecture de s'en charger elles-mêmes sans plus faire appel à l'Etat :

« Si vous n'êtes qu'un groupement sans action et sans discipline morale; si vous n'êtes guidés que par l'amitié ou la camaraderie; si votre porte est ouverte à des confrères trop approximatifs; si vous ne voyez dans une nouvelle inscription que l'aubaine d'une nouvelle cotisation; si vous ne savez rien empêcher ni rien réprimer, alors vous n'êtes rien de plus qu'un cercle ou une réunion amicale, agréable peut-être, mais impuissante. Si, au contraire, vous êtes sévères et exigeants pour l'admission; si votre recrutement n'est pas affaire de complaisance; si vous exigez notoirement du savoir, de l'honorabilité, de l'expérience; si vous savez être sans faiblesses pour les défaillances, et même pour les légèretés compromettantes; si vous savez ne rien tolérer dont vous ne puissiez, en votre âme et conscience, accepter la solidarité morale; si vous savez au besoin, prononcer les radiations nécessaires; si, en un mot, vous faites en sorte que ce soit un honneur et une garantie d'être des vôtres; alors, rapidement, naturellement, par vous et grâce à vous, bien plus sûrement qu'au moyen d'un diplôme voué au discrédit par sa banalité, vous arriverez à la vraie, à la seule solution de la question qui vous préoccupe; vous obtiendrez bien mieux qu'un titre qu'on imposerait, vous aurez conquis, vous aurez créé par le fait seul de l'inscription parmi vous, un titre qui s'imposera; et vous n'aurez plus besoin de réclamer je ne sais quel diplôme officiel sans titres, sans études, sans garanties, qui, si par impossible il vous était concédé, serait une anomalie et une monstruosité dans la constitution de la société moderne !⁴² ».

L'appel fut entendu. L'Association amicale des architectes diplômés par le gouvernement supprima d'abord le mot « amicale » (en 1893), puis adopta le titre plus sérieux de Société des architectes diplômés par le gouvernement, en 1895. On dessina un timbre en 1893, puis une médaille en 1896.

La Société élargit à douze personnes le comité, crée des commissions spécialisées, au nombre de quatre en 1892 : Concours publics, Bulletin, Exposition universelle de 1900, et « commission des nègres » chargée de recueillir demandes et offres d'emploi.

Le *Bulletin de la S.A.D.G.* voit le jour en 1890, avec une périodicité variable mais beaucoup de constance (l'année 1897 ne sera publiée qu'avec six ans de retard mais publiée tout de même !). La Société s'assure le concours d'un conseil judiciaire en 1894 (Me Bonpaix), à qui elle confie à partir

⁴¹ Voir *Ar.*, *Semaine des Constructeurs* et *C.M.*, 1889 et 1890, très nombreux articles sur la question. Et aussi René Blondel, *L'A.P. de sa naissance à ses noces d'or*, 1889-1939, Moulins, 1939, p. 7-14.

⁴² J. Guadet, « Conférence », *B.S.A.D.G.*, 1890, p. 35-36.

L'Autisme ne Résistant pas un peu
son P. de la V. en l'année 40
l'année 1901 importante du Composé

ECHANTILLONS DEMANDÉS : CARTES DESTINÉES À ÉGAYER LE

Rapports avec la Province - fi
Décentralisation



PROCREATUR
ALITVRQVE



En préparation : préparation du Composé, l'enseignement régional et l'élection, Réforme - R. R. R.

La question du diplôme, remise sur le tapis en 1890-91 avec la réunion d'une commission officielle, où les principales sociétés étaient représentées, aboutit à un échec dont parisiens et provinciaux se renvoyèrent mutuellement la responsabilité. En guise de réponse à un concours de vignettes lancé l'année suivante par la revue *l'Architecture*, organe de la Société centrale, le provincial Balthazard, membre actif de l'Association provinciale, envoya cette composition mordante qui résumait les griefs de la province. On y lit, en particulier «Fumisterie : voir diplôme. Diplôme, voir fumisterie». Les deux singes coiffés à droite et à gauche évoquent les travaux de la commission : la fiole tenue par celui de gauche porte la composition de cette commission qui réduisait la province à la portion congrue. Celui de droite évoque les deux questions mises au vote :

VICHES, LETTRES, EMBLÈMES EXTE DE L'ARCHITECTURE

de l'Alliance tentée avec l'Union.
1890-1891.

on est mis de remonter à l'origine
après avoir fait grand à l'histoire.



Balthazar
Assil



ERRATUM : fumisterie : voir Diplôme
Diplôme : voir fumisterie

le diplôme obligatoire demandé par la province, qui souhaitait un certificat de niveau moyen accessible à tous, avait été refusé par les parisiens. Puis le «non» l'emporta encore sur la question du diplôme facultatif à une courte majorité : cette fois les provinciaux eux-mêmes refusèrent. Dessous, les sacs verrouillés des votes de la province qui, massivement, demandait un «diplôme». Les autres dessins évoquent d'autres doléances de la province. On parlait déjà à l'époque d'une nécessaire décentralisation administrative, mais l'enseignement de l'architecture n'était dispensé qu'à Paris. Les premières écoles régionales ne verront le jour qu'à partir de 1905 et sous la tutelle de Paris. Le titre même de «Société centrale» appelait le sarcasme. (l'Architecture, 1892, p. 234-235).



Le timbre de l'A.A.A.C. en 1893. Projet lauréat de Charles-Albert Gautier. Ce timbre sera légèrement modifié, suite au changement de nom de la Société.



Projet classé second, par Alphonse Ruy (Bull. S.A.D.G., 1893, p. 282).



La médaille de la S.A.D.G., dessinée par Louis Bottée en 1896. «La Société honore et encourage les hautes études d'architecture.» (arch. S.A.D.G.).

de 1899 la rédaction d'un *bulletin judiciaire*. Elle crée des récompenses : à l'étudiant de l'Ecole déjà diplômé, qui aura choisi de poursuivre ses études et aura obtenu le plus de valeurs dans l'année, elle décerne la médaille de la Société. Elle organise, en liaison avec l'Ecole, des conférences dans l'hémicycle des Beaux-Arts, avec Julien Guadet pour premier orateur en 1890. Elle commence à nouer des relations avec ses homologues de l'étranger, à l'occasion de congrès internationaux en particulier. Enfin, elle se fait connaître de l'administration par les nombreuses lettres de réclamation qu'elle adresse aux services compétents : pour la sauvegarde des monuments historiques menacés (pont de Cahors), pour l'organisation de concours publics (Opéra comique, Exposition universelle), pour faire exempter les architectes des impôts qui frappent les professions commerciales, pour faire inclure les oeuvres d'architecture au projet de loi élargissant la notion de propriété artistique (1902), etc.

ASSOCIATION AMICALE
DES
ARCHITECTES DIPLOMÉS
PAR LE GOUVERNEMENT

Exercice 1889-1890

BULLETIN N° 1 (1^{er} SEMESTRE 1890)

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée générale du 7 mars 1889

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée générale extraordinaire
du 18 décembre 1889

RAPPORT DU COMITÉ

à l'Assemblée générale du 17 mars 1890

SIÈGE SOCIAL :

20, RUE DE LA CHAISE, 20

(Faubourg Saint-Germain)

PARIS

Le premier numéro du bulletin en 1889. Ce bulletin changea plusieurs fois de périodicité et de formule mais il devait paraître, régulièrement, jusqu'en 1967, date à laquelle il se transforma en une revue : *Architecture, Mouvement, Continuité*.

VERS LA RECONNAISSANCE D'UTILITE PUBLIQUE. L'ERE DE LOUIS BONNIER. 1900-1914



Le Comité de 1910. Cette année-là, la S.A.D.G. enregistra la millième adhésion. (*Le Millième*).

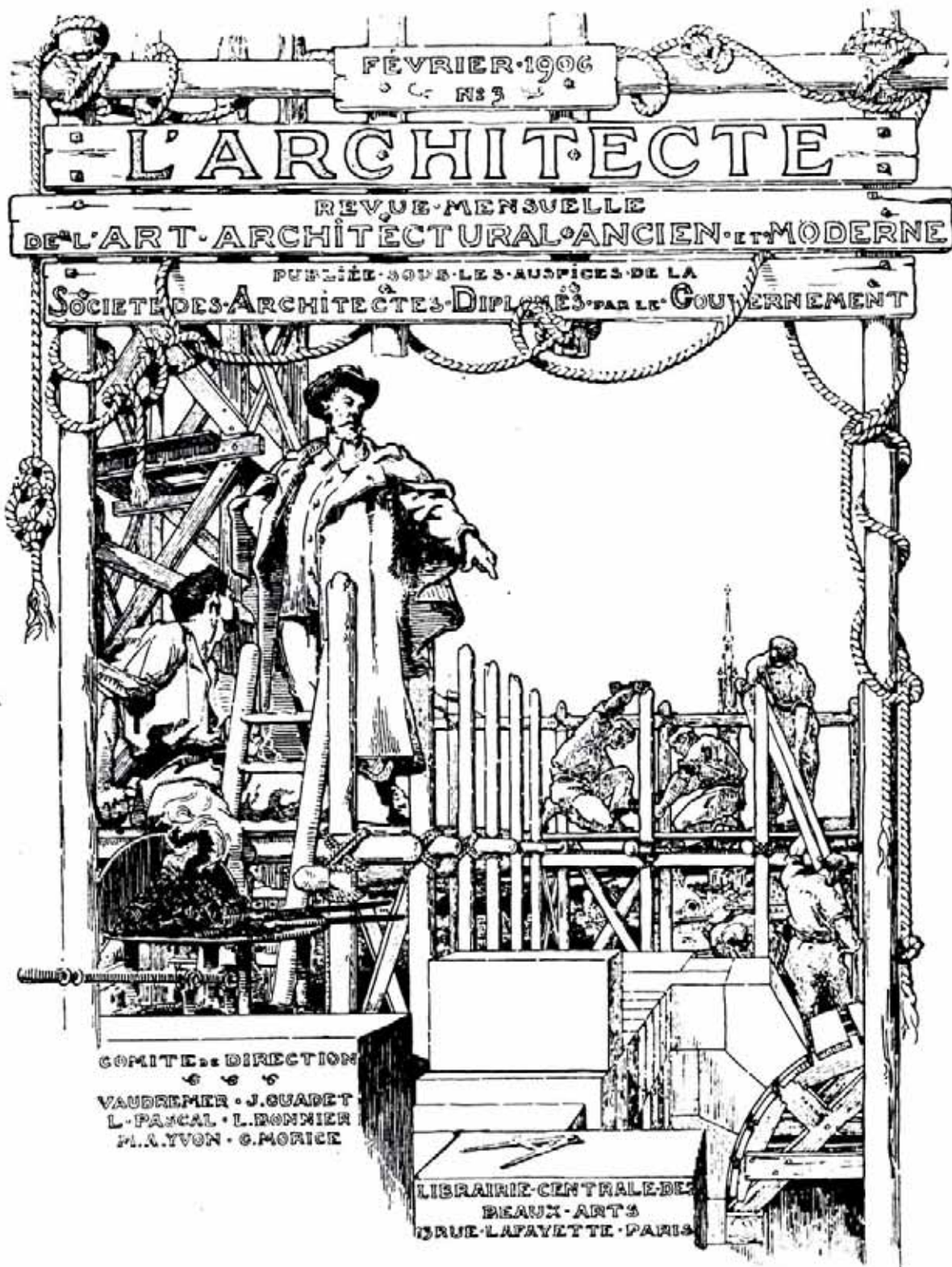
Une première demande de reconnaissance d'utilité publique échoue en 1897, malgré l'avis favorable du Conseil général des Bâtiments civils, parce que le Conseil d'Etat juge mal adaptés les statuts d'une société dans laquelle il ne voit qu'un syndicat professionnel.

En 1899, la Société déménage pour s'installer plus décemment dans un appartement, au 59 rue de Grenelle. Elle y occupera, pendant vingt-cinq ans, le rez-de-chaussée d'un immeuble situé derrière la fontaine de Bouchardon. Ses finances lui permettent même d'engager pour la première fois un agent administratif, Robert Campion.

En vue d'une demande future et pour tenir compte de l'avis du Conseil d'Etat, la S.A.D.G. révisé complètement ses statuts, établit un règlement intérieur, produit la déclaration réglementaire à la préfecture en application de la nouvelle loi sur les associations (1901).

Ses objectifs sont maintenant définitivement formulés. Ils indiquent que la Société a pour buts :

« - 1^{er} D'encourager et de récompenser les hautes études d'architecture au point de vue artistique et professionnel et d'aider à leurs progrès au moyen de publications, de conférences, de concours, d'expositions, etc.



Concours pour la couverture de la revue *l'Architecte*, première publication patronnée par la S.A.D.G.. Projet lauréat de Mlle A. Cathalinaud (*l'Architecte*, 1906, p. 17).

- 2^e De faire connaître, dans l'intérêt général, la valeur des hautes études faites à l'Ecole Nationale et Spéciale des Beaux-Arts et sanctionnés par le Diplôme d'Architecte;
- 3^e De venir en aide à ses membres par la distribution de secours et de pensions. »

Pour la deuxième demande de reconnaissance d'utilité publique, en 1913, ces objectifs seront exprimés avec plus d'ambition encore, une vue plus sociale :

« La Société a pour but de créer parmi les architectes une élite morale, technique et artistique.

Elle a pour but de faire connaître en France et à l'étranger la valeur de cette élite et des hautes études architecturales françaises. »

Pour s'adapter en souplesse à l'accroissement très rapide des effectifs et répondre aux désirs de démocratisation souvent exprimés par les jeunes adhérents, la S.A.D.G. révisé son règlement intérieur : le comité, instance dirigeante de la Société, s'élargit progressivement jusqu'à quarante-neuf membres, et tient séance au moins deux fois par mois, publiquement. Le bureau responsable de ce comité exécute les décisions et dirige la Société dans l'intervalle des séances. Chaque année, l'assemblée générale ordinaire ratifie les décisions prises et procède au renouvellement d'un tiers des membres du comité, ainsi qu'à l'élection des « fonctionnaires » : archiviste, trésorier... Pour donner plus de poids aux élections, des conférences préparatoires sont organisées qui permettent, par un vote préalable, l'établissement de listes de candidats.

Le travail professionnel s'effectue au sein de « grandes commissions » qui s'étoffent et se multiplient. Dorénavant tout membre peut s'y inscrire et y travailler selon ses aptitudes. En 1906, elles sont au nombre de dix :

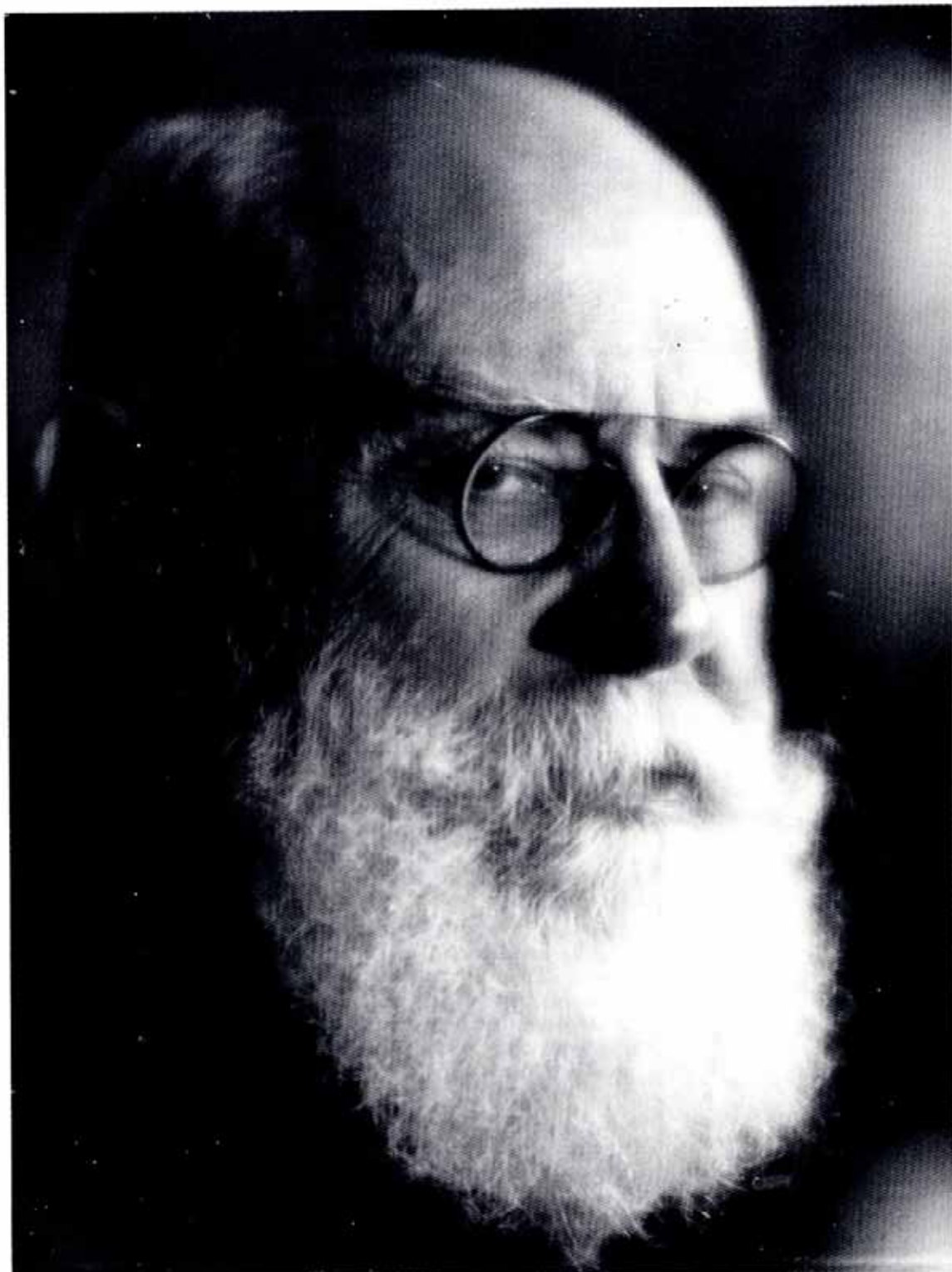
- 1^e - Récompenses, Secours.
- 2^e - Congrès. Exposition.
- 3^e - Concours Publics.
- 4^e - Législation. Contentieux.
- 5^e - Archéologie.
- 6^e - Economie sociale.
- 7^e - Examen des matériaux. Comptabilité.
- 8^e - Hygiène. Voirie.
- 9^e - Enseignement.
- 10^e - Publications.

effectuant un travail inégal, mais quelquefois considérable, comme la commission des concours publics qui examine les règlements de tous les concours organisés en France, envoie des réclamations, signale les dangers aux concurrents et fournit des délégués aux jurys; la commission du contentieux, donnant des consultations juridiques rapides aux membres; ou encore la commission des matériaux qui, outre l'examen des matériaux et produits, fournit aux plus jeunes des modèles de toutes les pièces de comptabilité nécessaires à la tenue d'une agence.

A partir de 1903-1904, au terme d'une sorte de pacte, « l'entente cordiale », comme le définira Nénot, passé avec la Société centrale pour mettre fin à des années d'hostilité, une partie de ce travail des commissions se fera de concert avec les architectes de cette Société pour aboutir à des publications communes donnant plus de poids aux décisions communes⁴³. C'est ainsi qu'une brochure commune sur la réglementation à adopter en matière de concours publics est diffusée en 1904 à toutes les municipalités et administrations concernées. A partir de 1907, la S.A.D.G. renonce à un projet de série de prix concurrente pour s'associer à une publication que la Société centrale assurait seule depuis une vingtaine d'années. Des deux côtés il avait fallu faire des concessions pour aboutir à ce résultat.

La bibliothèque se développe, grâce au dévouement de l'archiviste et du bibliothécaire qui, non content d'enregistrer des dons disparates, provoque des legs plus nombreux, recherche les documents, établit un catalogue systématique. Alimentée sans cesse par les membres, elle deviendra, au

⁴³ Mots prononcés par Nénot au cours du banquet annuel. *B.S.A.D.G.*, 1904, p. 147.



Louis Bonnier (1856-1946) - Membre du Comité dès 1892, puis président de la S.A.D.G. pendant huit ans, Bonnier fut l'artisan de son émancipation vis-à-vis de la Société centrale, et de sa transformation en une véritable société professionnelle. Le père de la S.A.D.G. fut aussi son censeur le plus intransigeant. Bien qu'il ait donné beaucoup de son temps à la Société, Bonnier n'en a pas moins construit des villas, immeubles de rapport, pavillons d'exposition. A Paris, il a construit notamment le groupe scolaire de la rue Sextius-Michel (15*), la piscine de la Butte-aux-Cailles et un groupe d'H.B.M. rue de Ménilmontant. (Arch. S.A.D.G.).

⁴⁴ La bibliothèque de la S.A.D.G. a été vendue en deux lots, dont le second acquis par des bibliothèques publiques. La collection de dessins d'architectures des XVIII^e et XIX^e siècles, elle, a disparu, victime du manque d'intérêt des sociétaires. On ne peut s'en faire une idée que grâce aux mentions de ces dons faites à chaque fois dans le Bulletin.

⁴⁵ Louis Bonnier. op. cit. p.16.

⁴⁶ *Origines du diplôme et de la Société. Avec une préface de Marcel Deslignières.* Paris, 1906, 8°, 233 p. livre aujourd'hui introuvable dans les bibliothèques publiques. En l'absence de ce document essentiel, je n'ai pu que faire une esquisse sommaire des débuts de la S.A.D.G.

début des années soixante-dix, la plus importante collection privée d'architecture à Paris⁴⁴.

Les publications se multiplient. Le *bulletin*, « exact, rapide et régulier » transmet toujours chaque semaine « à tous les sociétaires le résumé de la vie intérieure et extérieure du Comité et de la Société, les programmes et les résultats des concours publics, les nouvelles d'intérêt professionnel ou corporatif, les convocations au Comité, aux Commissions, aux Assemblées générales, le cours des matériaux ; enfin, les demandes et les offres de places ou de cession de cabinets⁴⁵. » Il s'y ajoute, à partir de 1906, une revue mensuelle patronnée par la S.A.D.G., au terme d'un contrat passé avec l'éditeur Michel Lévy. *L'Architecte* voulait renouer avec la tradition perdue des belles planches gravées de la *Revue Générale d'Architecture* de César Daly. Le premier numéro de cette revue « soignée, élégante et correcte », publiée sous la direction de Vaudremer, Guadet, Yvon, Pascal, Bonnier et Morice, paraît le 15 janvier 1906, accompagné du numéro correspondant du bulletin.

Outre les brochures communes, publiées en association avec la Société centrale, la S.A.D.G. élabore un cahier des charges type ainsi que des modèles de toutes les pièces de comptabilité de chantier indispensables à l'exercice du métier. Dans le domaine technique, ce sont encore les textes de conférences de Louis Bonnier sur la nouvelle réglementation en matière de voirie urbaine (en 1902), et déjà le premier historique de la Société établi à partir des pièces d'archives collationnées par Marcel Deslignières, qui paraît en 1906⁴⁶.

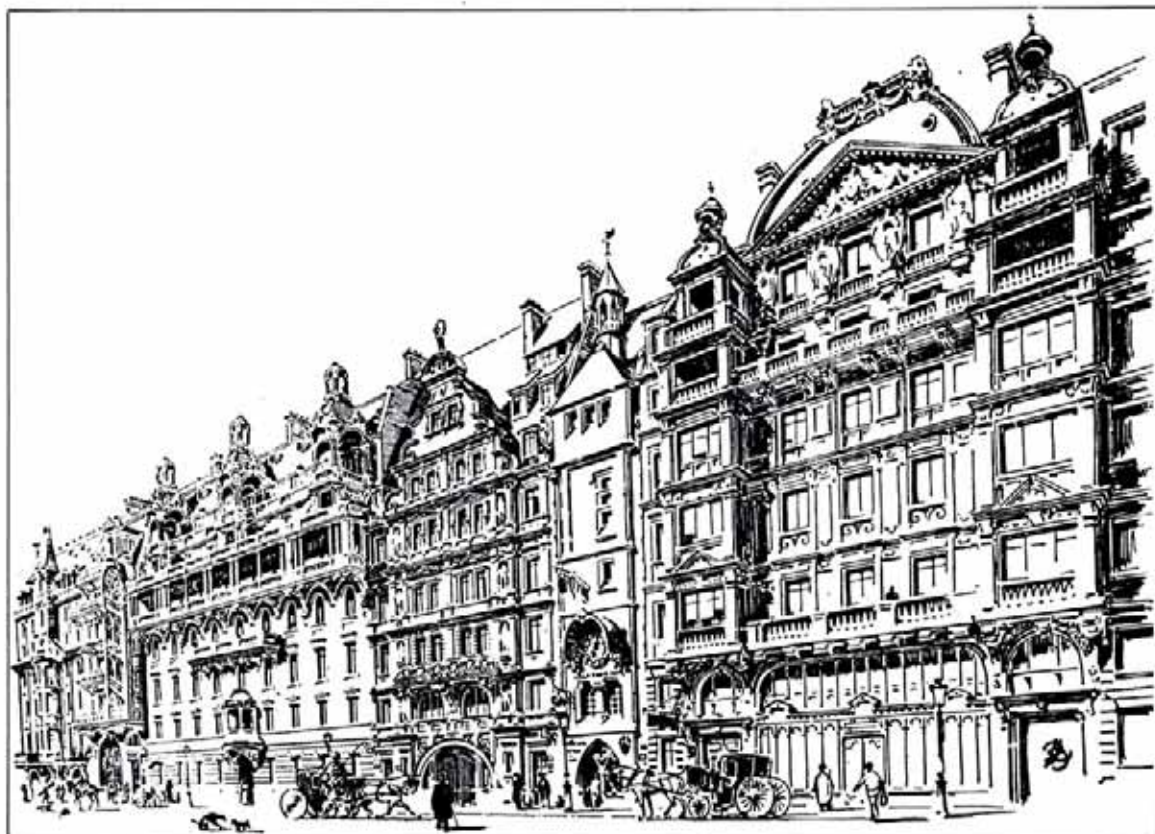
A partir de 1902, elle publie régulièrement l'annuaire de ses membres, avec une présentation de la Société, une introduction historique (le souci pédagogique toujours) et le fameux graphique comparatif des effectifs des différentes Sociétés professionnelles, établi amoureusement par Louis Bonnier. Il sera mis à jour, régulièrement, avec chaque nouvelle édition de l'annuaire jusqu'au début des années soixante.

Les conférences organisées par la S.A.D.G., dans l'hémicycle de l'Ecole, se poursuivent avec les interventions de Bonnier sur les règlements de voirie urbaine (1902), du docteur Camille Savoie sur le traitement de la tuberculose et les sanatoriums, de Georges Picot, enfin, sur les habitations à bon marché (1904).

La S.A.D.G. participe aussi aux leçons données par l'Ecole d'enseignement mutuel des arts, petit organisme fondé par Louis Feine, pour la formation des adultes. En 1914 enfin, elle organise, au siège social, des cours de vérification, pour pallier les lacunes de l'enseignement de l'Ecole.

Ne voulant pas rester à l'écart de toute cette activité, sans pour autant se rendre à Paris, les membres de province demandent à former des groupes régionaux. Ce sont d'abord les sociétaires du Nord qui se regroupent en 1902, puis toutes les autres régions dans les années suivantes, selon un découpage géographique décidé à Paris et qu'il faudra modifier par la suite pour s'adapter mieux aux réalités locales. Les groupes avaient d'ailleurs peu d'autonomie, mais pour donner des gages de bonne volonté à la province, les dirigeants de la S.A.D.G. instituèrent, à partir de 1906, l'élection d'un vice-président « non résidant » chargé de représenter les intérêts des provinciaux au Comité. A l'époque où s'organisait l'enseignement régional de l'architecture (décret de 1903), il convenait de ne pas se couper des préoccupations de la province : les dirigeants de la S.A.D.G., sur ce point, avaient retenu la leçon des discussions de 1890 sur le diplôme. Repoussés de la S.A.D.G., les provinciaux seraient allés grossir les rangs d'une société rivale : l'Association provinciale, qui prenait une importance grandissante dans la vie professionnelle. Après l'avoir dédaignée lors de sa fondation en 1889, la S.A.D.G. décidait d'entretenir avec cette nouvelle venue des relations régulières à l'occasion de ses congrès annuels.

La constitution de ces groupes régionaux fut un succès dans les premiers temps. Il se forma même un groupe colonial (Algérie, Tunisie, Maroc et Indochine) qui sera scindé plus tard, ainsi qu'un groupe américain qui, avec 74 membres en 1914, était le plus nombreux des groupes régionaux de la S.A.D.G.



Dessins de Louis Bonnier, illustrant les possibilités architecturales offertes par le décret de 1902 sur la nouvelle réglementation de la voirie urbaine. Au sein des commissions administratives, Bonnier avait activement travaillé à ce texte, et il s'en fit l'avocat auprès des architectes par conférence et brochure. Il s'agit de l'un des rares règlements d'urbanisme établi pour des motifs esthétiques : rompre avec la monotonie architecturale des rues de Paris en autorisant les saillies pittoresques, les tours d'angles, les dômes. C'est le triomphe tardif de l'éclectisme.

Louis Bonnier - *Conférences (...) sur les règlements de voirie* - Paris, 1903. Brochure éditée par la S.A.D.G.

Pierre angulaire de l'édifice, le conseil de discipline est institué en 1902, pour veiller à l'application du nouveau code des devoirs professionnels. En 1895, la Société centrale avait approuvé ce texte rédigé par Julien Guadet. La S.A.D.G., en 1898, n'avait pas jugé utile de ratifier un texte que « la Société centrale avait mis... cinquante ans à écrire ». Son contenu, aux yeux des diplômés, allait de soi. Il n'avait pas la même évidence aux yeux du fisc qui, jusqu'à preuve du contraire, assimilait les architectes aux entrepreneurs et autres professions commerciales. C'est finalement pour échapper à un supplément de patente, et aussi pour gagner ses lettres d'« utilité publique », que la S.A.D.G. se décida à ratifier le fameux code de déontologie et à organiser sa propre discipline professionnelle. Tous les membres durent signer leur adhésion à un code qui énonçait notamment :

« L'architecte est à la fois un artiste et un praticien. Sa fonction est de concevoir et étudier la composition d'un édifice, d'en diriger et surveiller l'exécution, de vérifier et régler les comptes des dépenses y relatives.

Il exerce une profession libérale et non commerciale. Cette profession est incompatible avec celle d'entrepreneur, industriel ou fournisseur de matières ou d'objets employés dans la construction.

Il est rétribué uniquement par des honoraires à l'exclusion de toute autre source de bénéfices à l'occasion de ses travaux ou de l'exercice de son mandat.

L'architecte n'étant ni commerçant ni agent d'affaires, s'interdit toute opération qui donnerait lieu à des remises ou commissions.

Il est rémunéré par son client et par son client seul, au moyen d'honoraires... Il ne reçoit aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, de la part d'entrepreneurs, fournisseurs, vendeurs ou acheteurs de terrains ou de propriétés bâties ayant contracté ou pouvant contracter avec son client...etc. »

Un conseil de « censeurs », constitué d'un collège d'anciens présidents, fut ainsi appelé à juger, secrètement, des infractions constatées, prononçant blâmes ou radiations.

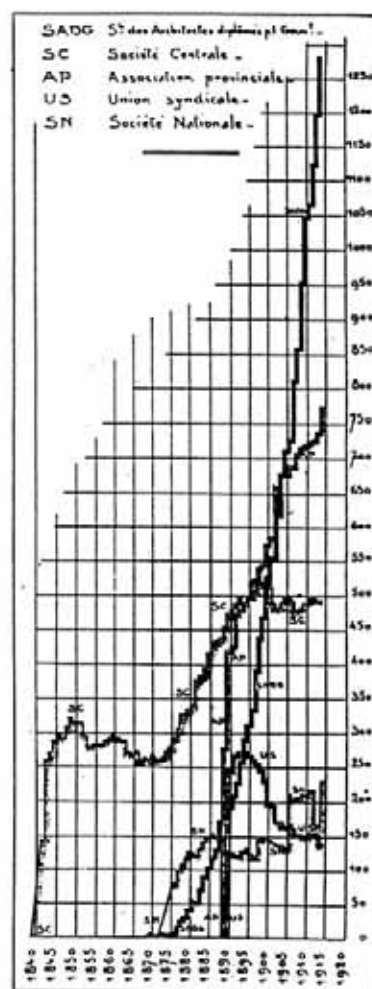
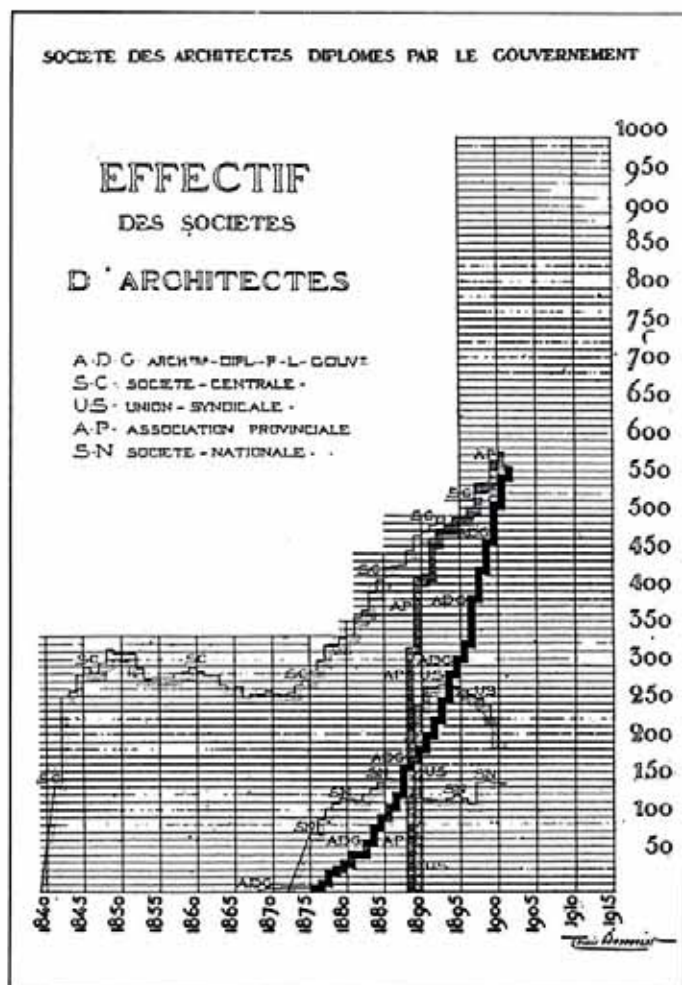
Mais toute cette organisation n'avait pour raison d'être que de faciliter l'action extérieure, qui se développe en effet. Les récompenses et bourses de voyages sont toujours attribuées aux élèves les plus méritants de l'Ecole des Beaux-Arts, mais aussi aux élèves des autres écoles d'art, à des membres de l'Association provinciale, des Chambres syndicales du bâtiment, aux Lauréats du comité de patronage des habitations à bon marché, etc.

La S.A.D.G. participe à des congrès de plus en plus nombreux qu'elle patronne parfois : congrès annuel de la Société centrale bien sûr, mais aussi congrès internationaux d'architectes (Londres 1906), congrès internationaux d'assainissement et de salubrité de l'habitation (Paris 1904, Genève 1906), congrès internationaux de la tuberculose, congrès internationaux d'urbanisme (Londres 1910), congrès internationaux des habitations à bon marché, congrès de la Société française d'archéologie, et bien d'autres, nouant ainsi des relations avec des architectes et techniciens du monde entier.

De la même manière, elle se lie à ses homologues de l'étranger, échangeant des informations et des publications avec :

- la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement danois,
- la Société Centrale d'Architecture de Belgique,
- la Society of Beaux-Arts Architects, de New York,
- l'Institut Royal des Architectes Britanniques,
- la Société des Ingénieurs et Architectes autrichiens,
- la Société des Architectes de Varsovie,
- l'Institut architectural du Canada, etc.

Mais c'est vers l'Administration qu'elle dirige tous ses efforts, qu'il s'agisse de recommander un camarade à un poste d'architecte municipal ou départemental, d'obtenir pour les diplômés la dispense d'examens à des concours de recrutement, de participer à toutes sortes de commissions ministérielles pour la préparation de textes de loi, d'envoyer des délégués à des jurys de concours publics. Pour s'assurer de la bienveillance de la haute administration,



Courbes de croissance comparées des principales sociétés. Louis Bonnier, qui l'avait établi pour la première fois en 1897, eut à cœur de mettre à jour annuellement ce graphique éloquent. On le reproduisit dans les annuaires de la S.A.D.G. depuis 1902 jusqu'à 1962, date à laquelle la courbe atteignit son maximum.

elle demande même à un certain nombre de personnalités (membres du Conseil d'Etat, ministres, députés, sénateurs, membres de l'Institut), de bien vouloir devenir ses membres d'honneur.

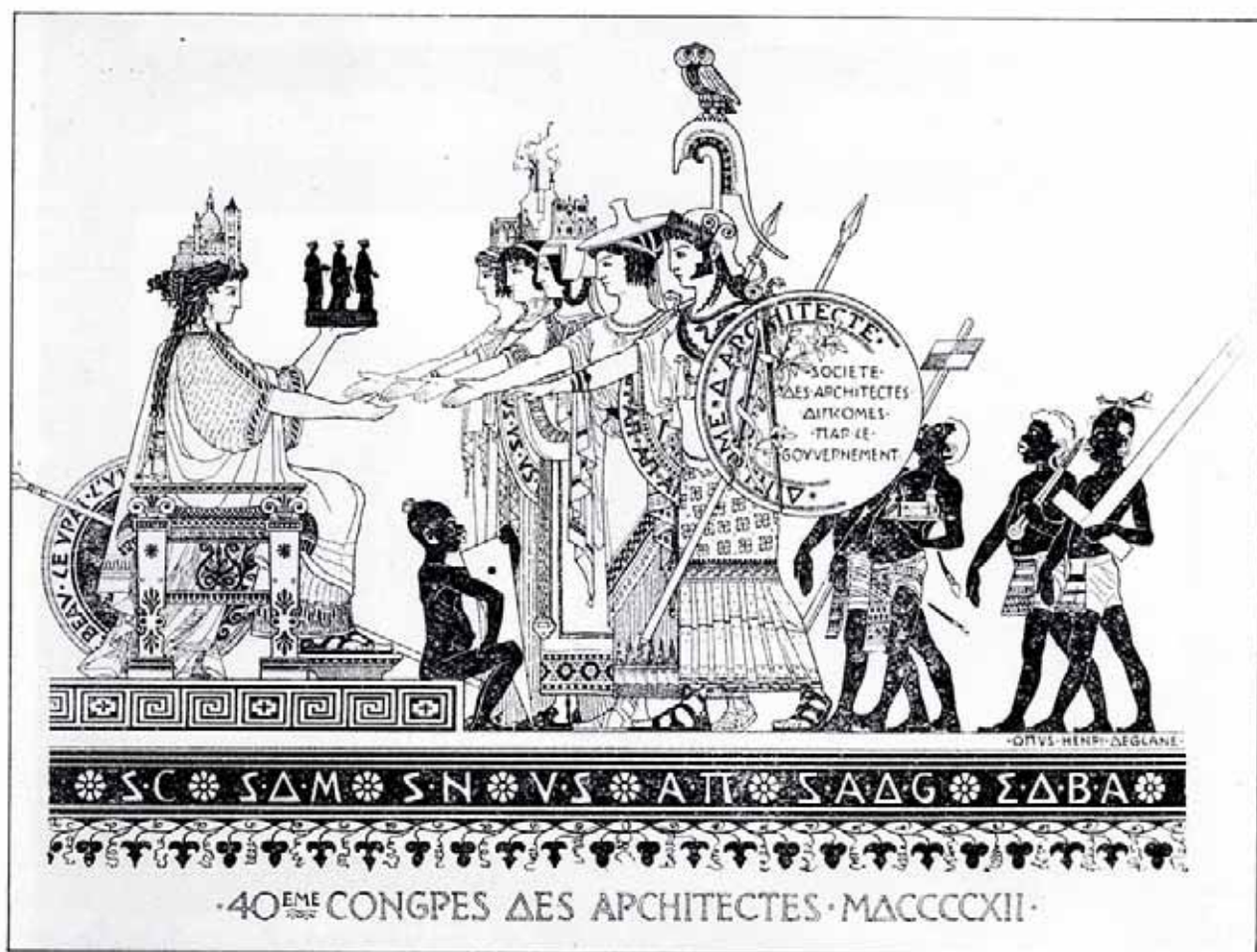
Malgré ce déploiement d'activités tous azimuts, la S.A.D.G. ne cessait d'être l'amicale des premiers temps : sa caisse de secours fournissait des aides aux veuves et orphelins (à une époque où les caisses de retraites n'existaient pas). Les dîners succédaient aux banquets. Chaque année «le punch des nouveaux» saluait l'arrivée du contingent des jeunes diplômés : on faisait connaissance et l'on présentait la vie de la Société autour d'une bonne table. Mariages, naissances et décès étaient généralement annoncés par les familles à la Société qui envoyait ses vœux, ou dépêchait un membre à la cérémonie : on prononçait l'éloge funèbre du camarade, on plaignait sa veuve et l'on rédigeait une notice nécrologique pour le bulletin⁴⁷.

Le rôle de Louis Bonnier dans cette réussite spectaculaire ressort clairement de tous les textes : son mandat a marqué un tournant dans la vie de la Société. Comme plusieurs d'entre les premiers diplômés, Bonnier

⁴⁷ Conservés à la S.F.A., les dossiers biographiques des membres de la S.A.D.G. contiennent des indications précieuses et forment un témoignage unique sur la vie quotidienne des architectes au début du siècle.

avait dû reprendre, poussé par sa famille, des études interrompues au seuil de la première classe, pour acquérir à trente ans – la dernière limite – ce titre encore inconnu. Il adhère à la S.A.D.G. en 1887, est élu membre du Comité en 1892. Par suite du décès du président en titre, son ami Adrien Chancel, il devient président en 1901, réélu l'année suivante. Après une interruption imposée par les statuts, il est président de 1904 à 1907, et à nouveau de 1908 à 1910. Cette continuité, nouvelle pour la S.A.D.G., lui permet de conduire une action efficace et durable dans tous les domaines et en particulier :

– Recrutement des jeunes. Bonnier n'avait de cesse qu'il n'ait enrôlé les promotions de diplômés au grand complet sous la bannière de la S.A.D.G. L'enjeu était important : il s'agissait de montrer – aux pouvoirs publics notamment – que la Société représentait réellement tous les architectes diplômés. Aux négligents, aux récalcitrants, il envoyait des lettres personnelles ou consacrait un entretien. Tout, d'ailleurs, devait attirer les jeunes dans la Société : le prolongement d'une camaraderie d'école, une bibliothèque fournie, mais surtout une aide dans l'apprentissage du métier : conseils juridiques, cours pratiques de vérification, initiation à la comptabilité, cahiers des charges modèles, séries de prix, etc... Le libre choix des commissions assurait ensuite le plein emploi des compétences et des bonnes volontés.



Dessin du menu du banquet de la Société centrale à l'occasion du quarantième Congrès des Architectes français, en 1912. Composition d'Henri Deglane.

A L'occasion du Congrès annuel de la Société centrale, les autres organisations étaient invitées à renouveler leur allégeance à la grande aînée. Ce serment corporatif rassemble, de gauche à droite, parmi les sociétés vassales : la Société de défense mutuelle; la Société nationale, coiffée d'un immeuble de rapport (elle regroupait les sans grade de l'architecture); l'Union syndicale, coiffée d'une cathédrale (elle regroupait les diocésains); l'Association provinciale; et enfin la S.A.D.G., coiffée du casque d'Athènes. Des nègres portent les attributs professionnels. (Bull. SADG, 1912, p. 314).



Mr. Gauthier. Ch.
OGERAU, Photogr.



Mr. Geay. H.
OGERAU, Photogr.



Mr. Gentil
OGERAU, Photogr.



Mr. Genuys. P.
OGERAU, Photogr.

Double page d'un album de photos des membres, prises de 1900 à 1910 environ par le même photographe, Ogereau. Les présidents de la Société en sont absents, mais s'y trouvent réunis inconnus et « mandarins », parisiens et provinciaux, comme le montrent les notices biographiques de ces huit membres.

GAUTHIER CHARLES ALBERT (Paris 1846-1915)
El. Coquart; Diplômé E.S.A. 1868.
Arch. en chef. Bât. civ.; Arch. des serres de la Ville de Paris, au Cours-la-Reine; Arch. du Sous-Comptoir des Entrepreneurs, Fondateur SADG 1877; Membre du Comité 1807-1899 et 1901-1903; Vice-Président de la Société 1893 et Président de la Société 1895; ancien Vice-Président de la SC.

Travaux : Maisons de rapport à Paris et ne province; plate-forme du chemin de fer des Moulins et serres d'horticulture du Cours-la-Reine EU 1900; exécution des abords et accès de la Passerelle de la Manutention 1905-1906.

GEAY HENRI (Cognac 1875-1945)
Né 1875 Cognac; él. Blondel, Scellier de Gisors, Defrasse; Architecte ordinaire des monuments historiques de la Haute-Vienne; conseiller des bâtiments civils de la Haute-Vienne SADG 1906.

Travaux : Bourse et Chambre de Commerce à Angoulême, hôtels et villas à Cognac. Restauration, églises et cha-teaux.

GENTIL ALPHONSE (Alger 1872 - Paris 1933)
El. Laloux; ex-insp. EU 1900. — SADG 1900.
N'exerce plus la profession d'architecte; élu membre correspondant 1908; actuellement Céramiste (grès de Gentil et Bourdet).

GENUYS PAUL (Paris 1881-1937)
El. Genuys (son père); S. des Anc. él. de l'Éc. des arts déc. — SADG 1906.
Désapprouvant l'attitude de la SADG, à l'égard des diplômés de l'Ecole des Arts décoratifs, dont il était, il démissionne en 1933.



M. Gillon Gabriel
OGERAU, Photogr.



M. Gillon Marcel
OGERAU, Photogr.



M. Girault Ch.
OGERAU, Photogr.



M. Gossart G.
OGERAU, Photogr.

GILLON GABRIEL
Né 1877 Nemours (S.-et-M.); él.
Redon. — SADG 1907.

GILLON MARCEL
Né 1881 Thorigny (S.-et-M.); él.
Pascal; MH 1905. — SADG 1907

Travaux : Villas diverses; Cités ouvrières
de Forcy et Champ (dépendant des Etabl.
Menier; entrée des communs du château
de R. Etang de la Loi.

GIRAULT CHARLES (Cosne 1851 - Paris 1932)
El. Daumet; GP Rome 1880;
Memb. du Cons. sup. des BA;
Insp. général des Bâtiments civils;
Arch. du Palais des BA de la V. de
Paris; prof. lib. d'archit. (anc. atel.
Daumet); Grande médaille de
l'architecture privée SC 1839; GP
EU 1900. — SC. (Président 1909).
— SADG 1887.

Travaux : Pal. de l'hygiène et pal. de la
Chambre de commerce à l'EU, 1889;
tombeau de Pasteur à l'Institut Pasteur,
1896; Petit Palais EU 1900; arch. en
chef du Grand Palais EU 1900; hôtel, 21,
rue Blanche, 1901; agrand. du chât.
royal de Laeken (Belgique), 1903; arcade
du cinquantenaire (Belgique), 1904;

musée du Congo, à Tervueren (Belgi-
que), 1904; monum. de Pasteur, en col-
lab. avec le statuaire Falguière, 1904; tri-
bunes de l'hippodrome de Longchamp,
1903; grand portique promenoir à
Ostende, 1905; hôtels, rue Eugène-
Flachat, place des Etats-Unis; maisons
de rapport.

GOSSART GEORGES (Paris 1849 - 1929)
El. Triquet et Coquant; Arch. du
dép. de l'Eure après concours
1881; Arch. adj. des Monum. his-
tor.; Insp. des édif. diocés. 1881
— SADG 1880.

Travaux : à Evreux : Cas. de gend.
1885; école norm. instituteurs 1889;
salle des Assises 1891; Hôtel de vill.
1895; prison cellulaire 1906; pal. de just.
de Pont-Audemer et de Louviers 1896;
abattoirs de Verneuil; nomb. églises et
écoles de village; trav. particuliers; Cré-
dit lyonnais et Société générale à Evreux.

- Multiplication des commissions de travail, y compris dans des domaines à priori éloignés de l'architecture comme l'économie sociale. Bonnier encouragea, à plusieurs reprises, les sociétaires à investir ces champs nouveaux pour l'architecture qu'étaient l'hygiène, l'urbanisme ou le logement social. C'est lui, personnellement, qui invita Georges Picot à venir parler des habitations à bon marché dans l'hémicycle de l'Ecole des Beaux-Arts : une initiative qui devait donner des résultats rapides puisque l'année suivante, lors du premier concours de logement social organisé en France (concours de la Fondation Rothschild, 1905), les architectes diplômés devaient recevoir presque toutes les primes.

- Création du Conseil de discipline. Partisan convaincu de la discipline professionnelle, il fut le « censeur » le plus vigilant et sans doute le plus assidu de la Société puisqu'il officiera à ce poste jusqu'à la fin des années trente.

- Il noua enfin des relations suivies avec l'administration. Ayant fait lui-même toute sa carrière au sein des services d'architecture de la Ville de Paris - en 1911, il était nommé directeur administratif des services d'architecture et des promenades et plantations de la Ville -, membre de très nombreuses associations, architecte de l'Elysée, il s'était fait de « hautes relations » auprès de qui sa compétence, son sérieux, sa scrupuleuse probité, le désignaient comme le meilleur avocat de la jeune société : « Comme s'il se fût agit d'un devoir très simple à remplir, il mit en oeuvre : situation personnelle, hautes relations, précieuses amitiés, pour donner à nos manifestations un éclat et une importance qu'elles n'avaient jamais eues⁴⁸. »

« Pendant ses trois années de présidence », déclarait son successeur en 1907, « Bonnier a consacré une grande partie de son temps et de son énergie à l'accroissement de notre influence (...). Jamais je n'ai remarqué le moindre découragement ni la moindre lassitude dans l'accomplissement de ce qu'il considérait comme un apostolat. Ce que Bonnier a pu faire, personne ne l'aurait fait : là où il n'a pas réussi, tous auraient échoué⁴⁹. L'apostolat avait porté ses fruits. Pendant le mandat de Louis Bonnier, le nombre des membres double et la Société acquiert enfin la « respectabilité » à laquelle elle aspirait. En lançant sur des voies strictement professionnelles une société qu'il avait trouvée au bord de la scission, encore hésitante sur son rôle, craintive à l'égard de la Société centrale où siégeaient tous les anciens « patrons » des jeunes diplômés, Bonnier avait mis un terme aux rivalités d'ateliers et rompu définitivement le cordon qui liait la S.A.D.G. à sa vénérable aînée. Opposant le nombre et le travail à la sagesse et aux honneurs, il condamna la Société centrale à se replier sur son assise de « mandarins ». La place était libre désormais pour la S.A.D.G. qui devient, à la veille de la guerre, la principale société française d'architectes.

Cette action reçoit une double consécration : en 1910, avec le grand recueil publié à l'occasion de la millième adhésion, dont Bonnier fit un instrument de propagande à l'usage des pouvoirs publics; en 1915, enfin, avec la reconnaissance d'utilité publique de la S.A.D.G. (décret du 30 mars 1915), au terme d'une procédure administrative de deux ans. On avait pourtant à nouveau frôlé l'échec, le Conseil d'Etat ayant conclu, comme en 1897, que la S.A.D.G. était un syndicat professionnel n'ayant aucun titre à cette reconnaissance. Bonnier, qui avait fait de ce nouveau statut l'un des objectifs primordiaux de son action lorsqu'il était à la tête de la Société, dut intervenir personnellement auprès du président du Conseil d'Etat, M. de Margerie, pour présenter son point de vue; avec succès⁵⁰.

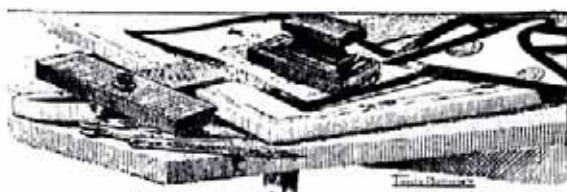
Ce nouveau statut permettait en particulier à la S.A.D.G. d'accepter les dons et legs, d'améliorer à terme sa situation financière. Dans l'immédiat, elle la plaçait à égalité de droit avec la Société centrale, seule organisation professionnelle à avoir eu cet honneur, en 1865; encore était-ce, comme devait le souligner Bonnier, à une époque où la reconnaissance d'utilité publique était accordée plus généreusement par les pouvoirs publics.

⁴⁸ B.S.A.D.G., 1902, p. 352. La conservation du fonds d'archives de Louis Bonnier par sa famille, a permis la publication récente d'une très belle monographie B. Marrey, *Louis Bonnier*. Liège, Mardaga, 1988.

⁴⁹ B.S.A.D.G., 1907, p. 21. Paroles prononcées par V. Blavette.

⁵⁰ L. Bonnier, *Journal arch. privées*.

I L'ENTRE-DEUX-GUERRES



■ ANNEES DE GUERRE

A la déclaration de guerre, la S.A.D.G. doit adopter des mesures d'urgence, la moitié de ses membres étant mobilisée. Le comité décide de se réunir plus souvent pour faire face aux demandes les plus pressantes : demandes de secours des familles de soldats, demandes d'emploi des non mobilisés dont les affaires ont cessé subitement. Pendant quatre ans, la Société ne cesse de collecter des fonds pour sa caisse de secours (l'essentiel venant des Etats-Unis), de faire des démarches auprès des autorités militaires pour que les architectes puissent entrer dans les services du génie, pour que les lauréats de concours bénéficient de permissions, pour résoudre toutes sortes de problèmes personnels enfin.

Ensemble, les sociétés protestent contre les « moratoires », ces lois d'exception qui suspendaient l'obligation pour les locataires de payer leur loyer pendant la durée de la guerre. Les architectes prévoyaient, à juste titre, que cette mesure, en ruinant la petite propriété immobilière, bloquerait la construction neuve après la guerre. Elles protestent aussi, et tentent d'intervenir auprès des chambres syndicales d'entrepreneurs, contre les hausses des coûts de construction, non justifiées selon les architectes. Elles protestent enfin contre l'esthétique « munichoise » que l'on avait cru déceler dans les oeuvres les plus modernes d'avant-guerre (comme le central téléphonique de François Le Cœur) et qui apparaissait rétrospectivement comme l'avant-courier des armées allemandes : la S.A.D.G. rompit tout lien avec ses homologues autrichiens et allemands et appuya le boycott des produits allemands dans le bâtiment.

Les sociétés s'attachèrent surtout à préparer l'oeuvre immense de la reconstruction, de façon à sauvegarder les intérêts de la profession. En 1916, Société centrale et S.A.D.G. participent à l'exposition de la Cité reconstituée qui présentait toutes sortes de plans, modèles de maisons démontables, systèmes de préfabrication et produits de second oeuvre adaptés à la reconstruction. Bonnier fit, à cette occasion, une conférence remarquée sur l'urbanisme. La S.A.D.G. accorda son patronage à l'association la Renaissance des Cités, créée pour poursuivre ce travail préparatoire. En janvier 1917, elle organisa une exposition sur l'architecture régionale dans les provinces envahies, à partir des dessins et relevés exécutés par un architecte des Monuments historiques, André Ventre, à la demande du sous-secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts. Ces superbes dessins au crayon (Ventre ne disposait d'aucun matériel dans ses tournées), accompagnés d'un commentaire du critique Léandre Vaillat, contribuèrent à sensibiliser architectes et maîtres d'ouvrage à un patrimoine rural dont on ne soupçonnait guère la richesse et la diversité⁵¹. Ils lancèrent le mouvement régionaliste en France. Avec l'aide du sous-secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts, la S.A.D.G. poursuivit sur cette lancée en organisant un grand concours de types d'habitations rurales, de mai à septembre 1917. 1498 projets furent présentés – un record absolu – par des architectes dont beaucoup étaient sous les drapeaux. Des permissions furent demandées pour les soldats lauréats de la première phase (270 mobilisés sur 340 lauréats) et en définitive 120 récompenses furent décernées, dont 84 à des diplômés. Par delà cette réussite personnelle pour la Société, le concours avait été un succès pour la profession dont l'image s'améliorait quelque peu auprès des maîtres d'ouvrages publics présents au jury : propagande indispensable à l'heure où les pouvoirs publics mettaient en place les structures de la reconstruction⁵².

⁵¹ Léandre Vaillat. *Exposition de l'architecture régionale dans les provinces envahies*. Paris, s.d. (1917). Et du même auteur : *La maison des pays de France, les provinces dévastées*. Paris, s.d. dessins d'André Ventre.

Auparavant une grande enquête nationale sur l'habitat rural avait déjà montré la diversité des types, mais d'un point de vue sociologique : A. de Foville. *Enquête sur les conditions de l'habitation en France*. Paris, 1894 et 1899, 2 vols. Le rôle de la guerre dans l'émergence du régionalisme en architecture est incontestable.

⁵² B.S.A.D.G. 1918, p. 48.



Le siège social de la Société de 1899 à 1925 : 59 rue de Grenelle. Dans cette cour, derrière la fontaine de Bouchardon, la Société loua d'abord un rez-de-chaussée, agrandi progressivement de locaux annexes en étage. (Photo M.J.D.)

⁵³ Cette école, en 1919, fut englobée dans une institution plus stable : l'Ecole des Hautes Etudes urbaines qui, elle-même, devait donner naissance à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris.

⁵⁴ B.S.A.D.G. 1919, p. 16. Assemblée générale du 28 décembre 1918.

1917 voit aussi la réouverture de l'Ecole des Beaux-Arts restée fermée trois ans pour ne pas désavantager les élèves partis au front : il fallut l'intervention des sociétés pour que l'administration consente à rouvrir l'Ecole et à assurer la formation des jeunes élèves. C'est aussi l'année de l'ouverture de l'Ecole supérieure d'art public, avec Louis Bonnier pour président du conseil des professeurs. On y donna le premier enseignement de l'urbanisme en France⁵³.

A la fin de la guerre, la S.A.D.G. dut faire de nombreuses démarches pour une démobilisation rapide des architectes. Ce fut en vain, l'armée qui avait libéré rapidement les ingénieurs et les élèves des grandes écoles techniques, ne voyait pas d'urgence à rendre les architectes à la vie civile. Jacques Hermant, qui s'était épuisé inutilement en requêtes auprès des administrations concernées, devait faire ce constat amer d'un résultat nul : « parce que nous agissons isolément, parce que nous n'avons pas encore su créer autour de nous cette atmosphère d'autorité et d'influence dont d'autres grandes écoles ont enveloppé ceux qui sortent de leur enseignement, parce que nous n'avons pas cette admirable cohésion des polytechniciens et des centraux qui savent s'imposer parce qu'ils se tiennent, qui veulent être une force dans l'intellectualité de la nation et qui n'hésitent pas à faire les sacrifices de toute nature qu'exige un tel effort »⁵⁴. Faire des Beaux-Arts une « grande école », c'est dans l'espoir de réaliser ce vieux rêve que la S.A.D.G. renouvela auprès de l'Ecole la demande d'une réforme en profondeur, d'un enseignement plus technique et plus complet : une commission rebaptisée « de réforme de l'enseignement » se mit aussitôt au travail.



Le siège social de 1925 à 1934. Au 118 rue de Grenelle, dans une annexe de cet hôtel particulier appartenant au marquis de Ferronnays. (Photo M.J.D.)

A la fin de l'année 1918, la S.A.D.G. comptait ses morts : 85, dont les noms seront gravés sur une plaque commémorative dessinée par Expert en 1934 pour le nouveau siège social, au 100 rue du Cherche-Midi. Très endettée à l'issue de ces quatre années, la Société dut emprunter à ses membres eux-mêmes pour survivre. Et l'avenir, malgré le travail qui s'annonçait, paraissait sombre à Jacques Hermant :

« S'imagine-t-on cet être si profondément particulariste, l'Architecte, qui a jusqu'ici vécu en tenant ses confrères jalousement à l'écart de ses affaires de peur de la concurrence, presque toujours réfractaire à l'idée d'association, n'admettant volontiers de faire partie d'une société qui s'il y voit un avantage personnel et si la cotisation n'est pas trop chère, se trouvant tout à coup en présence de groupements d'entrepreneurs, de groupements de fabricants, de groupements de toutes sortes, et attendant dignement dans son cabinet - dont souvent il n'aura pas pu payer le loyer pendant cinq ans d'absence - que tous ces organismes gigantesques viennent faire appel à son talent et à sa valeur professionnelle ? Car, ne l'oublions pas, il n'est pas élevé dans la mentalité d'un commerçant, et solliciter la clientèle lui paraîtrait une déchéance, quoique le Code des devoirs professionnels ne lui interdise que de le faire par les voies commerciales. Et puis, où s'adresser ? Comment et à qui se présenter au milieu de cet inextricable désordre ? Où trouver les administrations communales, les coopératives, les clients sans architectes ? Comment réaliser, s'il revient sans ressources, les premiers fonds nécessaires pour étudier les projets qui peuvent lui être demandés, payer les collaborateurs indispensables et faire les avances, si longues à rentrer dans notre profession, qui peuvent s'élever à des sommes importantes !⁵⁵ »

⁵⁵ B.S.A.D.G., 1919, p. 20.

« L'UNION SACREE » : FEDERATION ET ASSOCIATIONS AU SERVICE DE LA RECONSTRUCTION DES REGIONS DEVASTEES



⁵⁶ Source : *Dans les régions dévastées. L'oeuvre de reconstitution et la solidarité française*. Paris, 1925

⁵⁷ L. Vaillat. *La cité renaissante*. Paris, 1918, qui cite des articles de presse allemands. Plus tard, on cherchera au contraire à obtenir des matériaux allemands au titre des « prestations en nature » prévues par le traité de paix.

⁵⁸ B.S.A.D.G. 1918, p. 27. Lettre de M. Lebrun, ministre du Blocus et des Régions libérées.

La reconstruction des régions dévastées par la guerre (environ 350.000 immeubles détruits et 530.000 endommagés dans les dix départements de l'est et du nord de la France, 620 communes rasées, 1.330 plus qu'à moitié détruites, 23.000 usines, 6.000 ouvrages d'art démolis ⁵⁶) dont les architectes attendaient des années de travail, s'annonçait mal pour la profession. L'on savait, d'une part, que les Allemands avaient formé, en 1915, des projets pour la reconstruction, par des architectes allemands (du sud de l'Allemagne très exactement), des villes françaises occupées et l'on craignait que leurs produits, matériaux ou maisons préfabriquées, ne parviennent en France par l'intermédiaire des pays neutres ou alliés ⁵⁷. D'autre part, les premières esquisses d'organisation de la reconstruction, telles qu'elles se dessinaient dans les ministères concernés, en 1916, s'appuyaient sur le corps des Ponts et Chaussées, dont les « cadres existaient sous les ordres des ingénieurs – bien que pour un objet différent » ⁵⁸, et jugeaient inutile l'intervention des architectes, dans tous les travaux de réparation du moins. D'où, protestations véhémentes des sociétés professionnelles auprès des ministres, malheureusement changeants.

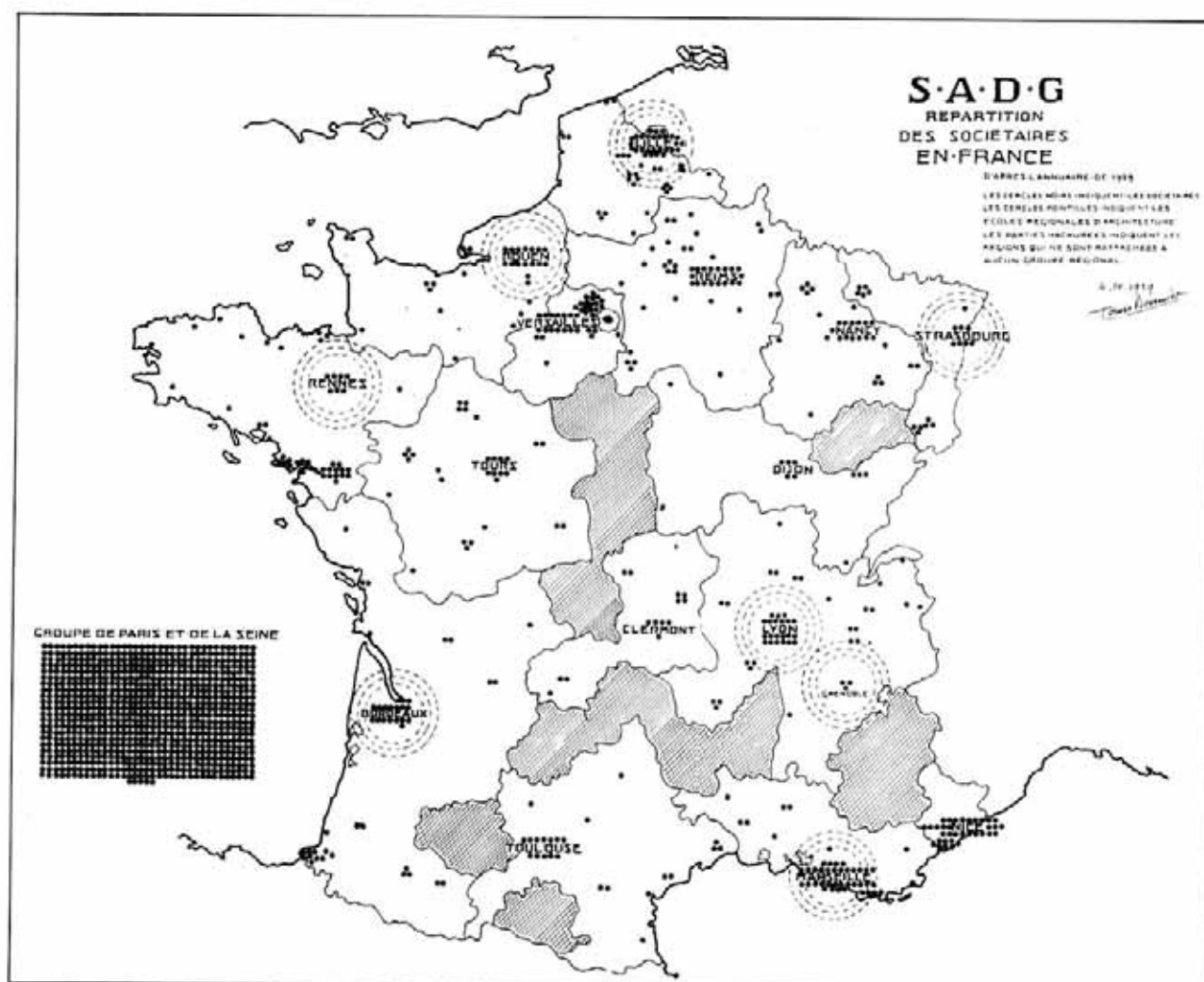
Devant ces « menaces », l'union des architectes s'imposait. Ce n'est pourtant pas de la profession elle-même que vint l'initiative. C'est d'abord pour des raisons esthétiques qu'un parlementaire, André Lebey, appelait à l'union de tous les architectes : il craignait, en effet, que les villages du nord ne fussent enlaidis, encombrés d'éléments hétérogènes par des architectes « ultramontains » de par leur formation. C'est pour préserver le caractère des villages de ces régions, pour neutraliser les effets de l'individualisme artistique des architectes, qu'il appela au rassemblement des professionnels sous une autorité unique capable d'imposer des directives artistiques. Oublié l'initiateur, les petites sociétés signifièrent aussitôt leur adhésion à un projet d'union : la Société nationale, l'Union syndicale, la Société des architectes et ingénieurs des pays envahis, la Société des architectes de la banlieue ouest et la Société des architectes de la région de Paris. Les trois grandes, qui discutaient d'union depuis 1901,

⁵⁹ Sur la Fédération. C.M. 1^{re} et 15 décembre 1916; B.S.A.D.G., 1919, p. 17-18. R. Blondel. *L'A.P. de sa naissance à ses noces d'or, 1889-1939*, p. 64-65. *Statuts de la Fédération des Sociétés françaises d'architectes*, Paris, 1920. Elle deviendra Confédération en 1936.

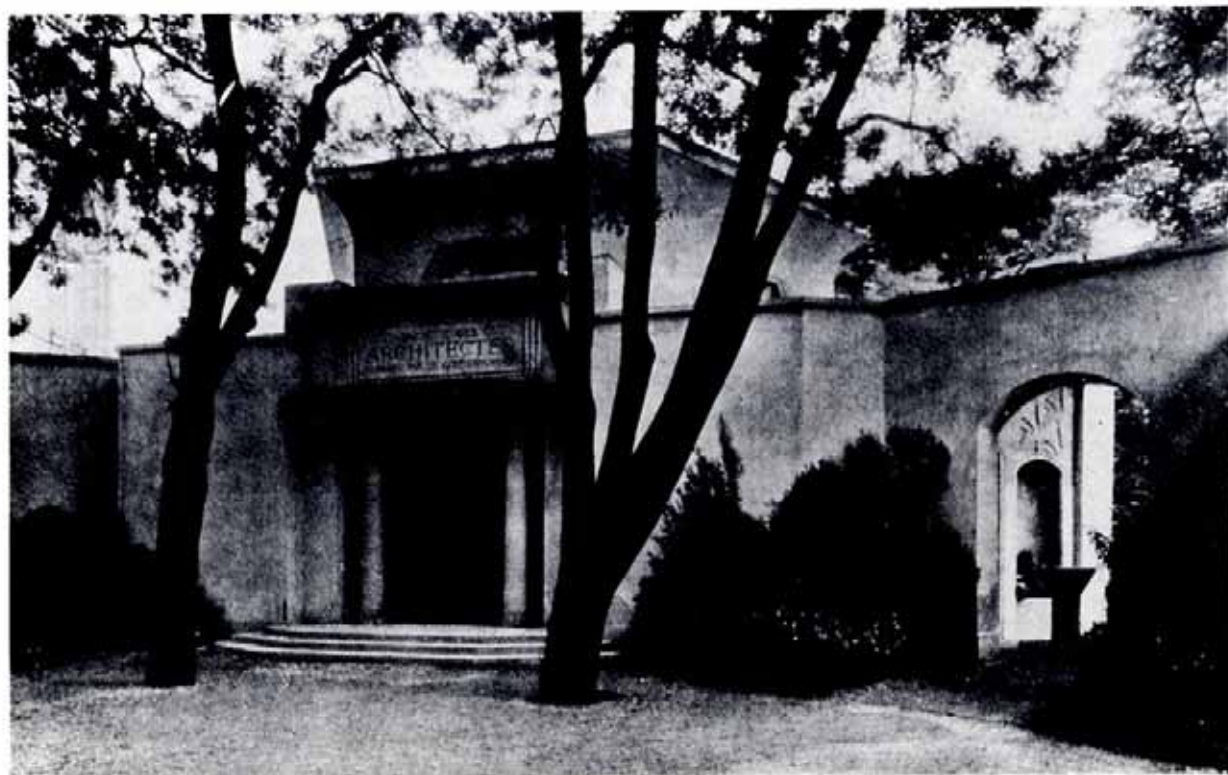
⁶⁰ B.S.A.D.G., 1919, p. 18. Discours de J. Hermant à l'Assemblée générale du 28 décembre 1918.

sans trop y croire, n'étaient guère pressées de se donner une autorité supplémentaire et auraient préféré s'entendre seules. Accusées par ce parlementaire remuant de manquer de patriotisme, elles finirent par réagir. La S.A.D.G. se rallia à la proposition dès qu'elle fut assurée que les entreprises n'y entreraient pas et que le Code Guadet, éventuellement amendé, serait signé par tous. Prenant la tête du mouvement, elle persuada la Société centrale, réticente, de se joindre au mouvement, en 1917. Il fallut ensuite près de deux ans aux parisiens pour convaincre l'Association provinciale de les rejoindre. Febvre, président de l'A.P., craignait que cette Fédération ne condamne son propre consortium à l'inutilité. Après avoir obtenu des garanties, il accepta enfin et la Fédération des Sociétés françaises d'architectes voit le jour officiellement le 24 mars 1919⁵⁹. Ses statuts sont adoptés en janvier 1920. Désormais la corporation, comme on commençait à l'appeler, parlerait d'une seule voix aux pouvoirs publics pour présenter «les revendications professionnelles d'un corps qui n'a jamais été écouté parce qu'on le savait profondément désuni»⁶⁰.

Dès sa création, la Fédération étudie un barème unique d'honoraires pour l'évaluation des dommages des sinistrés. Adopté en juin 1919, ce tarif unique fut présenté au Ministère des Régions libérées qui l'approuva aussitôt (circulaire du 29 juillet 1919). Pendant toute la période, la Fédération s'occupera de regrouper et d'étudier les projets de lois - nombreux - concernant l'orga-



Répartition des sociétaires par groupes régionaux, en 1929. Les architectes patentés en France étaient répartis pour moitié à Paris, et pour moitié en province. On voit qu'à la S.A.D.G. les parisiens étaient prédominants. (Arch. S.A.D.G.)



Le pavillon de la S.A.D.G. à l'Exposition internationale des Arts Décoratifs en 1925. Paul Tournon, architecte. (*L'Architecture*, 1925).

nisation de la profession, se chargeant seule des contacts avec les administrations. Société centrale et S.A.D.G. y menaient d'ailleurs les débats et se partageaient la présidence (Tournon pour la Société centrale puis Guiard pour la S.A.D.G.). En 1936, elle prendra le nom de Confédération.

Quant à l'alliance, elle aussi indispensable, avec les entrepreneurs, quoiqu'envisagée plus tard, elle se concrétisa plus vite : l'Office du Bâtiment naît en septembre 1918 de l'alliance des grandes sociétés d'architectes, en voie d'être fédérées, avec la Fédération des entrepreneurs du bâtiment présidée par Villemin. Hermant le présente ainsi aux membres de la S.A.D.G. :

«C'est un organisme composé d'architectes et d'entrepreneurs dont le but est de préparer toutes les mesures que devra prendre le Gouvernement pour assurer la reconstruction aussi rapide que possible des habitations détruites, la réunion des matériaux nécessaires, le logement, la nourriture des ouvriers, les soins à leur donner, les moyens de transport à leur assurer et même les distractions à leur procurer.

Nous avons voulu ainsi démontrer que les professionnels étaient seuls capables de résoudre les innombrables difficultés présentes et que lorsque le Gouvernement, dans son inexpérience technique, tâtonnait, hésitait et ne solutionnait pas, nous pouvions le placer en face d'un programme simple, clair, précis, qu'il n'avait plus qu'à réaliser.

En trois mois tout était prêt et l'Office, dont la première idée avait été émise à la fin d'août, pouvait réunir en novembre la Conférence du Bâtiment qui rassemblait un auditoire si important que le grand amphithéâtre du Conservatoire des Arts et Métiers suffisait à peine à le contenir.

Toutes les résolutions adoptées à l'unanimité des 600 membres présents étaient, trois jours plus tard, remises à M. le Ministre des Régions libérées qui les prenait en très sérieuse considération et en adoptait les grandes lignes⁶¹. »

⁶¹ Ibid. p. 16-17.



Le pavillon de la S.A.D.G. à l'Exposition internationale des Arts Décoratifs en 1925. Paul Tournon, architecte. Façade sur le jardin. (*L'Architecture*, 1925).

Troisième volet de cette stratégie fédérative : la Coopérative des Architectes Diplômés par le Gouvernement (C.A.D.G.), fondée le 12 avril 1919 pour venir en aide aux jeunes architectes et aux anciens combattants appelés à travailler à la reconstruction des régions libérées. Les statuts en avaient été fondés sur trois principes directeurs :

«Le premier : Faciliter la réédification des immeubles détruits en mettant à la disposition du Gouvernement, des municipalités, des coopératives communales de reconstruction, des particuliers, un groupement puissant pouvant établir rapidement, à l'aide des grands moyens d'exécution dont il disposera, tous les projets, devis et cahiers de charges qui lui seront demandés. Le deuxième : Faciliter dans la plus large mesure possible, en respectant leur individualité, la reprise des affaires à nos camarades des régions libérées, aux mobilisés rentrant sans ressources et sans affaires, à ceux aussi qui, non mobilisés, ont vu fondre en quatre ans et demi de guerre toutes leurs économies.

Le troisième : Faciliter aux jeunes élèves qui vont rentrer après cinq, six ou sept ans d'interruption dans leurs études le moyen de les reprendre et d'accéder au Diplôme en gagnant leur vie d'une façon sûre et stable dans les bureaux de la Coopérative qui leur laisseront libre le temps nécessaire pour travailler chez leurs maîtres et leur fourniront le moyen de développer largement leurs connaissances techniques sur un ensemble de chantiers unique au monde.

N'y a-t-il pas dans ces trois principes : aider l'Etat et les sinistrés, aider les architectes, aider les élèves, un ensemble d'intentions qui valait la peine d'un effort de notre part ?⁶²

Mais cette oeuvre de « solidarité », présidée par André Bérard, pour laquelle on avait sollicité les souscriptions des anciens, fut de peu d'utilité en raison des nouvelles dispositions prises par le gouvernement, qui, par un système d'avances sur honoraires, rendaient inutile une telle association.

⁶² Ibid. p. 20-21. Sur la C.A.D.G. voir aussi *B.S.A.D.G.*, 1920, p. 19 La C.A.D.G. fut dissoute en 1921, pour se transformer en Société Coopérative d'architectes (S.C.A.). L'action de 100 F en 1919, valait au moment de la dissolution 12,5 F.



Le pavillon de la S.A.D.S. à l'Exposition internationale des arts et des techniques dans la vie moderne, 1937. Le projet Eupalinos, dû à l'équipe Félix Lévy, Georges Goldfarb, Denise Malette et François Vitale, avait remporté le concours organisé par la S.A.D.G. en 1936 (cf. *B.S.A.D.G.* oct. 1936). Les deux premiers étaient d'anciens élèves d'Expert, fraîchement diplômés. François Vitale, ingénieur E.C.P. et architecte, enseignait la construction à l'Ecole des Beaux-Arts et figurait parmi les membres actifs de la Société. Denise Malette, ancienne de l'atelier Umbdenstock-Tournon, réalisait par ailleurs le pavillon de l'enseignement ménager. Il avait fallu restreindre le projet pour s'adapter à un budget restreint : il ne resta plus qu'une seule salle d'exposition. Le portique d'entrée était réduit, quant à lui, à un rappel en terrasse. En façade, bas-relief de Jean Bizette-Lindet. Dans le jardin en terrasse, sculpture de J. Kinsbourg. Les architectes reçurent une médaille d'or pour la conception des jardins du pavillon. (Photos : arch. F. Lévy et *Art et Décoration*, 1937, 11, p. 348).

LA RECONSTRUCTION DES REGIONS LIBEREES

⁶³
B.S.A.D.G. 1918, p. 36-37
et 67-68.

⁶⁴
Ar. septembre 1921.

Pendant ces grandes manœuvres professionnelles, la politique du gouvernement en matière de reconstruction avait varié. Dans un premier temps, fin 1918, on avait opté pour un service d'architectes départementaux, «uniquement fonctionnaires», formé pour la plupart d'architectes diplômés placés sous la direction de Léon Chifflot⁶³, une solution préconisée par la S.A.D.G. et l'Office du Bâtiment. Mais, après le vote de la loi sur les dommages de guerre (17 avril 1919), c'est une formule opposée qui fut définitivement retenue, une formule moins étatiste, donnant pleine liberté à «l'initiative privée, honneur du tempérament français», selon l'expression du ministre des Régions libérées⁶⁴; une formule dangereuse aussi, comme devaient le prouver les nombreux incidents survenus en 1919-1920 :

« En s'adressant pour la première fois, aux sinistrés des villages détruits, l'Etat, l'an dernier, leur a dit : «Groupez-vous comme il vous plaira; prenez pour architecte qui bon vous semblera, et commencez par faire évaluer sommairement vos dommages. Cette évaluation, portez-la à la préfecture. D'après elle, je paierai d'abord des honoraires à l'homme de l'art, ensuite, une avance pour les premiers travaux ». Ces paroles furent suivies d'actes conformes; j'entends qu'aussitôt, comme le métier d'architecte est libre au même titre que celui de penseur, une bande d'aigrefins, en mal de ressources, s'est abattue sur les pays dévastés et du premier coup, a gagné la confiance des victimes, en grossissant avec hypocrisie le chiffre représentatif de leur misère.

- Vous dites que votre ferme valait 100.000 francs ? Allons donc ! Je vois les plans, et je m'y connais, en plans ! C'est une ferme de 150.000... Hein ? Quoi ?... Vous aviez oublié un bâtiment ! Parbleu ! Je dis bien 150.000 !

Quel baume sur l'âme du sinistré ! Quelle aubaine pour le forban ! Et, pour l'Etat, quelle occasion d'employer cet argent dont il semblait regorger ! On reste confondu d'apprendre qu'ainsi *n'importe qui* pouvait, sans autre garantie que son bagout, se présenter, se faire admettre, évaluer, toucher et disparaître. Car, après l'évaluation, il ne pouvait être question de «reconstruire», de la part d'individus qui étaient aviateur sans emploi, pharmacien en faillite, ou condamné de droit commun provisoirement en congé. Les quarante voleurs... sans Ali-Baba ! Pauvre France ! Recommencerait-elle les Mille et une Nuits ? En tout cas, le jour ne vint pas vite. Mais l'Etat, soudain, distingua des ombres louches, et il cria : Oh ! la ! Levez les mains ! Les ombres s'enfuirent. Il ne resta que les honnêtes gens, les vrais architectes jusque-là perdus dans la masse des autres, et comme à leur tour ils présentaient leurs évaluations tardives, car elles étaient sérieuses et détaillées, l'Etat commença de faire grise mine et sourde oreille : « Hum ! Je me suis déjà fait assez voler !... Attention !... Attendez ! » Raisonnablement d'énervé, qui soupçonne l'honnête homme après avoir été dupe du bandit.

N'importe. Même avec des avances petites, les vrais architectes poursuivirent leurs plans en cours. Une circulaire du 29 juillet 1919 fixait leurs honoraires et servait ainsi de base à l'établissement de leurs frais généraux. Sur la foi de cette circulaire, ils installèrent des employés sur les terres sinistrées, entreprirent des voyages en chemin de fer ou en auto, établirent avec soin leurs devis, et ce n'est pas une mince besogne, en face du changement quotidien des prix. Bref, forts de la parole ministérielle, ils engagèrent leur temps et leur argent.

Hélas ! L'Etat aux abois se ressaisissant après tant de gaspillages, anxieux du lendemain, ne songeant plus qu'à des économies, rognant sur toutes les notes, l'Etat, brusquement, décide que les huit milliards qui devaient être consacrés, en 1920, aux régions libérées, seront resserrés et ramenés à... trois milliards et demi !



André Bérard (1871-1948).
Elève de Blondel et Scellier de Gisors. Diplômé en 1897. Très actif dans la reconstruction des régions libérées, il devient président de la C.A.D.G. en 1920, vice-président de la Fédération lors de sa constitution. Il fut aussi vice-président de la S.F.U., membre de la S.C. et président de la S.A.D.G. en 1924. Président de l'Office du bâtiment de 1985 à 1946.



Alphonse Defrasse (1860-1939).
Elève d'André, diplômé en 1881. Grand Prix en 1886. Membre de l'Institut. Architecte en chef de la Banque de France. Inspecteur général des Bâtiments civils. Président de la S.A.D.G. de 1911 à 1913, puis de 1926 à 1930. Il fut également président de la S.C. en 1933. Professeur puis chef d'atelier à l'Ecole.



Pierre Rémaury (1877-1959).
Elève de Lambert, diplômé en 1907. En 1919, il devient architecte en chef des services de reconstitution de la Meuse. Architecte en chef B.C.P.N., architecte de la Société générale. Il est président de la S.A.D.G. en 1937 et 1938, et s'occupera en particulier du dossier de la réforme de la profession. Après guerre, il fut professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris.

⁶⁵
B.S.A.D.G. 1920, p. 61-63
qui reproduit l'article de R.
Benjamin «La grande pitié
des régions libérées».
L'Eclair, 1 mars 1920.

⁶⁶
A. Bérard. Rapport à la
réunion générale du 13
décembre 1924 de l'Union
des syndicats d'architectes
agréés.

Diabole!...Les sinistrés s'émeuvent. On devait reconstruire un peu...mais, est-ce qu'on n'a pas simplement sauvé l'argent...des frais de bureaux? Oh! ils n'espéraient pas, cette année encore, retrouver tous leur chambre à coucher, mais ils comptaient du moins sur des granges pour y mettre à l'abri leurs récoltes. Avec trois milliards et demi...

- Patience! Pas d'émotion! répond l'Etat, qui ne découvre que lentement son jeu...il y aura une circulaire!

Samedi dernier, elle paraît. Qu'est-ce qu'on y lit? ceci, simplement: «Que les honoraires de MM. les architectes seront diminués des deux tiers». Vous voyez donc, sinistrés, que cela ne vous atteint nullement; aucune inquiétude à vous faire⁶⁵!»

En effet, quantité d'« architectes » improvisés étaient venus, dans les régions dévastées, profiter de la manne des subventions publiques. Scandales et procès s'étaient multipliés. Les députés, à la tribune, protestaient contre ces «intermédiaires» inutiles: les architectes. Finalement, on instaura une procédure d'agrément. Il se forma une Union des syndicats d'architectes agréés, présidée par un diplômé, Jean Pelée de Saint-Maurice. Et, malgré les réductions de crédits, les insuffisances de l'approvisionnement, les hausses considérables des prix des matériaux et malgré les changements incessants à la tête de l'administration des Régions libérées, la reconstruction fut achevée en un temps record: en 1925, on avait déjà rebâti 600.000 maisons et bâtiments agricoles, 23.000 usines, 43.000 kms de route, pour un investissement de 54 milliards de francs.

« Vous n'avez pas le droit de nous envelopper ni de votre mépris, ni même de votre indifférence », devait déclarer André Bérard, président de la S.A.D.G. et de l'Office du Bâtiment et des Travaux publics, en s'adressant à l'administration, « car nous avons donné un grand exemple d'énergie, de force et d'activité »⁶⁶.

LA LOI LIOUVILLE ET LA DEFENSE DU TITRE D'ARCHITECTE

67
Notamment catastrophe de
la rue des Apennins, à
Paris, en décembre 1898.
Voir C.M. et Ar 1899.
Catastrophe à Vincennes,
cf. B.S.A.D.G., 1928.

A toutes les campagnes de dénigrement menées par la presse ou les hommes politiques, à l'occasion des expertises dans les régions libérées, ou chaque fois qu'un immeuble en chantier s'écroulait sur la voie publique en causant des morts parmi les passants ou les ouvriers (le sujet revient périodiquement dans la presse professionnelle à l'époque)⁶⁷, les architectes ne pouvaient que répondre : ça n'est pas de notre faute, la profession est libre, le premier garçon boucher peut prendre du jour au lendemain le titre d'architecte, au client de distinguer le bon grain. Mais ils ne pouvaient empêcher la dégradation de l'image sociale de la profession. De plus, il était bien évident que si les administrations pouvaient sans trop de peine distinguer la compétence et la probité de leurs architectes, il n'en était pas de même pour les sinistrés des villages du nord. Si bien que les partisans de la liberté à tout prix, encore majoritaires au début du siècle, perdaient du terrain au sein des sociétés.

En novembre 1921, le député Félix Liouville dépose un projet de loi tendant à protéger les « titres professionnels régulièrement acquis à la suite d'études contrôlées ». L'exposé des motifs indique que des dispositions réglementaires ont déjà été prises pour protéger les titres de pharmacien, dentiste, herboriste, médecin ou avocat et qu'il fallait combler une lacune juridique en étendant ce droit à d'autres professions comme les architectes ou les ingénieurs. Consultés par le député, les ingénieurs civils, pour la plupart employés dans l'industrie et le commerce, répondirent qu'ils ne se sentaient nullement concernés par un texte visant à protéger les professions libérales. Les grandes sociétés d'architectes, elles, répondirent d'enthousiasme en soumettant chacune un



La patente - Vignette de Félix Jobbé-Duval pour la *Construction Moderne*. Protestation contre un nouveau mode de calcul de cette patente, en fonction de la taille des logements. Les pères de famille nombreuse étaient les plus touchés. «Le fisc lui-même, sous produit d'une organisation délirante, est, contre nous, lâché sans retenue.» Maigrot. (*Bull. S.A.D.G.* 1936, p.6).

projet de définition légale du titre. Une discussion sans fin s'engagea dans la profession et, jusqu'en 1939, il ne devait pas se passer d'année sans que la question fût l'objet de rapports, de votes, de projets renvoyés de sociétés en fédération, de fédération en commission. Le 26 mars 1924, la loi, réduite à un seul article, était promulguée : elle devait punir « quiconque aura fait usage d'un titre professionnel sans remplir les conditions légalement exigées pour le porter ». Mais jamais le règlement définissant le titre ne parut, autant du fait de l'instabilité politique du moment avec sa valse des gouvernements, que des divisions des architectes. De ce feuilleton répétitif, dont tous les détails sont longuement exposés dans la presse architecturale, on ne peut donner ici qu'un aperçu.

Le premier projet est élaboré par la S.A.D.G.. Il reconnaît pour titres ceux de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, des Ecoles régionales, de l'Ecole spéciale d'architecture, avec examen sur titres pour les autodidactes. Le Code Guadet restait la charte de la profession libérale ainsi définie. La Société centrale, elle, établit un projet ambitieux et restrictif d'Ordre des architectes calqué sur le modèle de l'Ordre des Avocats, et avec accès limité aux seuls titulaires du diplôme de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris : un Conseil supérieur de l'architecture et un Conseil supérieur de discipline assuraient le contrôle des membres⁶⁸. Le 6 mai 1925, Société centrale et S.A.D.G. faisaient adopter, à quelques détails près, par la Fédération le projet d'Ordre rédigé par la Société centrale, malgré les résistances des petites sociétés comme l'Union syndicale, qui prônait la liberté complète, ou les sociétés de diplômés des écoles non reconnues par ce projet, comme l'Ecole spéciale⁶⁹. Des démarches faites en 1925 auprès des Chambres n'aboutissent pas. Un projet remanié et simplifié, mais identique sur le fond, est alors rédigé et à nouveau présenté aux parlementaires en 1926. Les petites sociétés aussitôt font barrage et, l'année suivante, la Fédération renonce à ce projet d'Ordre « qui n'a aucune chance d'aboutir au Parlement », et reprend l'étude à la base avec un projet renforçant l'autorité fédérale de façon que la profession assure sa propre discipline. Pendant les années suivantes, de nouveaux projets sont élaborés, les uns pour rendre obligatoire le recours à l'architecte (au titre toujours pas défini), les autres pour défendre la création de l'Ordre, d'autres encore pour instituer un « certificat de capacité » comme sanction des études.

On verra, plus loin, les derniers épisodes du débat.

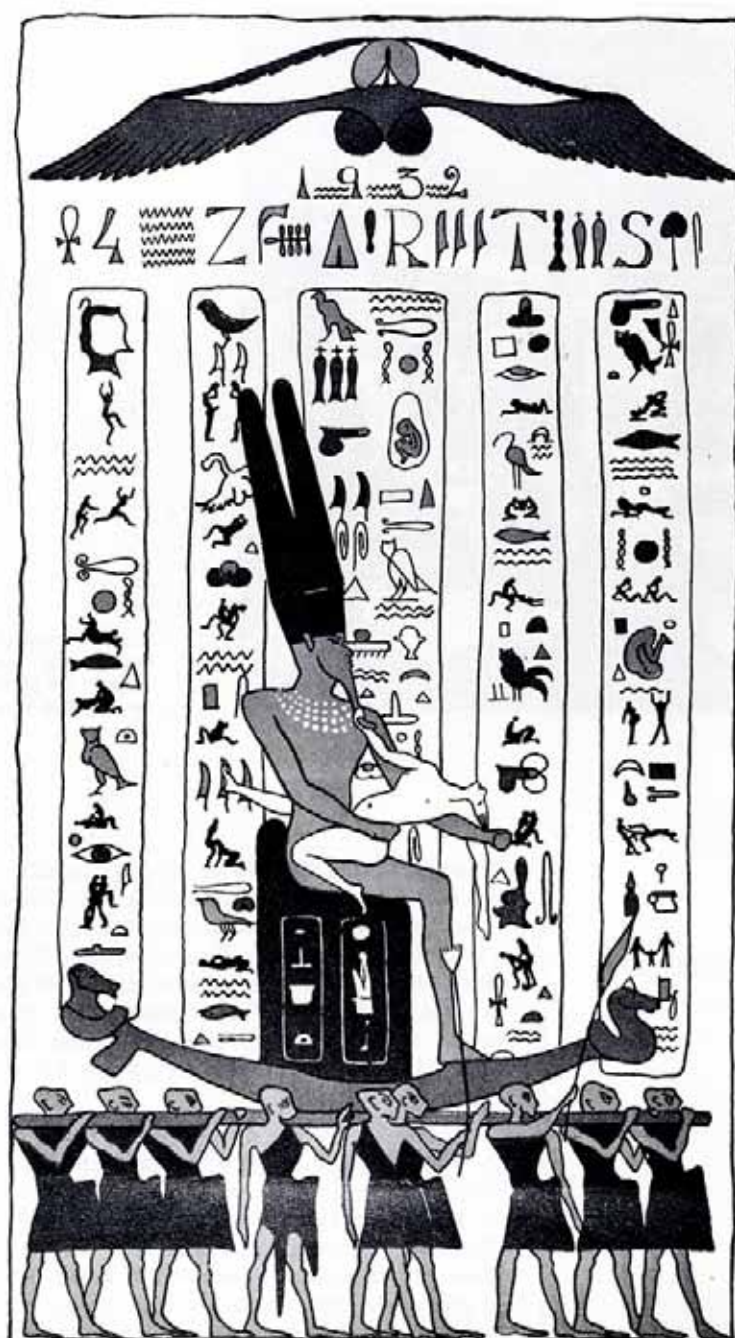
⁶⁸ C.M., 18 janvier et 1^{er} février 1925.

⁶⁹ Ar. 1926, p. 243-254, avec la discussion du projet, présenté par Tournaire, lors du Congrès des architectes.

ASSURANCES ET BUREAUX DE CONTROLE : LA PROTECTION PROFESSIONNELLE

Si les architectes ne pouvaient s'entendre sur la définition légale de leur profession, il fallait tout de même que le public, les ouvriers, les maîtres d'ouvrage puissent se prémunir contre les malfaçons ou les effondrements. De 1925 à 1929, on dénombrait, en France, 39 effondrements graves d'immeubles en cours de travaux⁷⁰. C'est d'ailleurs à la suite d'un tel effondrement, avec mort d'hommes, que le député-maire de Vincennes déposa un projet de loi sur le contrôle technique des constructions, qui prévoyait : recours obligatoire à un architecte diplômé, certificats de capacité pour les entrepreneurs, commissions municipales de surveillance et de contrôle des chantiers. D'autres députés demandaient l'institution de certificats de constructeurs pour les architectes. A la suite de ces projets, le ministère de l'Intérieur consulta les sociétés sur les modalités envisageables du contrôle de l'Etat sur les travaux : permis

⁷⁰ Chiffres cités par M. Caloni, secrétaire général du Bureau Securitas.B.S.A.D.G., 1^{er} juillet 1930, p.6.



126

le 16 juin aura lieu l'entrée de l'univers
à l'entrée triomphale de Ramsès II
à Thèbes la ville aura cent portes
les portes s'ouvriront de 14 à 20 h
les peigneurs dont les costumes ne sont
pas de l'époque seront impitoyable-
ment vidés

cette carte ne peut être vendue.

Handwritten notes:
le 16 juin
le 16 juin
le 16 juin

Carton d'invitation au bal des 4 Z'arts. Le bal avait lieu au Bullier ou à la salle Wagram. L'occasion de renouveler les liens entre générations. (Archives J. Sakarovitch).



L'atelier Pontremoli à l'Ecole des Beaux-Arts, vers 1936. L'un des ateliers les plus courus à la fin des années trente.

⁷¹ B.S.A.D.G., 1928 p. 292.

d'habiter, listes d'hommes de l'art agréés, modifications des dispositions en vigueur sur la responsabilité civile et pénale des architectes et des entrepreneurs. D'un autre côté, les syndicats ouvriers demandaient des garanties et l'on prêtait à la C.G.T. l'intention d'instituer des délégués ouvriers à la sécurité⁷¹. Quant aux architectes, ils répugnaient à s'assurer pour leur responsabilité décennale du fait des conditions léonines des contrats proposés par les compagnies d'assurance : coût élevé des primes, franchises importantes et trop nombreux cas de « faute lourde » pouvant être opposés à l'architecte et annuler les avantages de l'assurance.

Cependant, la nécessité d'une assurance pour les constructeurs apparaissait chaque jour plus impérieuse du fait d'une jurisprudence de plus en plus sévère pour les architectes et des garanties illusoires données par les sociétés anonymes d'entreprise et les S.A.R.L. dont l'architecte était légalement solidaire. Puis, l'Etat le réclamait : en 1928, les décrets d'application de la Loi Loucheur prévoyaient que les travaux de constructions de logements à loyer moyen ne pouvaient être confiés qu'à des architectes ou entrepreneurs ayant contracté une assurance de responsabilité décennale.

C'est pour prévenir le double contrôle de l'administration et des ouvriers, et rendre possible l'assurance de responsabilité décennale, que l'Office Général du Bâtiment et des Travaux publics, dont les statuts avaient été révisés l'année précédente pour élargir son champ d'action, fonda deux nouveaux organismes : la Société corporative d'hygiène et de sécurité dans les chantiers et le bureau de contrôle *Securitas*. Son secrétaire général, M. Caloni, présenta ainsi aux architectes diplômés ce premier bureau de contrôle :

« Le Bureau *Securitas* a été constitué le 13 juin 1929 sous forme d'association déclarée en conformité de la loi du 1er juillet 1901.

C'est donc un organisme sans but lucratif.

Deux motifs inspirèrent sa création : tout d'abord éviter, si possible, en instituant un contrôle technique efficace, le vote par le Parlement des pro-



Le dîner de l'atelier Gromort en 1932. Parallèlement à la S.A.D.G., dont la vocation professionnelle devenait prédominante, les amicales d'atelier continuaient à fonctionner. Ces groupes devenaient à l'occasion des coterie rivales à la direction de la S.A.D.G., comme l'atelier Laloux ou, plus tard, l'atelier Pontremoli. (Archives G. Okun).

positions législatives déposées au début de l'année 1929, et ayant pour objet une intervention de l'Etat dans les agences d'architectes, dans les bureaux d'études des entreprises, et sur les chantiers.

Le second motif de la création du Bureau Securitas a été de permettre l'établissement d'un système d'assurance de la responsabilité des architectes qui ne grève pas sensiblement le coût de la construction, grâce à l'élimination systématique des risques anormaux que permet le contrôle technique.

Cette assurance comporte la garantie des dommages matériels, immatériels, des frais de déblaiement et des accidents corporels(...).

A ce point de vue, le Bureau Securitas est à la disposition des sociétés d'assurance qui, lorsqu'elles ont accepté de garantir les risques d'un chantier, désirent faire contrôler les projets et l'exécution des travaux.

Trois sociétés : la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux publics, le Syndicat Régional de garantie du Nord de la France dont le siège social est à Lille, et la Caisse Générale Accidents de Nantes, ont déjà fait appel au Bureau Securitas. Ce sont là trois sociétés mutuelles ne poursuivant pas la réalisation de bénéfices(...).

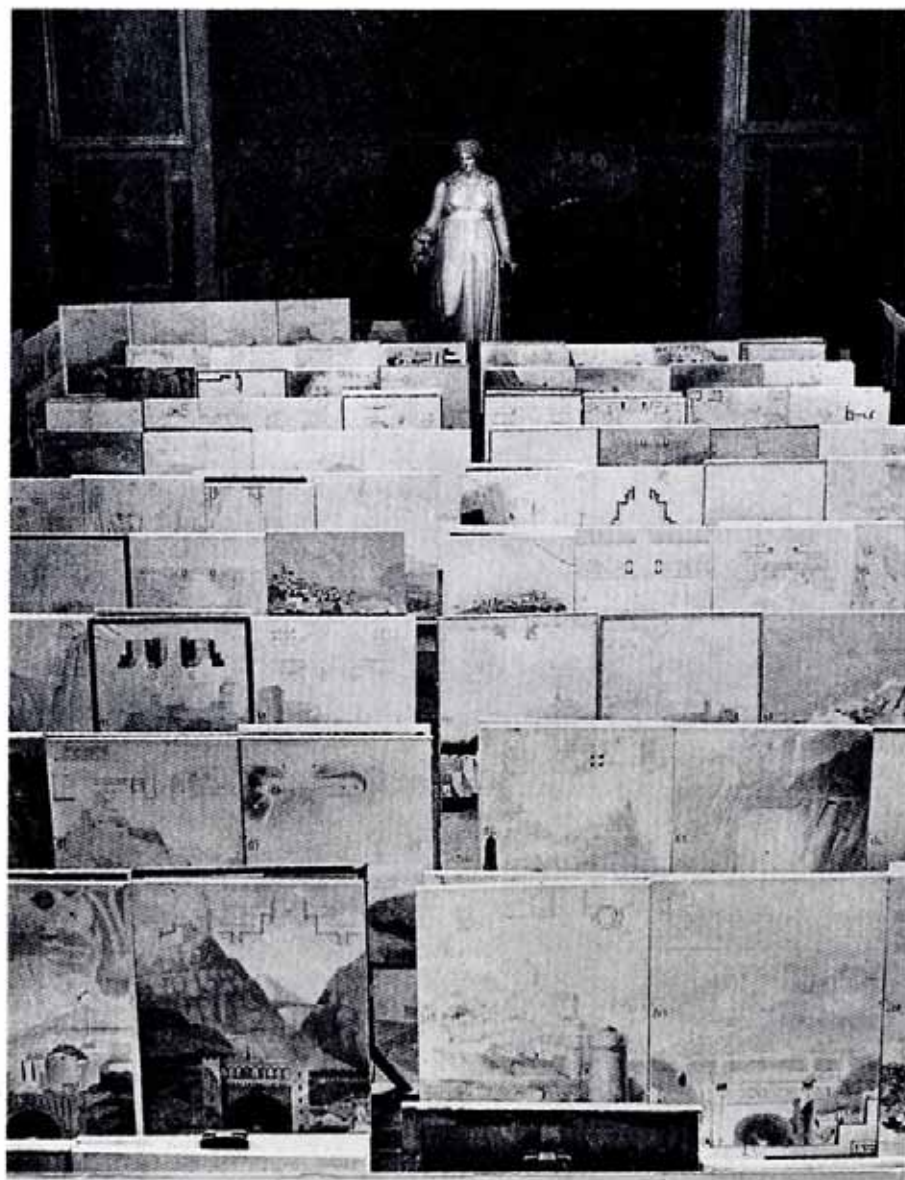
Au point de vue technique, le Bureau Securitas se charge de l'examen des projets et du contrôle de l'exécution des travaux.

Lorsqu'un architecte a décidé que pour un chantier déterminé sa responsabilité et celle des entrepreneurs seraient assurées, il souscrit une police d'assurance et un cahier des charges dont le type a été établi par le Comité Directeur du Bureau Securitas et qui fixe les modalités d'intervention du Bureau.

Il est également remis à l'architecte la liste des documents qui, d'après les décisions du Comité Directeur doivent être adressés au Bureau Securitas, soit par l'architecte, soit par les entrepreneurs.

Le projet est alors examiné par l'agent technique du Bureau Securitas qui, plus tard, suivra l'exécution des travaux; les hypothèses qui sont à la base des calculs sont vérifiées, les calculs refaits. Le dossier préparé est ensuite présenté, par l'agent technique chargé de son examen, aux membres du Bureau Securitas délégués par les différentes commissions techniques(...).

Etant donné que le Bureau a été créé par l'Office Général du Bâtiment et que, du fait même de sa composition, il reçoit les directives permanentes



Un rendu dans la «Melpo» vers 1936.

des représentants qualifiés des sociétés d'architectes, il est placé aussi bien que possible pour que les Services dont il est chargé, répondent exactement aux vœux des intéressés et que, par conséquent, le contrôle qu'il exerce soit actif et efficace sans être vexatoire, complet sans être une cause de retard dans l'exécution des travaux, précis sans exiger les formalités tracassières et trop souvent vaines que l'on reproche avec raison aux administrations.

Organisé non pas en vue de poursuivre des bénéfices, mais pour assurer fidèlement et aussi économiquement que possible, et par conséquent sans utilité d'intermédiaire, le service dont il a été chargé par l'Office Général, il compte parmi son Comité Directeur et dans ses commissions techniques les personnalités les plus éminentes et les compétences les plus averties⁷².

Parmi elles, se trouvaient la plupart des grandes entreprises de gros-œuvre, les meilleurs ingénieurs (Séjourné, Mesnager, Arnaud, Caquot) et les présidents des principales sociétés d'architectes : Pontremoli pour la Société centrale, Defrasse pour la S.A.D.G.

⁷² B.S.A.D.G., 1^{er} juillet 1929 et 1^{er} juillet 1930, suppl. p.1-7.

⁷³ B.S.A.D.G. 1914, p. 322. Il avait fallu renoncer du fait de la guerre. Sur la création de la M.A.F., voir R. Blondel, op. cit. p.102; et *Guide de l'architecte*, Paris, 1963.

⁷⁴ La M.A.F. a dû adapter ses statuts aux nouvelles conditions juridiques nées de la création de l'Ordre et de l'obligation légale de l'assurance professionnelle pour les architectes; réforme qui aboutit en 1953 aux statuts actuels.

Le bureau Securitas eut un succès immédiat, dû en partie aux architectes diplômés, responsables de la moitié des premiers chantiers contrôlés par le bureau. Pour répondre aux mêmes objectifs, d'autres bureaux de contrôle devaient se former les années suivantes.

Les architectes voulurent encore avoir leur propre société d'assurance mutuelle pour la responsabilité professionnelle. Le 26 mars 1931, des pionniers de l'Association provinciale constituèrent la Mutuelle de l'Association provinciale des architectes français, donnant corps à un projet que la S.A.D.G. nourrissait depuis 1914 sans avoir jamais pu le mener à bien de son côté⁷³. L'Assemblée générale constitutive eut lieu le 15 avril 1931 à Paris. Présidée par Georges Lefort, la Mutuelle était indépendante de l'Association provinciale qui n'avait auprès d'elle qu'un rôle de patronage, et n'était ouverte qu'aux membres des syndicats de l'A.P. Dès 1936, son succès lui faisait une obligation de s'ouvrir aux architectes parisiens de la Société centrale, de la S.A.D.G. et aux membres de la Société académique de Lyon. La S.A.D.G. abandonna donc un projet concurrent élaboré en 1936 et l'année suivante la mutuelle unique prenait le nom de Mutuelle des architectes français (M.A.F.)⁷⁴.

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ DANS LES ANNÉES VINGT

En 1919, à l'issue de la guerre, la Société avait peut-être acquis une respectabilité nouvelle (la reconnaissance d'utilité publique), mais ses caisses étaient vides et son organisation interne était à reconstituer entièrement. Après six ans de présence forcée, Jacques Hermant céda la place à Albert Louvet, élu trois années de suite : la S.A.D.G. conservait cette tradition d'un président fonctionnaire des services d'architecture de la Ville de Paris.

La première à se remettre à l'œuvre fut la commission mixte de la série des prix, avec dorénavant des employés salariés. On créa ensuite des commissions de la standardisation, de la crise du logement, de l'urbanisme, des régions libérées. Ces commissions fournissaient toujours un travail important, comme on le verra pour les dossiers de la réforme de la profession, des honoraires ou de la réforme de l'enseignement : trois questions de fond toujours en suspens à la fin de la période.

En 1921, se formait le groupe régional Alsace-Lorraine, ainsi que l'Union franco-britannique des architectes (U.F.B.A.), une amicale dont les bases avaient été posées en 1920 lors d'une visite d'architectes anglais à Paris.

En 1923, les conférences organisées par la S.A.D.G. reprennent avec un programme culturel et technique ambitieux, destiné à la formation des «jeunes camarades» :

1^{re} - CONFÉRENCES GÉNÉRALES

- M. Louvet - L'art d'architecture et la profession d'architecte.
- M. Pantz - La construction des gratte-ciel aux États-Unis.
- M. Forestier - L'architecture des jardins en France et à l'étranger.
- M. Bonnier - Le vieux Paris. L'extension de Paris.
- M. Greber - L'Urbanisme.
- M. Butor - Les contrats d'assurances.
- Me Hamet - La propriété par étages.
- M. Guiard - Les habitations à bon marché.
- M. Auburtin - Les cités-jardins. Le foyer rémois.
- M. de Saint-Maurice - Comment on traite une affaire.



Emile Maigrot (1880-1961) - Il fut le seul président «provincial» de la S.A.D.G., en 1935 et 1936.

Né et installé à Reims après ses études à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, il y construisit notamment les halles, dont la voûte mince de béton avait été étudiée par Eugène Freyssinet. Ce bâtiment menacé vient d'être classé monument historique.

(Photo prise vers 1910, album S.A.D.G.).

M. Labourie - L'organisation d'un bureau d'architecte.
 M. Gonnot - Les règlements de voirie et d'hygiène.
 M. Roussi - Les expertises.
 M. Legros - L'expropriation et les estimations.
 M. Arnaud - La rue des Italiens.
 M. Nessi - Le chauffage des habitations.
 M. Sigros - Les ascenseurs et les monte-charges.
 M. Bérard - Adjudications, marchés, cahiers des charges, mémoires, devis, etc...

2^e - CONFERENCES SUR LA SERIE SOUS LA DIRECTION DE M. BERARD

15 leçons sur la Série, le mètre et la vérification, avec étude détaillée de la Série et rappel de la Technologie pour chaque corps d'état⁷⁵.

Le bulletin, devenu mensuel pendant la guerre, adopta une périodicité bi-hebdomadaire en 1920. Après négociation d'un nouveau contrat, l'éditeur Albert Levy reprenait la publication de la revue *l'Architecte* en janvier 1924. La S.A.D.G ne patronnait plus officiellement la revue, mais apportait son concours en participant à la nomination des membres d'un comité de direction (douze S.A.D.G sur quinze membres). Cependant, l'éditeur avait souhaité une orientation résolument moderne et nommé Pol Abraham rédacteur en chef. Après une déclaration d'intentions soigneusement provocatrice, toute d'opposition avec celle qui avait ouvert le premier numéro de la revue en 1906, ce jeune architecte de trente-deux ans avait inscrit au sommaire des premiers numéros les œuvres de Tony Garnier, Freyssinet, Berlage, Perret, Hoffmann, François Le Cœur et Dudok. A la grande qualité des images (de tradition chez cet éditeur), toujours accompagnées de plans lisibles, il ajoutait des commentaires brillants de l'actualité architecturale, parmi lesquels une remarquable analyse du dernier livre de Le Corbusier : *Vers une architecture*. Le président de la S.A.D.G. reçut des lettres de protestation contre les «chambardeurs». Le «scandale» occupa plusieurs réunions du comité mais comme les avis étaient partagés, que la responsabilité

⁷⁵ B.S.A.D.G. 15 mars 1923, p. 78.

Cette partie du Bulletin leur était réservée pour y publier les comptes rendus de leurs réunions et pour leur servir d'organe de liaison. Le Bulletin souhaitait qu'ils en profitassent : c'était son vœu le plus sincère, mais...



«Les groupes régionaux : ils dorment». Des relations toujours lointaines sinon conflictuelles avec la province, qui ne se sent guère concernée par l'activité de la Société. C'est l'Association Provinciale qui fera entendre la voix des «dormeurs» lors des discussions sur la réglementation professionnelle, dans les années trente. (Bull. S.A.D.G., 1935, p. 233).

⁷⁶
B.S.A.D.G., 1924, p.
171-173 et p. 202-203.

la S.A.D.G n'était pas engagée, on s'en tint là. L'année suivante cependant, Roux-Spitz remplaça Abraham à la tête de *l'Architecte* : un peu assagi, la revue devait rester jusqu'à sa disparition, en 1935, l'un des meilleurs périodiques d'architecture français⁷⁶.

En 1925, à l'Exposition des Arts Décoratifs, la S.A.D.G avait fait édifier, par le groupement des artisans de Paris, un «club des architectes diplômés» sur les plans de Paul Tournon.

En 1927, la Société, qui comptait alors 1.500 adhérents, fêta son cinquantenaire par un banquet : on se félicita du succès d'une équipe française (Nénot en dernier ressort) au grand concours du palais de la Société des Nations, tout en blâmant les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts qui avaient collaboré avec des équipes étrangères. Convoqué devant le Conseil de la Société, le Grand Massier présenta des lettres d'excuses des élèves, invoquant les difficultés financières des étudiants. C'était peine perdue.

«Le Conseil, très impressionné par cette lettre, regrette à nouveau les faits qui se sont produits et désapprouve complètement les considérations qui lui sont présentées, relevant toute la gravité du fait pour nos jeunes camarades de prêter leur collaboration à des architectes étrangers et de faire profiter ces derniers de leurs études, de leur talent, du renom de l'Ecole et de l'Architecture française alors, surtout, qu'il s'agit d'un concours international pour lequel l'union la plus intime des Français est nécessaire pour obtenir le succès.

Il décide de répondre, dans ce sens, au Grand Massier et d'affirmer, d'une façon très catégorique, sa désapprobation⁷⁷».

Le temps n'était plus où l'architecture «Beaux-Arts» s'exportait si facilement qu'elle pouvait se prétendre internationale, où l'on conviait les étudiants étrangers à venir s'en imprégner à loisir dans les ateliers de l'Ecole.

⁷⁷
B.S.A.D.G., 1927, p. 71.

L'incident de l'Architecte, la mise à l'ordre du jour du modernisme au Congrès des architectes de 1925 (une réunion où l'on ne discutait habituellement que les questions strictement professionnelles), témoignent bien du désarroi d'une Société qui s'était toujours considérée, implicitement, comme la gardienne des traditions classiques, et se voyait maintenant contrainte au repli face aux succès du «modernisme», dont l'Exposition de 1925 avait été le catalyseur. Malgré le succès inespéré de l'académisme au concours du palais de la S.D.N. - où l'on avait évincé Le Corbusier, classé premier, par des manœuvres indignes - l'heure était au repli, et au rassemblement de troupes scolaires un peu trop tentées par l'aventure de l'avant-garde.

L'année suivante (1928) se posait d'ailleurs le problème du recrutement des jeunes diplômés, dont près de la moitié n'adhéraient plus à la S.A.D.G. - et cette proportion tombera encore avec la grande crise des années trente - alors que les promotions se présentaient au grand complet avant-guerre. Il fallait reprendre les traditions oubliées du punch des nouveaux et des conférences, ouvrir la bibliothèque, leur assurer des consultations juridiques, les aider dans leur apprentissage technique. Des mesures encore insuffisantes à enrayer la baisse des inscriptions. Il est possible d'ailleurs que les parti-pris esthétiques de la société n'aient pas été étrangers à cette désaffection.

En 1928 toujours, la direction devait faire face à la fronde des provinciaux. Deux ans avant, convaincue par l'argumentation de son conseiller juridique, Me Minvielle, l'Association provinciale avait décidé de renoncer au statut d'association et à l'espoir chimérique d'une reconnaissance d'utilité publique, pour adopter le statut de syndicat. Du coup, toutes les sociétés consortisées avaient procédé au même changement de statuts. En 1927, pour pouvoir adhérer eux aussi à ce syndicat dont l'influence grandissait, les provinciaux de la S.A.D.G. créèrent un «syndicat provincial des A.D.G.». La direction parisienne, redoutant la disparition des groupes régionaux et peut-être la scission, proposa aux provinciaux de se mettre au moins sous sa tutelle, ce que les intéressés n'eurent garde d'accepter. «Les membres du syndicat entendent fonctionner à part pour leurs intérêts régionaux» devait déclarer l'un d'eux⁷⁸. Ils se plaignaient, en fait, depuis longtemps d'être mal représentés au Conseil, et rarement pris en considération. La direction dut s'accommoder du syndicat, et tenta d'améliorer ses relations avec les groupes régionaux. En 1929, on institua des réunions périodiques, trois fois par an, avec tous les délégués des régions. Plus tard l'on devait créer les «journées régionales» pour renforcer des liens, à l'évidence très lâches, si l'on en juge par le contenu du Bulletin (premières journées à Rouen en mai 1939).

⁷⁸
B.S.A.D.G., 1928 p. 254.

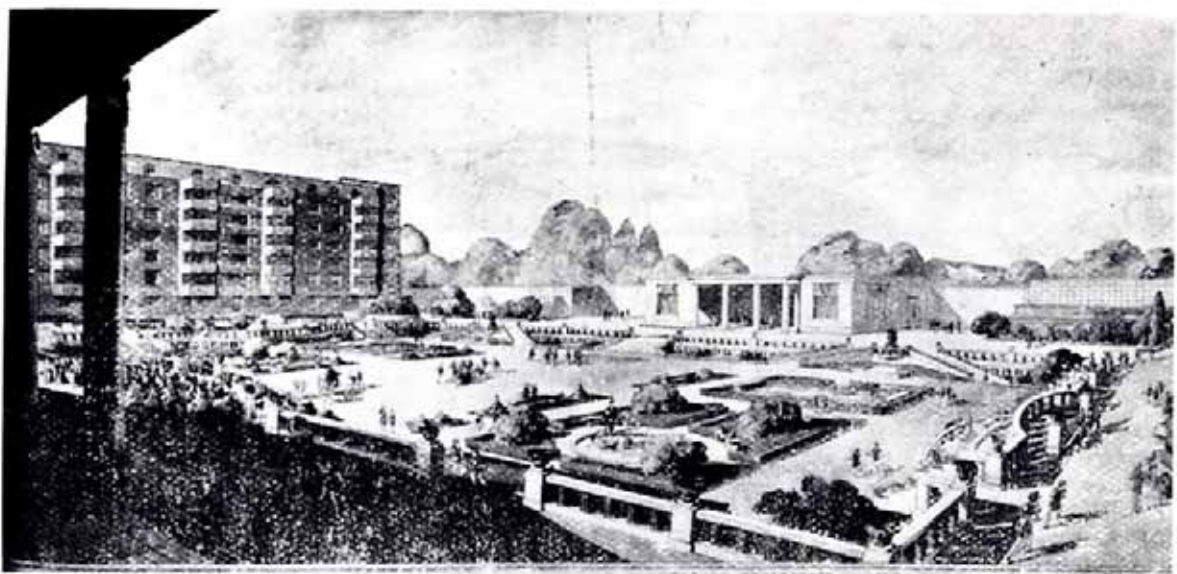
■ ENSEIGNEMENT

La question de l'enseignement préoccupait toujours la S.A.D.G. Périodiquement, on sacrifiait au rite en demandant au directeur de l'Ecole des Beaux-Arts une improbable réforme ou tout simplement l'adjonction au programme de quelques cours pratiques. La commission de réforme de l'enseignement (avec François Vitale et Henri Gautruche pour rapporteurs) élaborait un programme rationnel, en pure perte. La nomination de professeurs réputés réformistes (Jaussely, Pontremoli) à l'Ecole n'avait pas suffi à faire bouger la vénérable institution.

Pourtant, la question devenait urgente aux yeux de la S.A.D.G. qui ne pouvait plus défendre l'hégémonie du diplôme de l'E.N.S.B.A. face à ses concurrents, dans toutes les commissions officielles de réforme de la profession, tant que l'Ecole s'obstinait dans son immobilisme. L'Ecole spéciale avait rénové ses programmes et allongé le temps d'études dès l'arrivée d'Henri Prost comme directeur (1929). Elle avait appelé Perret comme chef d'ate-



Prix du meilleur diplôme décerné par la S.A.D.G en 1932. Deuxième prix : un club d'aviateurs, par Raymond Pantz, élève de Pontremoli. Les tendances modernes avaient maintenant droit de cité à l'Ecole. Ceci est très sensible dans le choix des lauréats du meilleur diplôme au début des années trente. Plus tard, on en reviendra au classicisme style «Expo. de 1937».
(Bull. S.A.D.G 1932).



Prix du meilleur diplôme décerné par la S.A.D.G. en 1933. Troisième prix : un groupe d'habitation avec square d'enfants et garage municipal souterrain. Juliette Tréant-Mathé, architecte, élève de Héraud. Associé à son mari, Gaston Tréant, Juliette Mathé avait déjà commencé à exercer : à la suite de concours, les deux jeunes architectes avaient reçu commande de plusieurs groupes d'habitations à bon marché en banlieue. Son projet de diplôme reprend le travail fait pour le groupe des Cerisiers à Colombes, pour l'Office départemental d'H.L.M.
(Bull. SADG, 1933).

lier et s'était attiré toute une génération d'élèves brillants. L'Ecole des Arts décoratifs avait suivi la même voie en appelant Mallet-Stevens puis Pingusson à enseigner. Les élèves diplômés de ces deux écoles n'éprouvaient plus le besoin de poursuivre leur formation à l'Ecole des Beaux-Arts, comme c'était souvent le cas au début du siècle. On ne pouvait donc plus tenir ces deux institutions pour des « petites écoles », et c'est à cause de leurs protestations que la première tentative de réforme de la profession, qui donnait aux Beaux-Arts l'exclusivité de l'accès automatique à l'Ordre des architectes que l'on projetait, avait échoué au Parlement.

Pour faire valoir leurs intérêts, les élèves s'organisaient. En 1932, l'Association des diplômés de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs relança le débat en décidant, de son propre chef, que dorénavant ses diplômés prendraient le titre de « diplômés par l'Etat ». C'était refaire exactement le coup qui avait si bien réussi aux diplômés de l'Ecole des Beaux-Arts en 1877. L'E.N.S.A.D. était une école publique, son diplôme d'architecte, créé en 1922, était reconnu en 1931 et délivré par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, tout comme celui dit « du gouvernement ». La S.A.D.G. pourtant, cria à l'usurpation. En 1933, la Fédération refusa aux diplômés des Arts Décoratifs l'affiliation tant qu'ils s'obstineraient à porter ce titre. Ceux-ci s'obstinèrent, en effet, dans la provocation, en créant une « Grande Masse », titre emprunté à la Grande Masse des Beaux-Arts, et en projetant de se faire reconnaître d'utilité publique. La S.A.D.G. intenta un procès à l'Association mais en vain. En 1934, ce titre était reconnu par l'Etat, comme celui des Beaux-Arts, de l'Ecole spéciale et de l'Ecole des Travaux publics⁷⁹. En 1939 la Fédération des Sociétés d'architectes se résigna à admettre en son sein le « Syndicat des architectes diplômés par l'Etat » et la Société des architectes E.T.P.

Cette concurrence ne suffisait toujours pas à faire bouger l'Ecole des Beaux-Arts. En 1934, Pontremoli dut solliciter l'aide de la S.A.D.G. pour financer une chaire de législation, cette chaire que la Société réclamait depuis cinquante ans. L'Ecole ayant refusé de prendre en charge cet enseignement, la S.A.D.G. partagea avec la S.C. les frais de cette chaire pour une période d'essai de cinq ans, non sans avoir protesté contre la carence de l'Etat.

⁷⁹ Société des architectes diplômés de l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs, fondée en 1925. Paris, (brochure U.C.A.D.) et B.S.A.D.G., 1932, p. 141-143. La loi constituant l'Ordre en 1940 ne reconnaît pas ce diplôme.



LA VIE DE LA SOCIÉTÉ DANS LES ANNÉES TRENTE



En octobre 1933, la Société emménageait dans son nouveau siège social, au 100 rue du Cherche-Midi. Dans cet immeuble, construit par un ancien président de la S.A.D.G., André Bérard, pour le syndicat de la garantie du bâtiment, la Société avait loué un étage pour ses bureaux. Au rez-de-chaussée, elle partageait une grande salle de conférences avec un organisme dépendant de l'Office général du Bâtiment que présidait Bérard, l'Institut technique du Bâtiment et des Travaux publics. Ce nouvel organisme, créé en décembre 1933, avait pour mission la formation technique des cadres du bâtiment : ingénieurs, architectes ou techniciens. Un centre d'information et de documentation des architectes, avec musée des matériaux, occupait les deux galeries latérales et l'extrémité de la grande salle. C'était une amorce de la grande « maison de l'architecte » dont rêvaient les sociétaires : on y avait convié la Société centrale qui avait refusé⁸⁰.

Une exposition de photos sur le thème de l'architecture française avait marqué l'inauguration de ce nouveau siège social. A l'exception du mouvement moderne - Le Corbusier, Mallet-Stevens toujours interdits, mais étaient-ils français? - la S.A.D.G. avait fait preuve d'un ecuménisme tout neuf dans ses choix en montrant, outre les travaux de ses membres, des œuvres de Perret, Le Coeur, Patout, Pingusson, Sauvage, ou Limousin⁸¹.

A la même époque, cette ouverture se manifesta aussi dans le choix des lauréats du prix du « meilleur diplôme » décerné annuellement, qui récompensait maintenant des architectures modernes inspirées de Mallet-Stevens (Pantz) ou des Höfe viennois (Tréant-Mathé).

En 1936, le problème des « contrats collectifs » devaient diviser anciens et nouveaux au sein de la Société. En juillet, après les accords de Matignon passés avec les syndicats pour l'établissement des contrats de travail, la C.G.T. avait élaboré un projet de convention collective pour le personnel des agences d'architectes. De son côté, la S.A.D.G. en étudiait un autre avec la collaboration du Grand Massier de l'Ecole, Pierre Dufau. Les massiers des quatre écoles d'architecture en étudiaient un troisième, qu'ils présentèrent finalement à la Confédération des Travailleurs Intellectuels pour étude. Ce texte prévoyait des minima horaires, des congés payés, la titularisation des nègres et l'équivalence des écoles. Les membres de la S.A.D.G. protestaient contre ces minima horaires : il fallait que les élèves acceptent quelques années de prolétariat pour toute une vie de patronat, selon l'expression de Laprade. On tança Dufau, venu défendre la position des nègres devant le Comité : « De cette discussion il ressort que les prix de base envisagés ne permettront que l'emploi de nègres qualifiés. Le « nègre-élève » devra cesser d'exister devant le « nègre-qualifié ». La filiation « élève, nègre, puis patron » sera détruite. Nous aboutirons ainsi à un plus grand développement des procédés mécaniques ; les agences moyennes et les jeunes confrères se trouveront aux prises avec les plus grandes difficultés. »⁸².

Toutes les propositions furent étudiées au sein de la C.T.I. avec les représentants des grandes sociétés et des nègres pour aboutir, en septembre, à un texte commun. Mais la S.A.D.G. désavoua ses représentants en refusant de signer cette première convention collective des collaborateurs d'agence. L'on croyait savoir, d'ailleurs que cette convention n'était pas obligatoire pour les professions libérales, pas plus que la loi des quarante heures, votée elle aussi en 1936. Ce fut un soulagement chez les patrons.

Juste retour des choses, les jeunes, eux, se plaignaient de la prépondérance des anciens dans la vie de la société. Jean Dorian, qui était alors

⁸⁰ Sur l'I.T.B.T.P., voir B.S.A.D.G., 1934, p. 5-7. Le Centre d'information et de documentation du bâtiment a fonctionné là jusqu'à la fin des années soixante-dix.

⁸¹ Ac, 1933, avec une présentation de Louis Hauteceur. « Limousin » était un euphémisme pour Freyssinet.

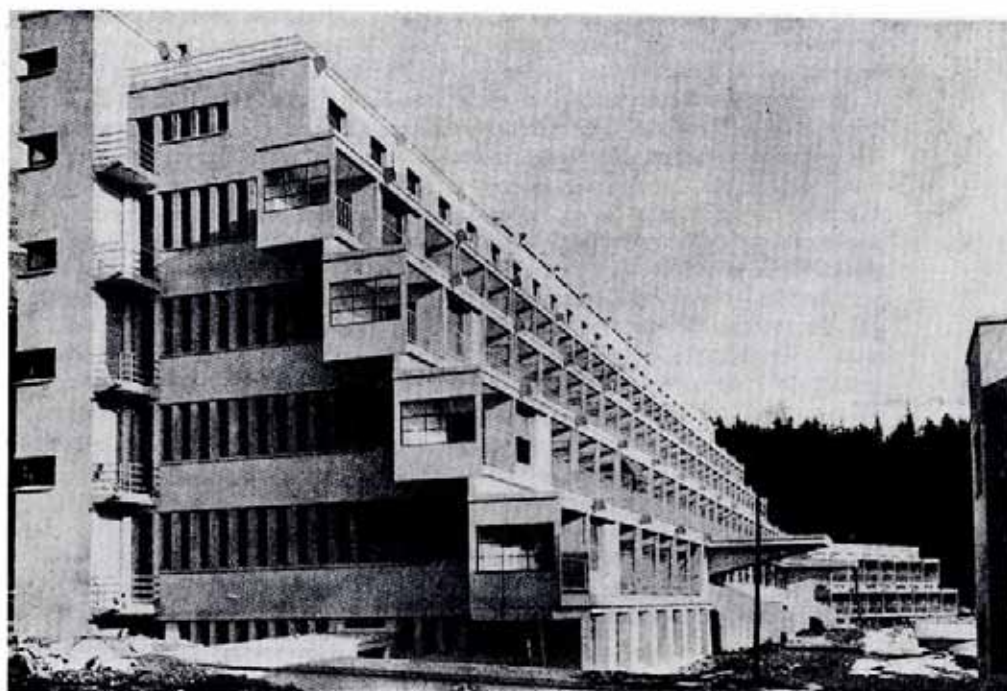
⁸² B.S.A.D.G., 1936, p. 308.

secrétaire du comité, se souvient des réunions de ces dissidents qui avaient établi leur quartier général au Chien qui fume, un bistrot proche du siège social. En 1939, ils parvenaient enfin à faire élire l'un des leurs à la présidence de la S.A.D.G. en la personne de Jacques Duvaux⁸³.

A la fin des années trente, les commissions de la Société faisaient toujours un travail important. La commission des matériaux continuait à se réunir régulièrement pour examiner les nouveaux produits, visiter des usines de matériaux, émettre des avis. En 1937, elle créait un service de renseignements confidentiels sur les matériaux et les entreprises, le S.R.M. (Service de renseignements sur les matériaux) alimenté par les fiches des architectes avec leur appréciation personnelle sur les produits.

La commission de l'enseignement, on l'a vu, avait élaboré un programme de réforme de l'Ecole. La question des honoraires occupe aussi une grande place dans les comptes-rendus des travaux des commissions. Pendant tout le XIX^e siècle, la jurisprudence avait donné force d'usage à un avis du Conseil général des Bâtiments civils en date du 12 pluviôse an VIII, fixant à 5 % du montant des travaux les honoraires de l'architecte. Cette formule, « le sou du franc », était édictée pour les seuls travaux des Bâtiments civils, mais en l'absence de toute autre réglementation, elle avait fini par s'appliquer assez généralement aux travaux privés. Les architectes s'accordaient à trouver ce pourcentage insuffisant compte-tenu de leurs frais et de leurs responsabilités. Des projets de réforme prennent corps au début du siècle. Interrompus par la guerre, ces travaux sont repris par la Fédération, dès 1919, pour aboutir à un barème dégressif unique - de 7 à 5 % - mis en vigueur en 1920, et reconnu aussitôt par les chambres syndicales de propriétaires et les principales administrations publiques, à l'exception de la Ville de Paris qui avait ses propres barèmes, moins élevés.

En 1937, Ali Tur élabora pour la S.A.D.G. un rapport important sur la responsabilité de l'architecte et les honoraires, accompagné d'une étude comparative des systèmes adoptés dans les principaux pays étrangers. Dans d'autres de ces rapports se faisaient jour les nouvelles doctrines tendant à dissocier la responsabilité de l'architecte de celle de l'entrepreneur. Les honoraires,

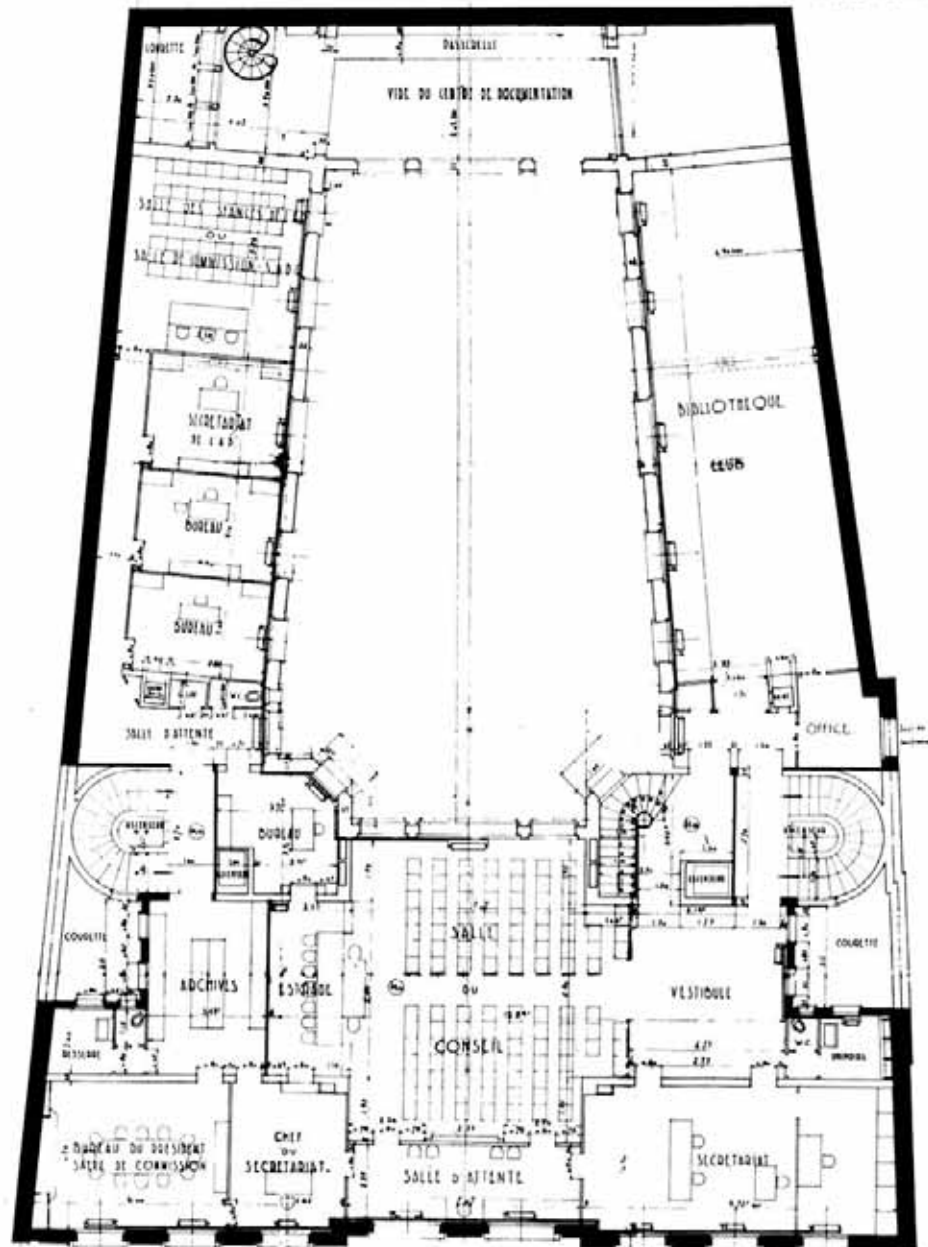


Pour l'inauguration de son nouveau siège, 100 rue du Cherche-Midi, la S.A.D.G. organisa une exposition itinérante de photos d'architecture. Les architectes de la S.A.D.G. y étaient en majorité mais avaient fait une place à quelques grands : Perret, Pingusson, Patout, Roux-Spitz, Le Coeur y figuraient. Seul le Corbusier demeurait exclu. Ici le sanatorium Guébriant à Passy (Haute-Savoie), Abraham et Le Môme architectes. (*L'Architecture*, 1933).

PROPRIÉTÉ DU SYNDICAT DE GARANTIE ... 100 RUE DU CHERCHE-MIDI ...

PLAN DU 1^{er} ETAGE

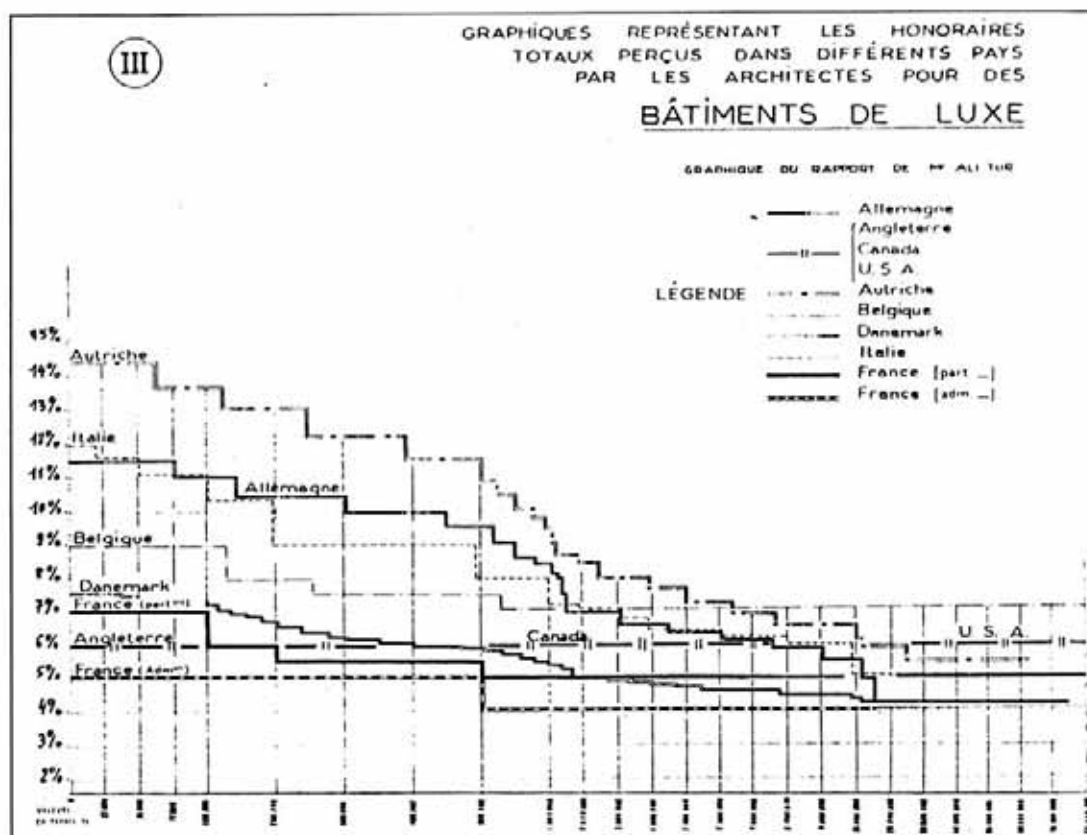
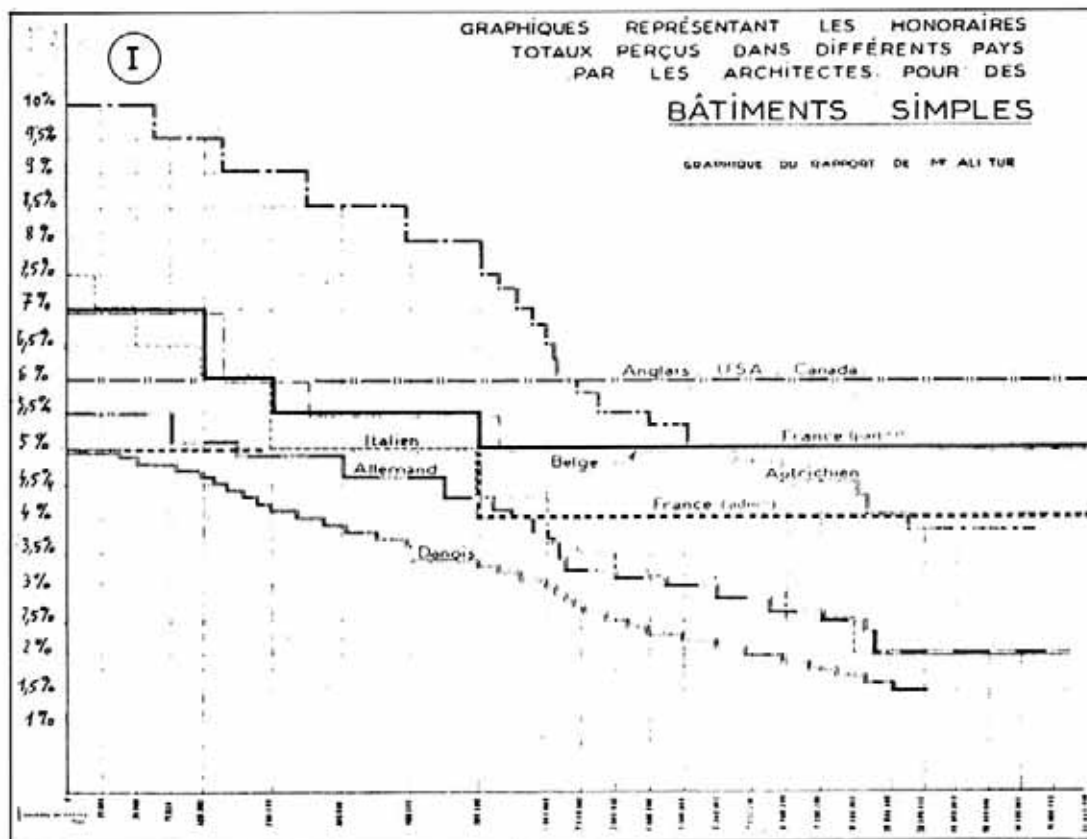
ECHELLE 1/500

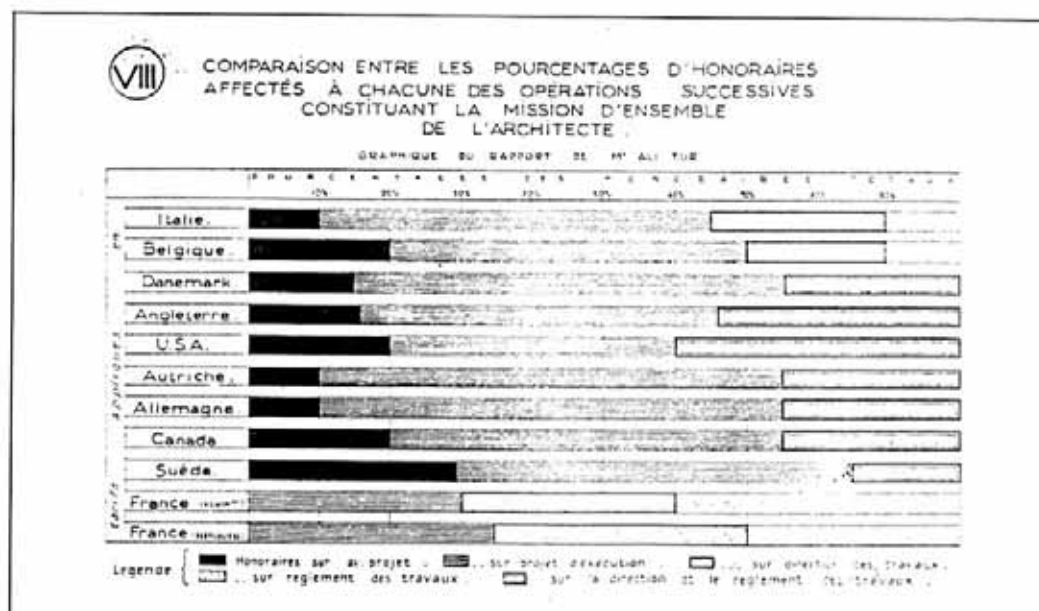
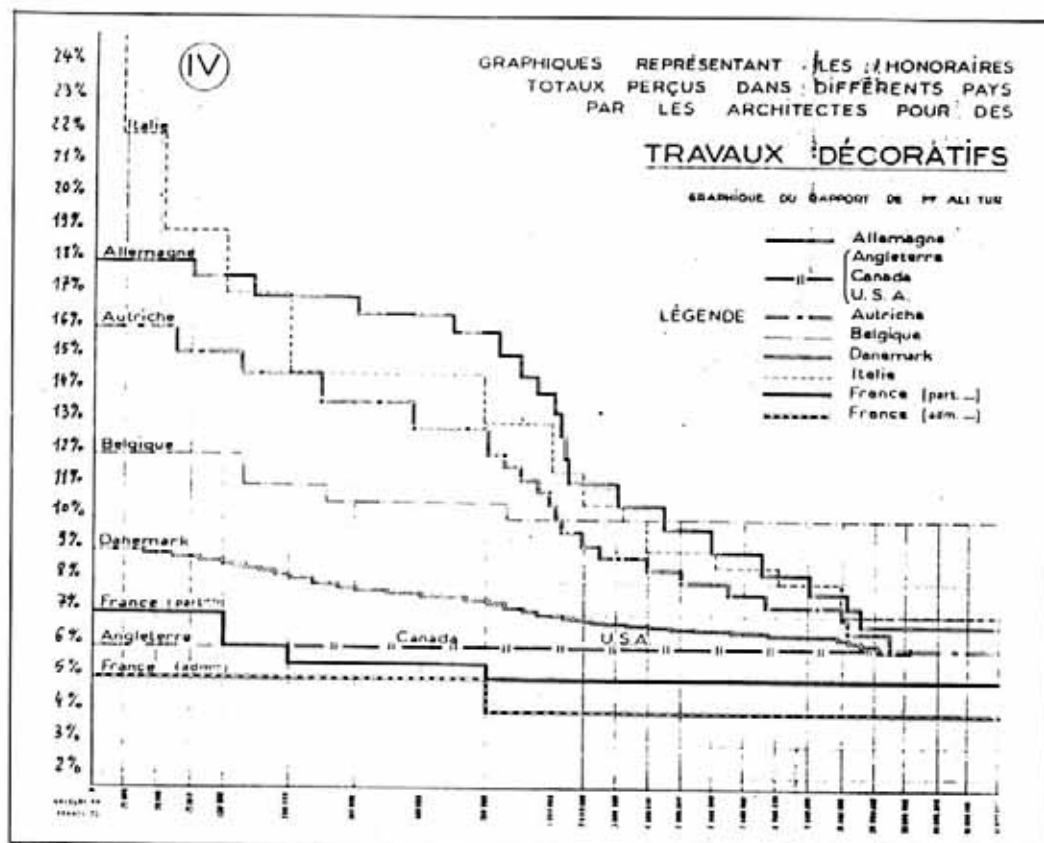


RUE DU CHERCHE-MIDI N° 100

A. BÉCARD
ARCHITECTE - S.C. S.A.D.G.

Le siège social à partir de 1934, La S.A.D.G. loua d'abord, puis acheta un étage de cet immeuble construit par André Bérard pour le Syndicat de la Garantie Mutuelle, au 100, rue du Cherche-Midi.
(Arch. S.A.D.G.)





Graphiques comparatifs des taux d'honoraires des architectes dans différents pays d'Europe. Ali Tur avait établi, en 1939, ces tableaux dans le cadre de la commission de la S.A.D.G. chargée d'étudier la réforme et l'organisation de la profession. Témoins de la qualité et de la précision du travail des commissions de la Société.

On remarque que la France était l'un des rares pays à n'avoir pas de système dégressif des honoraires en fonctions du montant et de la nature des travaux. On craignait qu'un tel système, trop compliqué, fût inapplicable dans la pratique. (Arch. SADG).

⁸⁵ L.-G. Robinet, *L'Epoque*, 18 et 24 janvier 1939, dans une série consacrée aux professions libérales devant la crise. Cité par *Construire*, mars 1939, p. 21.

tectes non S.A.D.G.. L'exemple le plus cocasse en est fourni par un critique en 1939 qui disait avoir rencontré un architecte se disant A.A.G. : abonné au gaz⁸⁵ ! Combien d'autres s'intitulaient « diplômés » sans autre précision : certains avaient en effet des diplômes dans des disciplines différentes, d'autres les achetaient à des sociétés ad hoc où l'adhésion donnait droit à un « diplôme » de membre. Il y avait aussi tous les ingénieurs qui se disaient volontiers « ingénieur-architecte diplômé ». Dans chaque cas, le conseil faisait des démarches pour tenter de mettre fin à de telles pratiques. Leur succès semble avoir été limité, en l'absence de toute base légale.

OU L'ON REPARLE D'UNE REFORME DE LA PROFESSION

Après l'échec du système, préconisé par la Fédération, d'un simple certificat de constructeur délivré sur examen à tous les intervenants, quel que fût leur titre, la question avait continué à échauffer les esprits. Elle ressurgit en 1933 avec un projet présenté par l'architecte, député socialiste, Raoul Brandon, qui était diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts et professeur de stéréotomie à l'Ecole. Mais il avait démissionné en 1926 de la S.A.D.G., à laquelle il était peu lié, et fondé sa propre société professionnelle : la S.F.A. (Société française d'architectes) afin de donner plus de poids à une proposition de loi qui prévoyait le recours obligatoire à l'architecte pour toute construction soumise à permis de construire. Outre les écoles reconnues, un examen d'Etat donnait droit au titre d'architecte, sans autre qualificatif. Des mesures transitoires étaient prévues pour sauvegarder les situations établies. Ce texte, qui avait reçu un bon accueil de la part des députés, était amendé en 1934 par le rapporteur de la commission de l'enseignement, M. Pomaret, après avis de la Fédération et de la C.T.I. mandatées par les grandes sociétés. La situation intérieure - on est au plus fort de la grande crise - amena les députés à le compléter par des mesures destinées à lutter contre le chômage, et notamment l'interdiction des cumuls. Les architectes fonctionnaires, qui se voyaient ainsi interdits de travaux privés, firent barrage. A leur protestations s'ajoutaient d'ailleurs celles des ingénieurs qui craignaient de perdre le droit au titre d'architecte, si leurs écoles n'étaient pas reconnues, et l'accès automatique à la profession, et celles des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts qui croyaient déchoir en perdant le titre d'architecte D.P.L.G. au profit de celui d'architecte diplômé de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts. D'une façon plus générale, on déplorait aussi que les mesures transitoires prévues pour préserver les situations acquises consacrent en définitive les « abus scandaleux » auxquels précisément on souhaitait mettre un terme. Les jeunes, déjà très touchés par le chômage, étaient dans cette perspective les plus lésés⁸⁶.

Le projet, qui avait pourtant l'assentiment des grandes sociétés, fut donc retiré de l'ordre du jour de la Chambre. « Nous nous détruisons nous-même » devait déclarer Maigrot dans son discours de fin de mandat à la tête de la S.A.D.G.⁸⁷. Et Albert Laprade en écho : « Nous sortons d'une telle anarchie corporative, les positions prises par les uns et les autres sont tellement puissantes, qu'il est impossible de voir du jour au lendemain le bon sens reprendre le dessus. Pendant bien longtemps encore, le public continuera à ne pas saisir la différence entre architectes ABC, ou CDE, ou FGH⁸⁸. »

Brandon déposa un nouveau texte devant la nouvelle Chambre en 1937, le groupe communiste un autre. Un troisième, déposé en 1938 après

⁸⁶ P. Vago, *A.A.*, 1935, 7, p. 87-89, qui donne les trois textes en discussion et quelques réactions significatives. Voir aussi *A.A.*, 1937, 2, p. 4-8.

⁸⁷ E. Maigrot, *B.S.A.D.G.*, 1936, p. 4.

⁸⁸ A. Laprade, *Art national*, oct. 1936, p. 280.

consultation des groupements professionnels, le projet Berlioz, du nom de son rapporteur, était sur le point d'aboutir en juillet 1939⁸⁹...

En septembre, le *Bulletin de la S.A.D.G.* suspendait sa parution.

En décembre 1940, après quelques mois d'étude, Louis Hauteceur, directeur des Beaux-Arts du gouvernement de Vichy, faisait passer le texte créant l'Ordre des architectes, dans le sillage du projet d'Ordre des médecins, lui aussi réclamé depuis longtemps et fortement appuyé par le médecin personnel du Maréchal Pétain⁹⁰. Malgré un contexte aussi favorable, on avait frôlé l'échec une fois de plus, et un premier texte qui définissait les missions de l'architecte et rendait son intervention obligatoire pour toutes constructions, avait dû être abandonné, bien qu'il eût reçu, comme les précédents, l'accord des grandes sociétés. Aux habituelles manœuvres séparatistes d'architectes de disant mandats par les groupements professionnels alors qu'ils ne parlaient qu'en leur nom, s'était ajoutée cette fois l'opposition des ingénieurs, qui ne voulaient pas voir ainsi le marché leur échapper. On se résigna à un texte qui faisait la synthèse des derniers projets de loi des années trente et du projet d'Ordre élaboré en 1925-26 par la Société centrale. L'organe corporatif était fondé, investi des missions de contrôle de l'accès et de discipline de la profession. Il conservait intacte la responsabilité professionnelle de l'architecte, et prévoyait l'unification des diplômes par un examen unique, et la généralisation à tous les lauréats du titre de D.P.L.G.

Les dirigeants des Sociétés, malgré tout, se montrèrent satisfaits : la loi était publiée et quant à l'Ordre il serait ce que la profession en ferait. C'est donc dans cette direction que devaient aller leurs efforts dans les années suivantes. On reviendra dans le deuxième volume sur le détail de ces dispositions et leurs répercussions sur la Société. Deux témoignages donneront cependant une idée de l'accueil mitigé des membres de la S.A.D.G. ; ce sont des lettres envoyées au président Duvaux et conservées dans les archives. L'une est envoyée par Pol Abraham. Elle est datée du 15 avril 1941.

« Bien d'accord, bien entendu, sur nécessité de créer une discipline et de la respecter.

Bien d'accord, également, sur l'importance inestimable du succès que constitue la loi Hauteceur et sur l'infinie gratitude que tous doivent à ses artisans dont tu es.

Cela n'empêche pas qu'il importe moins d'être protégé que de se réformer. La protection qui nous permet de créer la discipline doit servir, précisément, à nous réformer.

J'écris une fois de plus ce que je ne cesse de dire, sans trouver d'ailleurs ni contradicteurs ni écho.

La déchéance, relative du reste, de la profession, est due à une pratique néfaste : La substitution, qui s'est opérée progressivement depuis un demi-siècle, du bureau d'étude de l'entrepreneur à l'agence de l'architecte. Inutile, n'est-ce pas de développer ?

J'ai appartenu, pendant les premiers mois de guerre, à une grande Administration publique. Mon chef de service, Architecte éminent et excellent camarade, m'a donné l'ordre de ne fournir à une autre administration aucune justification technique au sujet d'un dispositif de consolidation proposé, car, disait-il, le calcul des sections nécessaires ne concerne pas l'architecte, c'est l'affaire de l'entrepreneur.

Oserons-nous bien être aussi affirmatif devant nos clients ?

L'architecte est un ingénieur de bâtiment comme l'ingénieur des Ponts & Chaussées est un architecte de ponts et de barrages. Tant que l'on ne voudra pas comprendre cela, dans un âge technique, on s'infériorisera par rapport à tous les autres techniciens. Et la protection de la loi ne s'étend pas jusqu'au discrédit.

Il y a donc à prendre position, à organiser et à ordonner :

- 1°) l'enseignement scolaire,
- 2°) l'enseignement post-scolaire (on apprend à tout âge)
- 3°) la collaboration des ingénieurs-conseils d'architectes,
- 4°) la collaboration des métres.

Tout ce qui se fait présentement chez l'entrepreneur doit désormais (ou du moins progressivement) se faire chez l'architecte.

L'architecte a-t-il peur d'avoir des honoraires insuffisants ? En réduisant son rôle à celui de courtier, il ne mérite pas ceux qui lui sont normalement attribués et on le lui fait assez sentir. En faisant complètement un métier devenu depuis 50 ans, beaucoup plus complexe, il justifiera l'augmentation nécessaire de ses honoraires.

Tu m'as répondu, au début de la guerre, (et c'est un peu ce que l'on m'a dit dans une autre Société) : «Être francs avec nous-mêmes, ce serait risquer de nous donner des verges pour nous fouetter».

Je n'en crois rien :

- 1°) Nous lavons notre linge sale en famille,
- 2°) Nous n'avons jamais fait illusion à personne d'un peu averti,
- 3°) Faire l'autruche est un moyen assuré de suicide.

Et puis, ne sommes-nous pas protégés?

Alors, profitons-en, et vivement.»

Une autre, datée du 16 décembre 1942, est écrite par Louis-H. Boileau :

«Depuis la création de l'Ordre des Architectes, j'estime que le rôle de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement ainsi que des autres Sociétés d'Architectes est terminé; en conséquence, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission.»

La troisième, enfin, est signée de Louis Bonnier. Elle est datée du 26 janvier 1942 :

«Le contrôle de l'honorabilité professionnelle des architectes étant désormais et officiellement dévolu au Conseil de l'Ordre, il paraît inadmissible qu'il puisse se produire deux opinions divergentes sur un cas litigieux.

Le conseil de discipline de la S.A.D.G. me semble donc désormais sans objet et, comme il a été pour moi la raison d'être essentielle de notre groupement, je vous adresse, avec ma cinquante-cinquième cotisation, ma démission de sociétaire.(...)».

Et il ajoutait un mois plus tard, le 19 février 1942 :

«Survivant attardé d'un temps où mes camarades, relativement peu nombreux, tenaient à honneur une discipline librement consentie, je suis désorienté en constatant que, désormais, 18.000 diplômés, divisés en deux catégories scolaires, confondus d'ailleurs officiellement avec d'autres constructeurs d'origine et de mentalité différentes, vivront sous une discipline difficilement imposée⁹¹.»

⁹¹
Lettres arch. S.A.D.G.

La création de l'Ordre des architectes mettait fin à soixante-dix ans de débat dans la profession, depuis que le critique César Daly avait appelé à «l'unité corporative des architectes de France» pour fédérer toutes ces nouvelles sociétés qui voyaient le jour sous le régime républicain, et à vingt ans de luttes fratricides entre clans pour la mise au point d'un texte de réglementation. On comprend le soulagement de la génération des Abraham, Roux-Spitz ou Laprade, diplômés vers 1920, qui avaient assisté à cette dégradation de l'image de la profession auprès des pouvoirs publics. L'hypothèque réglementaire levée, le champ était libre pour la discussion des enjeux fondamentaux et, en premier lieu, la réforme de l'enseignement qui seule pouvait permettre aux architectes de résister à la concurrence des ingénieurs et de s'adapter enfin sans complexe à l'ère industrielle.

Pour la génération des anciens, la création de l'Ordre c'était aussi la fin d'une culture. On imagine le déchirement d'un Louis Bonnier envoyant sa démission d'une société à laquelle il avait consacré tant de passion. Pour ceux-là, la S.A.D.G. avait représenté un tout : chambre de discipline et centre de perfectionnement, syndicat et amicale, apte à donner une information juridique aussi bien que technique ou culturelle. Par la diversité de ses ambitions, la Société avait contribué efficacement à la définition et à l'organisation libérale de la profession d'architecte. Elle tombait, victime de son succès en quelque sorte.

LE CODE GUADET

LES DEVOIRS PROFESSIONNELS DE L'ARCHITECTE ENVERS LUI-MEME, SES CONFRERES, SES CLIENTS, SES ENTREPRENEURS (Annexe à l'article 118 du Règlement de la Société)

La Société centrale des architectes français,

Considérant qu'il est nécessaire de préciser les obligations morales qui ont toujours été la règle de conduite et l'honneur des architectes véritablement dignes de ce nom ;

Qu'il est nécessaire, en effet, que le public, les clients et les administrations puissent avoir connaissance des garanties qu'on est en droit d'attendre d'architectes exerçant honorablement leur profession ;

Déclarent que les principes qui régissent la conduite des architectes dans leurs relations avec leurs confrère, leurs clients et les entrepreneurs, ou le personnel du bâtiment sont les suivants :

I

DEVOIRS DE L'ARCHITECTE ENVERS LUI-MEME ET ENVERS SES CONFRERES

1. L'architecte est défini, par le dictionnaire de l'Académie française (édition de 1878), en ces termes :
« L'artiste qui compose les édifices, en détermine les proportions, les distributions, les décorations, les fait exécuter sous ses ordres, et en règle les dépenses. »

Par conséquent, l'architecte est à la fois un artiste et un praticien. Sa fonction est de concevoir et étudier la composition d'un édifice, d'en diriger et surveiller l'exécution, de vérifier et régler les comptes des dépenses y relatives.

2. Il exerce une profession libérale et non commerciale. Cette profession est incompatible avec celle de l'entrepreneur, industriel ou fournisseur de matières ou objets employés dans la construction.

Il est rétribué uniquement par des honoraires, à l'exclusion de toute autre source de bénéfices à l'occasion de ses travaux ou de l'exercice de son mandat.

3. Si un architecte a pris un brevet pour un produit concernant l'industrie du bâtiment, il ne l'exploite pas personnellement, mais il le vend à un industriel, en lui cédant tous ses droits de propriété pour l'exploitation.

4. L'architecte n'étant ni commerçant, ni agent d'affaires, s'interdit toute opération qui donnerait lieu à des remises ou commissions.

Il s'abstient de faire, dans un but personnel, des annonces, réclames ou offres de services par voies de journaux, affiches, enseignes, prospectus ou tous autres moyens de publicité en usage dans les professions commerciales.

5. Il s'interdit de rechercher des travaux ou de la clientèle au moyen de concessions, commissions, remises sur ses honoraires ou autres avantages qu'il ferait à des intermédiaires tels que gérants, hommes d'affaires ou mandataires quelconques de propriétaires, et en général tous agissements qui puissent rester secrets vis-à-vis d'un client soit actuel, soit éventuel.

6. Vis-à-vis de ses confrères, l'architecte s'interdit le plagiat ainsi que la méconnaissance des règles délicates que la conscience impose aux artistes dignes de ce nom dans leurs rapports entre eux.

Il ne recherche pas la situation ou la clientèle acquise à un confrère. S'il est cependant appelé à recueillir cette situation ou cette clientèle par suite du décès, de la retraite volontaire ou de la révocation d'un confrère par qui de droit, le nouvel architecte se considère comme le gardien de l'honneur et des intérêts de ce confrère.

7. Il reconnaît la qualité de confrère et en donne le titre à tout architecte exerçant honorablement la profession.

Il donne, autant que possible, la priorité à ses confrères pour les fixations de rendez-vous, les convocations, les réceptions, etc. Lorsqu'il y a lieu à réunion entre plusieurs architectes, les réunions ont lieu au cabinet du plus âgé.

8. Lorsque l'architecte emploie chez lui, comme dessinateurs ou commis, des jeunes gens qui font ainsi un stage d'instruction professionnelle, il leur donne le concours de son expérience et les traite avec les égards voulus par la confraternité.

II DEVOIRS DE L'ARCHITECTE ENVERS SES CLIENTS

9. L'architecte consacre à son client :

Le concours de tout son savoir et de son expérience dans l'étude des projets qu'il lui a demandés, dans la direction et la surveillance de ses travaux, ainsi que dans les avis ou conseils à lui donner;

Tout son dévouement à la défense des intérêts qu'il lui a confiés.

10. Toutefois, l'architecte ne se prête pas à des opérations, même exigées par le client, qui seraient de nature à léser les droits des tiers.

Il ne se prête pas davantage à des opérations qui lui paraissent de nature à le compromettre, ou à compromettre des tiers, ou à entraîner des accidents.

Dans ces cas, il avertit son client de l'impossibilité qui lui apparaît de donner suite à ses demandes.

11. Il avertit également son client lorsque celui-ci, par des modifications aux travaux prévus, s'expose à une augmentation de dépenses.

12. Il est rémunéré par son client, et par son client seul, au moyen d'honoraires. Ainsi, non seulement il ne reçoit aucune rémunération sous quelque forme que ce soit, de la part d'entrepreneurs, fournisseurs, vendeurs ou acheteurs de terrains ou de propriété bâties, ayant contracté ou pouvant contracter avec son client, sauf à ce dernier à s'en faire rembourser par qui de droit.

13. Il remet à son client une expédition de plans, cahiers des charges et marchés ayant servi à la passation du contrat; il reste en possession de ses minutes, ainsi que de toutes les études préparatoires à des détails d'exécution. Il remet également à son client les mémoires des entrepreneurs qu'il a vérifiés et réglés.

14. Pour les travaux d'entretien, administration, vacations, etc..., l'architecte produit, ordinairement, une note annuelle d'honoraires; pour les travaux neufs ou les travaux de grosses réparations, il reçoit, sur ses honoraires, des acomptes proportionnels aux sommes dépensées.

15. L'architecte se refuse s'il est nommé expert dans une affaire où l'un de ses clients est en cause. Il en est de même s'il a déjà émis un avis au sujet de l'affaire en litige.

Lorsqu'il est désigné comme expert par son client, par exemple dans une question d'assurance, d'enregistrement, etc., il n'est plus le mandataire de son client; il n'est plus qu'expert.

Quand il opère comme arbitre, ses obligations sont les mêmes.

III DEVOIRS DE L'ARCHITECTE ENVERS LES ENTREPRENEURS ET LE PERSONNEL DU BATIMENT

16. L'architecte emploie son autorité morale en vue de rendre aux ouvriers les travaux de leur profession le moins pénibles possible, et d'assurer la bonne harmonie, la cordialité et l'honorabilité dans les rapports entre toutes les personnes occupées sur ses travaux.

17. Vis-à-vis des entrepreneurs ou des fournisseurs, l'architecte s'interdit de recevoir aucune remise, commission ou don, soit en argent, soit en nature, que ces entrepreneurs ou fournisseurs soient d'ailleurs employés ou non dans ses travaux.

18. L'architecte s'interdit également d'insérer, dans les cahiers des charges et marchés des entrepreneurs, aucune clause astreignant ceux-ci à des dépenses envers lui, telles que remboursements de frais de déplacements, vacations, etc..., ou allocation générale de frais généraux ou particuliers, à l'exception toutefois des frais de calques, autographies, expéditions de cahiers des charges mis à la charge des entrepreneurs, et ce, à la condition expresse que cette clause figure dans le cahier des charges ou autre document connu et signé du client.

19. Il délivre à l'entrepreneur des propositions d'acomptes ou de soldes, d'après les conditions du marché, ou, en l'absence de marché, d'après l'état d'avancement des travaux.

Dans les travaux en règlement, il donne, sans déplacement de pièces, communication à l'entrepreneur de ses mémoires vérifiés et réglés; il vérifie et règle ensuite ses réclamations, s'il en est produit.

A moins d'une mission spéciale du client, il ne se charge pas des paiements.

20. Lorsqu'un architecte a pour client un entrepreneur ou une Société d'entrepreneurs, il est, dans ce cas encore, rémunéré uniquement par des honoraires. Il ne subit jamais l'aléa de gains ou de pertes qui est l'essence de l'entreprise, en contradiction avec l'exercice de la profession libérale de l'architecte.

Il ne la perd pas en se faisant commis d'architecte.

Adhésion de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement dans son Assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 1899.

Circulaire du Président de la Société Louis Bonnier du 6 juin 1901.

Approbation de l'Assemblée générale du 17 décembre 1901.

N.B. - Cette annexe est la reproduction du Rapport de la Société centrale des Architectes français qui a été adopté à l'unanimité par le Congrès des architectes tenu à Bordeaux en 1895, et qui était signé de J. Guadet, rapporteur, et de Ch. GARNIER, Membre de l'Institut, Président de cette Société.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ, DES ORIGINES A 1939

Périodiques

ANNUAIRE DE LA S.A.D.G. année 1902, 1906, 1909 à 1914, 1921 à 1931, 1935, 1936.

(De 1902 à 1914, et en 1931, ces annuaires comportent des listes de travaux des membres de la Société).

BULLETIN SEMESTRIEL

de l'Association amicale des Architectes diplômés par le gouvernement (1889 à 1893).

BULLETIN TRIMESTRIEL

de l'Association amicale des Architectes diplômés par le gouvernement (1894).

BULLETIN TRIMESTRIEL

de la Société des architectes diplômés par le gouvernement (1895-1897)

BULLETIN MENSUEL

de la Société des Architectes diplômés par le gouvernement (1898-1905).

BULLETIN HEBDOMADAIRE

de la Société des Architectes diplômés par le gouvernement (1906-1914).

BULLETIN MENSUEL

de la Société des Architectes diplômés par le gouvernement (1915-1920).

BULLETIN BI-MENSUEL de la Société des Architectes diplômés par le gouvernement (1921 à 1939).

BULLETIN DES ORIGINES DE LA SOCIÉTÉ

Origines du diplôme et de la Société. Avec une préface de Marcel Deslignières.

Paris, 8^e, 233 p., 1906.

BULLETIN JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ

par Me Bonpaix, avocat à la Cour d'appel (de 1899 à 1914).

BULLETIN JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ

par Me Ch. Robert, avocat à la Cour d'appel (de 1923 à 1934).

SERIE DES PRIX

basée sur les usages, prix de façons et de matériaux dans la Ville de Paris, élaborée par la Société Centrale des Architectes et la Société des Architectes diplômés par le gouvernement.

1909 - 1914, 1919 - 1939.

Ouvrages

CAHIER DES CHARGES GENERALES, applicables aux travaux du bâtiment.

CINQUANTENAIRE

de la Société des architectes diplômés par le gouvernement

1877-1927. Paris, 1927, 20 p.

ETUDE SUR LES CONCOURS PUBLICS D'ARCHITECTURE

(en collaboration avec la Société Centrale des architectes.

GUIDE ELEMENTAIRE

pour les recherches historiques et archéologiques, par A. Mayeux.

LE MILLIEME

recueil publié à l'occasion de la millième adhésion à la Société des Architectes diplômés par le gouvernement, avec préface de M. J.L. PASCAL, membre de l'Institut, et articles de M. BONNIER : La société des Architectes diplômés par le gouvernement ; J. GUADET : A l'Ecole des Beaux-Arts (Souvenirs de 1863) ; A. LOUVET : La profession d'Architecte ; A. YVON : La vie à l'école ; 62 planches reproduisant certaines oeuvres d'Architectes diplômés par le gouvernement.

PROTESTATION

contre un récent projet de transformation du Palais-Royal, présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par E. Dupeyron.- 1912 -

RAPPORT SUR LE TITRE D'ARCHITECTE DIPLOME PAR LE GOUVERNEMENT.

Paris 1931

LES REGLEMENTS DE VOIRIE

par L. BONNIER, texte de conférences faites dans l'hémicycle de l'Ecole des Beaux-Arts, avec 29 figures.

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DIPLOMES PAR LE GOUVERNEMENT

Paris, 1913. Brochure de présentation de la Société en vue de la reconnaissance d'utilité publique.

Publication patronnée par la société

L'ARCHITECTE

Revue mensuelle. 1906-1914, 1924-1935.

Le bulletin des origines a disparu de la bibliothèque de la Société française des architectes, anciennement S.A.D.G. Cet ouvrage ne se trouve dans aucune des bibliothèques spécialisées de Paris. La Société serait très reconnaissante aux particuliers ou aux organismes qui seraient en possession de ce document, essentiel pour son histoire, de le lui faire savoir.

*S.A.D.G. Origines du diplôme et de la Société
Avec une préface de Marcel Deslignières
Paris, 1906, 8^e, 233 p.*

LISTE DES PRESIDENTS et VICE-PRESIDENTS de la SOCIETE DEPUIS SA FONDATION

Le 25 janvier 1877, à la fondation de l'Association, Gaston HENARD est nommé Secrétaire-Trésorier. En 1879, a lieu la nomination d'un comité de trois membres chargé d'étudier un projet de règlement qui est adopté dans l'Assemblée générale du 23 juin 1882, et dont l'article 4 instituait un président, un secrétaire-trésorier, un secrétaire-adjoint et un comité de douze membres.

Pour l'exercice 1882-1883, ont été nommés :

Président	JULIEN
Secrétaire-Trésorier	MARIAUD
Secrétaire-Adjoint	DAVOUST

En 1884, le 20 décembre, les nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée instituent un vice-président.

Depuis 1885, les présidents et les vice-présidents sont les suivants:

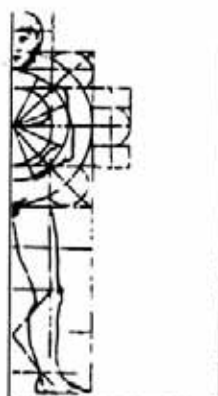
Présidents	Vice-Présidents	
	Résidents	Non-Résidents
1885 Gaston HENARD	CLERET	
1886 CLERET	DESIGNIERES	
1887 DESIGNIERES	G. HENARD	
1888 DESIGNIERES	G. HENARD	
1889 Henri MAYEUX	ROUSSE	
1890 Henri MAYEUX	ROUSSE	
1891 DESIGNIERES	Paul WALLON	
1892 DESIGNIERES	Paul WALLON	
1893 Gaston HENARD	Ch. A. GAUTIER	
1894 LALOUX	ROUSSE	
1895 Ch. A. GAUTIER	DEGLANE	
1896 Abel CHANCEL	HERMANT	
1897 LOVIOT	Adrien CHANCEL	
1898 ROUSSE	Louis BONNIER	
1899 COURTOIS-SUFFIT	G. COUSIN et A. LOUVET	
1900 DEGLANE	DEFASSE et A. LOUVET	
1901 Adrien CHANCEL	L. BONNIER et DEFASSE	
Louis BONNIER	DEFASSE et G. MORICE	
1902 Louis BONNIER	M. A. YVON et A. LOUVET	
1903 LALOUX	LOUVET et P. LAFOLLYE	
1904 Louis BONNIER	DEFASSE et A. GUILBERT	
1905 Louis BONNIER	V. BLAVETTE et G. LEGROS	
1906 Louis BONNIER	G. LEGROS et V. BLAVETTE	PLANCKAERT
1907 Victor BLAVETTE	YVON et G. MORICE	LOUVET
1908 Louis BONNIER	YVON et TOURNAIRE	LOUVET
1909 Louis BONNIER	DEFASSE et MONDUIT	RAHEL
1910 Louis BONNIER	MONDUIT et ANDRE	MOUGENOT
1911 A. DEFASSE	MONDUIT et J. GODEFROY	MOUGENOT
1912 A. DEFASSE	GODEFROY et HERAUD	TALBOURDEAU
1913 A. DEFASSE	GODEFROY et HERAUD	TALBOURDEAU
1914 Jacques HERMANT	HERAUD et BERARD	FEVRE
Jacques HERMANT	HERAUD et BERARD	FEVRE
1915 Jacques HERMANT	HERAUD et BERARD	FEVRE
1916 Jacques HERMANT	HERAUD et BERARD	FEVRE
1917 Jacques HERMANT	HERAUD et BERARD	FEVRE
1918 Jacques HERMANT	HERAUD et BERARD	FEVRE
1919 Jacques HERMANT	HERAUD et BERARD	FEVRE
1920 A. LOUVET	LAFOLLYE et LETROSNE	MOLLET
1921 A. LOUVET	LAFOLLYE et LETROSNE	BLANCHARD
1922 A. LOUVET	BERARD et ARFVIDSON	BLANCHARD

1923 G. LEGROS
 1924 A. BERARD
 1925 C. LEFEVRE
 1926 G. LEGROS
 1927 G. LEGROS
 1928 Ch. LETROSNE
 1929 A. DEFASSE
 1930 A. DEFASSE
 1931 G. GUIARD
 1932 G. GUIARD
 1933 M. GRAS
 1934 M. GRAS
 1935 E. MAIGROT
 1936 E. MAIGROT
 1937 P. REMAURY
 1938 P. REMAURY
 1939 J. DUVAUX
 1940 J. DUVAUX
 1941 J. DUVAUX
 1942 J. DUVAUX
 1943 J. DUVAUX
 1944 J. DUVAUX
 1945 J. DUVAUX
 1946 J. DUVAUX
 1947 J. DUVAUX
 1948 J. DUVAUX
 1949 J. DUVAUX
 1950 J. DUVAUX
 1951 J. DUVAUX
 1952 J. DUVAUX
 1952 J. DUVAUX
 1953 J. DUVAUX
 1954 J. DUVAUX
 S. CLAUDE (délégué)
 1955 J. DUVAUX
 S. CLAUDE (délégué)
 1956 J. DUVAUX
 S. CLAUDE (délégué)
 1957 J. DUVAUX
 S. CLAUDE (délégué)
 1958 J. DUVAUX
 S. CLAUDE (délégué)
 1959 J. DUVAUX
 S. CLAUDE (délégué)
 1960 J. DUVAUX
 S. CLAUDE (délégué)
 1961 S. CLAUDE
 1962 S. CLAUDE
 1963 S. CLAUDE
 1964 S. CLAUDE
 1965 S. CLAUDE
 1966
 1967 O. ZAVARONI
 1968 O. ZAVARONI
 1969 L.G. NOVIANT
 1970 L.G. NOVIANT
 1971 L.G. NOVIANT
 1972 L.G. NOVIANT
 1973 H. CLEMENT
 1974 H. CLEMENT
 1975 H. CLEMENT
 1976 H. CLEMENT
 1977 G. BENOIT
 1978 G. BENOIT
 1979 G. BENOIT
 1980 G. BENOIT
 En 1980 changement de raison sociale :
 la SADG devient Société française des architectes.
 1981 G. BENOIT
 1982 P. ALEXANDRE
 1983 P. ALEXANDRE
 1984 P. ALEXANDRE
 1985 P. ALEXANDRE
 1986 M. MAROT
 1987 C. DUCOUX
 1988 C. DUCOUX

AUBURTIN et GUIARD
 AUBURTIN et REMAURY
 AUBURTIN et REMAURY
 LETROSNE et DE ST-MAURICE
 REMAURY et GUIARD
 REMAURY et LEBRET
 REMAURY et LEBRET
 CHRETIEN-LALANNE et A. DUBREUIL
 CHRETIEN-LALANNE et GRAS
 BOURGOUIN et Marcel BESNIEE
 BOURGOUIN et TOURNON
 TOURNON et Marcel BESNIEE
 M. BESNIEE et J. DUVAUX
 M. BESNIEE et J. GIRAUD
 J. DUVAUX et J. GIRAUD
 P. MATHE (mobilisé sept. 1939 à sept. 1940)
 R. HUMMEL
 F. DUMAIL et J. VIRAUT
 F. DUMAIL et J. VIRAUT
 P. MATHE et J. VIRAUT
 P. MATHE et J. VIRAUT
 P. MATHE et J. VIRAUT
 P. MATHE et R. HUMMEL
 P. MATHE et R. HUMMEL
 P. MATHE et R. HUMMEL
 P. MATHE et J. MERLET
 J. VIRAUT et J. MERLET
 J. VIRAUT et S. CLAUDE
 J. VIRAUT et S. CLAUDE
 J. VIRAUT et S. CLAUDE
 J. VIRAUT et S. CLAUDE
 S. CLAUDE et M. ALIF
 S. CLAUDE et M. ALIF
 M. ALIF et J. JOUVENSEL
 M. ALIF et J. JOUVENSEL
 M. ALIF et J. JOUVENSEL
 M. ALIF et J. JOUVENSEL
 J. DORIAN et N. POL-JEAN
 J. DORIAN et N. POL-JEAN
 J. DORIAN et N. POL-JEAN
 J. DORIAN et N. POL-JEAN
 J. DORIAN et N. POL-JEAN

MOUGENOT
 TALBOURDEAU
 MAIGROT
 MAIGROT
 MAIGROT
 TALBOURDEAU
 MAIGROT
 MAIGROT
 MAIGROT
 DEREIGNAUCOURT
 DEREIGNAUCOURT
 MAIGROT
 M. BOILLE
 M. BOILLE
 M. BOILLE
 P. BELLEMAIN
 P. BELLEMAIN
 P. BELLEMAIN
 P. BELLEMAIN
 P. BELLEMAIN
 P. BELLEMAIN
 A. MORNET
 A. MORNET
 P. CHIROL
 P. CHIROL
 A. BLANCHARD
 A. BLANCHARD
 A. BLANCHARD
 A. BLANCHARD
 M. BOUDOIN
 R. RUVOST
 A. BLANCHARD (suppléant)
 R. BOITEL
 A. BLANCHARD (suppléant)
 R. BOITEL
 A. BLANCHARD (suppléant)
 R. BOITEL
 A. BLANCHARD (suppléant)
 R. BOITEL
 A. BLANCHARD (suppléant)
 R. BOITEL
 A. BLANCHARD (suppléant)
 R. BOITEL
 A. BLANCHARD (suppléant)
 R. BOITEL
 M. MARION (suppléant)





**SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES ARCHITECTES**